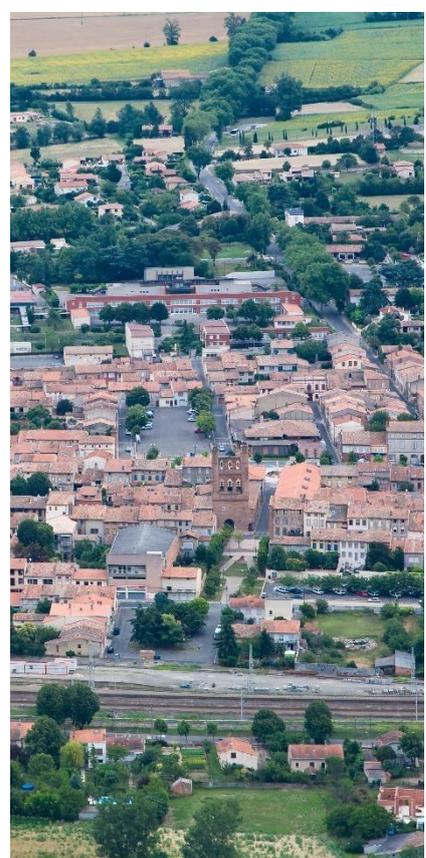




CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT OPERATION DE REVITALISATION TERRITORIALE (ORT)

POUR LES COMMUNES DE :
CARAMAN / NAILLOUX / VILLEFRANCHE-DE LAURAGAIS



ENTRE

La Commune de Caraman, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Clément CASSAN, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en **date du (date)** ;

La Commune de Nailloux, représentée par son Maire, Madame Lison GLEYSES, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du **(date)** ;

La Commune de Villefranche-de-Lauragais, représentée par son Maire, Madame Valérie GRAFEUILLE-ROUDET, autorisée à l'effet des présentes suivant **délibération en date du (date)** ;

La Communauté de communes Terres du Lauragais, représentée par son Président, Monsieur Christian PORTET, autorisé à **l'effet des présentes suivant délibération en date du (date)** ;

Ci-après dénommés les « Collectivités bénéficiaires » ;

D'une part,

ET

L'État & l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, représentés par le préfet du département de la Haute-Garonne, Monsieur Pierre-André DURAND ;

Ci-après désigné par « l'État » ;

AINSI QUE LES PARTENAIRES « INSTITUTIONNELS » CI-APRES

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Lauragais, représenté par son Président, Monsieur Gilbert HEBRARD autorisé par délibération n°31/2023 du comité syndical du PETR du 12 avril 2023 ;

La Région OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE, représentée par sa Présidente, Madame Carole DELGA, ci-après désignée par la commission permanente du 18/02/2022 ;

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, représenté par son Président, Sébastien VINCINI ;

ET LES PARTENAIRES « ASSOCIES » CI-APRES

La Banque des Territoires, représentée par son Directeur Territorial, Monsieur Olivier LIVROZET ;

L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, représenté par sa Directrice Générale, Madame Sophie LAFENETRE ;

La Fondation du Patrimoine, représentée par son Délégué Régional Occitanie Pyrénées, Monsieur Bernard CASSAGNET ;

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, représentée par son président, Monsieur Joseph CALVI ;

La Chambre de Commerce et d'Industrie, représentée par son président, Monsieur Patrick PIEDRAFITA ;

L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, représentée par son directeur, Monsieur Eric RADOVITCH ;

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Garonne, représentée par sa présidente, Madame Maryse VEZAT-BARONIA ;

Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain », signée le 8 juin 2021,

Vu l'avenant à la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » **signé le ...**

Vu le Contrat de Relance et de Transition Energétique signé le 22 décembre 2021 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



PREAMBULE

Le gouvernement a souhaité que le programme « Petites Villes de Demain » donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION CADRE

Le programme « Petites Villes de Demain » doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme « Petites Villes de Demain » est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique), et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

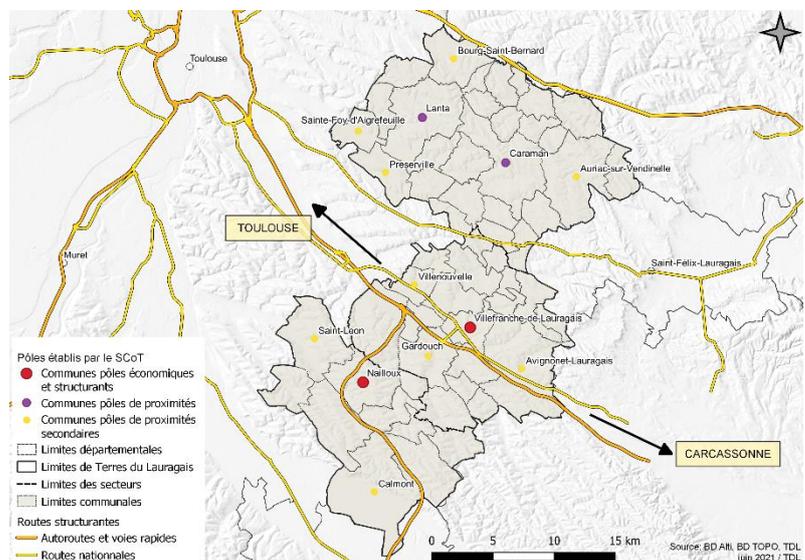
Les communes de Caraman, de Nailloux et de Villefranche-de-Lauragais ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 8 juin 2021 **et de l'avenant en date du ..**

1.1 - La Communauté de communes Terres du Lauragais (CCTDL)

La Communauté de communes Terres du Lauragais (CCTDL) est située dans le département de la Haute-Garonne, au sud-est de Toulouse, à environ 18 à 50 km soit entre 30 min et 1h de trajet. Le territoire est composé de 58 communes qui regroupent 40 815 habitants au sein d'un périmètre qui s'étend sur 617 km².

La CCTDL est allongée du nord au sud. Ainsi les deux communes situées aux extrémités (Bourg-Saint-Bernard et Calmont) sont distantes de 43 km.

La Communauté de communes est issue de la fusion de trois anciennes Communautés de communes : Cœur Lauragais, Cap Lauragais et Coloursud, ce qui explique son périmètre important.





Terres du Lauragais fait partie des Communautés de communes les plus vastes de Haute-Garonne après la CC Cœur et Coteaux du Comminges et la CC des Pyrénées Haut-Garonnaises.

Le territoire est compris dans l'air d'influence de la Métropole Toulousaine. Ainsi, le taux de croissance de population (+1.5% par an) est similaire à celui de l'agglomération toulousaine et de son aire urbaine. Le nombre d'habitants augmente principalement grâce au solde migratoire. 73% des nouveaux arrivants viennent de la région Occitanie dont une forte part de la ville rose ou des communes du Sicoval. 43% des travailleurs ont leur emploi localisé sur la Métropole et 13% dans le Sicoval, ce qui induit un fort trafic dû aux déplacements pendulaires. 32% des actifs résident et travaillent sur le territoire. Ce faible taux est révélateur des territoires périurbains et de leur faible autonomie économique.

La CCTDL est desservie par différents réseaux de transports structurants tels que l'autoroute A61 et la ligne SNCF, tous deux sur l'axe Toulouse-Carcassonne. Le territoire est également relié au département de l'Ariège par l'autoroute A66.

Cette attractivité et cette proximité sont des atouts indéniables. En plus de cela, la CCTDL dispose d'un maillage intéressant en termes d'équipements de proximité. Les équipements de gamme supérieure sont localisés dans les villes importantes telles que Villefranche-de-Lauragais, Nailloux ou encore Caraman.

Les nouveaux arrivants souhaitent conserver leur proximité avec la Métropole mais recherchent un cadre de vie paisible et agréable. La CCTDL répond à leurs attentes notamment grâce à une multitude de paysages (plaine, côtes), de villages typiques, un riche patrimoine historique ainsi que la présence du Canal du Midi qui confèrent au territoire un attrait résidentiel mais aussi touristique.

La CCTDL s'attache à développer son territoire, à maintenir son attractivité tout en veillant à la qualité et au maillage des services proposés sur ce vaste territoire. L'enjeu est de répondre aux besoins des habitants du nord, du centre et du sud. Ainsi, la CCTDL s'entoure de partenaires et s'engage dans diverses politiques territoriales telles que :

- Le dispositif « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourg-Centre Occitanie » qui participent à la revitalisation des centralités,
- La Convention Territoriale Globale (projet social de Territoire) en lien avec la CAF,
- Le Contrat Territoire Lecture,
- Le Contrat de Relance et de Transition Énergétique (CRTE).

Terres du Lauragais est un territoire de desserrement démographique qui fait la transition entre l'agglomération toulousaine et les territoires voisins plus ruraux de l'Aude, du Tarn et de l'Ariège.

La CCTDL est intégrée au périmètre du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Lauragais. Ce dernier s'étend sur trois départements (l'Aude, la Haute-Garonne et le Tarn) ainsi que sur 3 CC en plus de la CCTDL : CC Lauragais Revel Sorézois, CC Castelnaudary Lauragais Audois et la CC Piège Lauragais Malepère.

Sur ce territoire supra communal, s'applique le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Lauragais élaboré par le PETR. Ce document règlemente l'aménagement du territoire et les politiques d'urbanismes des communes. Il impulse une cohérence à l'échelle du Lauragais et cadre les évolutions à l'horizon 2030. Le SCoT en vigueur date de 2019. Il est en cours de révision.



Le SCoT identifie sur le Pays du Lauragais, 32 communes pôles qui concentrent l'offre d'équipements et de services de leurs bassins de vie respectifs. Nailloux et Villefranche-de-Lauragais sont repérés comme pôles d'équilibre et pôle économique structurant, et Caraman comme un pôle de proximité.

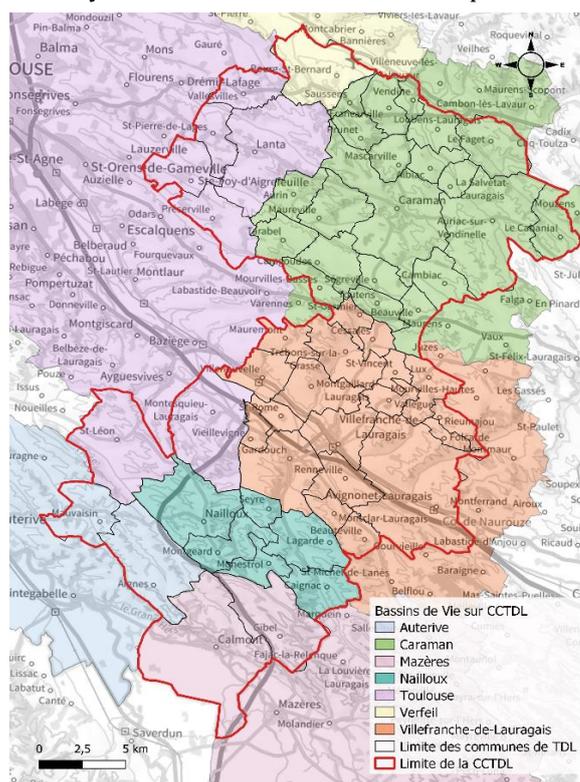
Les pôles d'équilibres animent leurs bassins de vie respectifs avec des équipements et services, qui répondent aux besoins quotidiens ou hebdomadaires des habitants.

Les pôles de proximité sont des bourgs qui constituent des relais locaux de l'armature urbaine, contribuant à la création d'un « territoire des proximités ». Ils complètent le maillage urbain des pôles d'équilibres et organisent le renforcement des fonctions en complémentarité avec les autres pôles : offre d'emplois, accueil d'habitants, offre améliorée en transport collectif, offre d'équipements et de services à rayonnement intercommunal et de proximité.

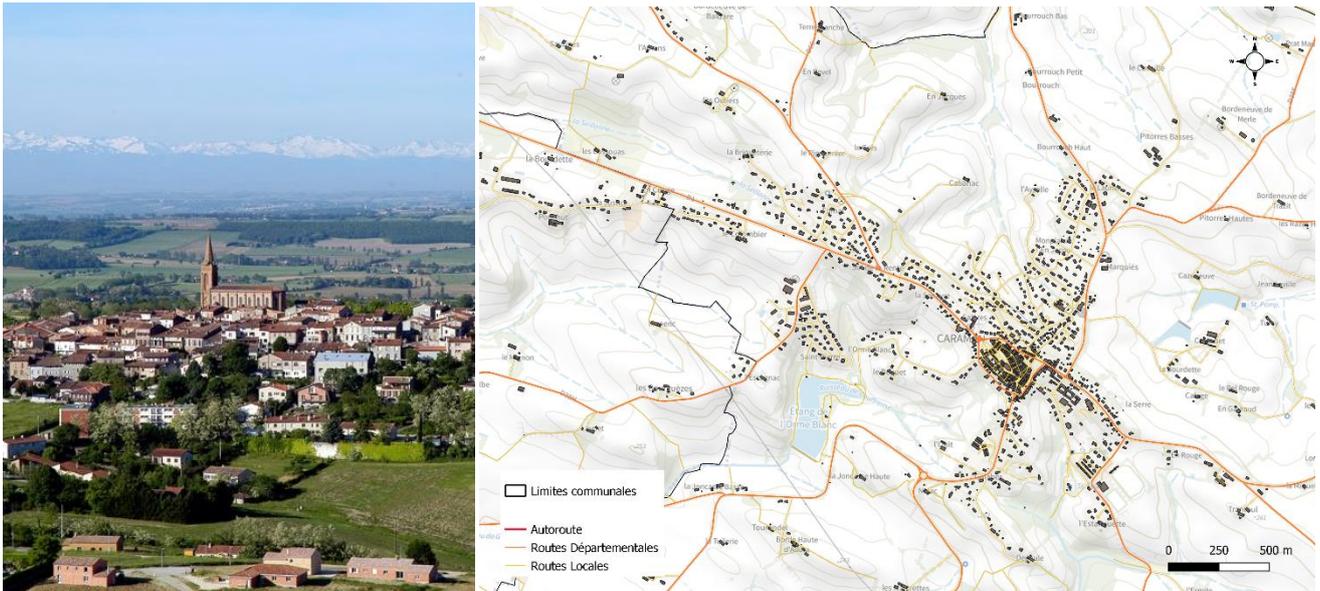
Ces trois communes sont également les trois communes lauréates « Petites Villes de Demain ». Elles remplissent le rôle de commune centre de leur bassin de vie. Ce sont des communes à fort développement.

Au sein de la CCTDL, l'attractivité des trois bassins de vie est relativement homogène. En effet, 40% des nouveaux arrivants de la CCTDL s'installent dans le bassin de vie de Villefranche, 35% dans celui de Lanta-Caraman et 25% dans celui de Nailloux.

Il est à noter que les bassins de vie vont au-delà des limites intercommunales et s'étendent sur les départements voisins : le Tarn pour Caraman et l'Aude pour Villefranche-de-Lauragais.



1.2- La commune de Caraman



Ancien chef-lieu de canton, la commune de Caraman est localisée sur les coteaux. En plus de façonner le paysage, les mouvements de reliefs ont un impact direct sur l'implantation du village et sur son développement. Ainsi, la bastide située sur un promontoire, surplombe la campagne lauragaise et offre un cône de vue spectaculaire sur la chaîne des Pyrénées. Le bourg et plus particulièrement son église sont visibles depuis les autres vallées. Le village envoie donc un signal fort et assoit la place de Caraman dans le paysage.

Le positionnement du bourg en ligne de crête - en tête de diverses vallées et vallées sèches -, ainsi que la riche Histoire de Caraman - alimentée notamment par l'économie du pastel, l'agriculture, le catharisme et les guerres de religion -, expliquent la sédimentation d'un castrum important, à la croisée de diverses voies d'échange (toutes directions confondues, excepté le Nord).

Au sein de la commune, se rencontrent deux axes majeurs : la RD1, d'orientation Nord-Ouest / Sud-Est, reliant Toulouse à Revel et la RD11-RD25, d'orientation Nord / Sud, traversant notamment Lavaur et Villefranche-de-Lauragais.

L'urbanisation de la commune débute autour de la ville promontoire. Elle gagne du terrain et se développe, depuis le XIX^e siècle, le long de la RD1 en ligne de crête. L'urbanisation initialement linéaire devient éparse au fil du temps. Le positionnement de Caraman dans l'aire d'influence de la Métropole, justifie un fort développement. La morphologie du bourg change et la ville promontoire devient moins importante au profit des extensions urbaines : le long de la RD1, au nord ainsi qu'au sud avec quelques poches d'urbanisation. Malgré cela, les formes urbaines, le vocabulaire architectural et les teintes des dernières décennies sont tellement distincts de l'urbanisation ancienne qu'ils permettent toujours de lire le promontoire dans le paysage.

À la vue de son évolution urbaine, la ville peut être perçue comme fragmentée. La distance existante entre quartiers périphériques et centre ancien étant renforcée par l'emploi de formes urbaines très distinctes et accentuées, par endroits, par le relief. Deux profils d'habitants aux besoins divers ressortent : les habitants du centre-ancien, de la « ville promontoire » et les habitants des lotissements, de la partie Nord, de la « ville basse ».

La commune connaît depuis les années 2000, un développement soutenu et continue d'accueillir une population familiale. Cette dynamique reste cependant moins conséquente par rapport aux communes de l'arc-ouest de la CCTDL, davantage exposées au desserrement métropolitain, tant sur le plan démographique que sociologique.

Une constante progression de la population, fortement alimentée par le solde migratoire, atteint aujourd'hui les 2520 habitants (Insee 2019). Le solde naturel demeure positif ce qui traduit la prégnance du caractère familial de Caraman. La population est composée de deux « groupes » d'habitants : les anciens Caramanais et les nouveaux arrivants aux besoins et vision distincts. Ces derniers font basculer le profil sociologique de la population avec une montée des cadres et des professions intermédiaires et un déclin des ouvriers.

De part sa forte attractivité, la commune constate un décalage progressif entre l'offre et la demande en logements au sein de la commune : le marché immobilier, de plus en plus sélectif, est exacerbé par des prix équivalents - voire supérieurs aux moyennes locales -, et le manque de logement locatif, notamment de locatif social, émerge comme une problématique prégnante face à une demande croissante. En dépit de cette tendance, la répartition des transactions immobilières demeure homogène au sein du tissu pavillonnaire comme dans le centre-bourg ancien, traduisant un réel intérêt pour le patrimoine architectural caramanais. Cet engouement se manifeste aussi par un faible taux de vacance au sein de la commune nonobstant quelques immeubles emblématiques du cœur de bourg dont la vacance est plus structurelle.

En plus d'accueillir de nombreux logements, la ville promontoire accueillait également des commerces et équipements. De nombreux commerces ont quitté le cœur de ville pour s'implanter à proximité de la départementale (RD1). Ainsi, le cœur de bourg se fragilise et présente un taux de commercialité inférieur à 30%. Cela s'explique également par un taux de vacance commerciale de 15% avec une part de service non marchands élevée (18%).

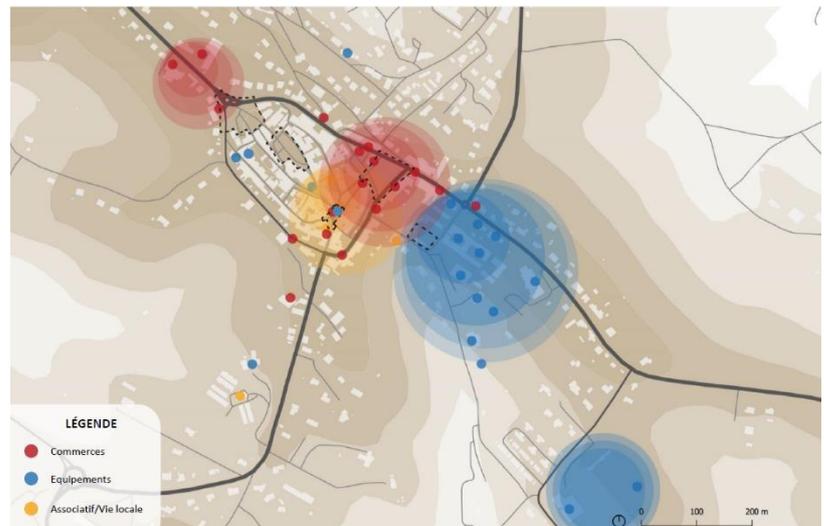
La zone de chalandise de Caraman polarise les besoins d'environ 10 000 habitants. Parmi ces derniers, de nombreux actifs travaillent sur la métropole toulousaine et consomment non loin de leur lieu de travail.

Cela illustre également l'importance des flux pendulaires sur ce territoire. Environ 860 actifs résident sur la commune mais travaillent en dehors. Inversement 450 actifs se rendent à Caraman pour leur activité professionnelle. La commune est repérée comme un pôle de proximité au SCoT Pays Lauragais. En plus des 750 emplois disponibles, elle offre à son bassin de vie de nombreux équipements et services : maternelle, école élémentaire, collège, gymnase, bibliothèque, centre culturel, maison de santé... Caraman répond aux besoins des habitants de son territoire, au-delà des capacités d'une commune de taille similaire.

La ville actuelle a pour particularité de concentrer des fonctions dans différents pôles, juxtaposés.

Ainsi :

- Les équipements sont regroupés non loin de la Mairie autour de la RD1,
- Les commerces sont installés aux portes de la basse-ville, autour de la Place du Ravelin,
- La vie locale et associative est présente dans la frange Sud-Est de la ville-promontoire.



Caraman désire conforter ses fonctions de centralité afin de répondre aux attentes de ses habitants et plus largement des habitants de son territoire d'influence.

Caraman en quelques chiffres...



- 2 524 habitants
- 21% de moins de 15 ans
- 9% de plus de 75 ans



- 52 locaux commerciaux en centre
- 15% de vacance
- Marché hebdomadaire



- 1 203 logements
- 30 logements vacants (2%)



Part modale des actifs :

- 87 % voiture
- 6% à pied, / 3% TC
- 0% à vélo

1.3- La commune de Nailloux



Nailloux est située au cœur des coteaux du sud du Lauragais, à 38 kilomètres au sud-est de l'agglomération toulousaine, entre deux couloirs d'infrastructures routières et d'activités économiques :

- Le sillon Lauragais au nord-est, traversé par l'autoroute A 61, le Canal du Midi, la voie ferrée Toulouse-Narbonne, la RD 813, et accueillant notamment les pôles d'emplois de Labège et Rangueil,
- La vallée de la Garonne et de l'Ariège accueillant l'A64, la RD 820, la voie ferrée Toulouse-Pamiers et les pôles d'emplois du sud-ouest Toulousain dont l'Oncopole.

Nailloux bénéficie d'un échangeur sur l'A66 : la commune est ainsi située à moins d'une demi-heure en voiture de Toulouse, mais également de pôles d'emplois secondaires comme Castelnaudary, Villefranche-de-Lauragais et Pamiers. La commune est également située à moins d'une heure de Foix et Carcassonne.

Cette situation rend la commune très attractive du point de vue résidentiel (dynamique périurbaine de l'agglomération toulousaine) et du point de vue économique (implantation d'activités en lien avec l'échangeur autoroutier).

Le bourg est traversé par la départementale 622 classée à grande circulation et la départementale 19.

Nailloux dispose d'un patrimoine ancien :

- La vieille ville comprend deux parties séparées par la Rue de la République : à l'Ouest, le castrum (quartier du vieux fort) avec sa porte Nord, l'église et sa place ; et du côté Est, la bastide et ses rues parallèles. Une petite place et la halle séparent ces deux parties.
- L'église Saint Martin : cette église à clocher mur est un très bel édifice, datant de la fin XVe – début XVIe siècles. C'est une église du pastel, de style gothique méridional (austérité des constructions – utilisation de contreforts à la place d'arcs-boutants – ouvertures rares et étroites), avec une nef unique et des chapelles latérales. La voûte a été restaurée en 2011. Cette église date donc de l'âge d'or du pastel. La cloche est datée de 1498.
- etc.

La population a fortement progressé au cours des dernières années notamment grâce à l'implantation d'équipements structurants :

2002 : Création d'un échangeur sur l'axe autoroutier Pamiers / Toulouse (A66 A61) en coopération avec les Autoroutes du Sud de la France.

2002 / 2003 : Création de nombreux services à la population avec la création d'une communauté de communes (Colaursud),

2004 / 2012 : Élaboration et mise en place du plan local d'urbanisme en concertation avec la population afin d'établir un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels dans une perspective de développement durable.

2010 : Mise en place de la ligne de bus express Hop 3 (Nailloux – Toulouse) avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

2011 / 2014 : Structuration de l'offre touristique avec l'accueil du Village des Marques.

2016 / 2023 : Révision du Plan Local d'Urbanisme : mise en place d'OAP, densification, développement économique.

2022 : Étude et concertation globale pour établir un plan de réhabilitation du centre bourg.

Nailloux est une ville à la campagne offrant un cadre de vie des plus agréable et propice au mieux vivre ensemble.

La commune dispose de commerces de proximité, de services (écoles élémentaire et maternelle, crèches, collège, banque, poste, ALAE, ALSH, maison de santé pluriprofessionnelle...) et de nombreux équipements sportifs et culturels.

La commune compte 36 associations aux thèmes variés : sport, jeunesse, danse, culture, festivités, ludique. Les associations participent à l'animation et à la vie de la commune et des espaces publics.

En outre, la commune dispose d'une médiathèque, située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'ESCAL, qui propose sur un plateau ouvert de 297 m² des espaces confortables avec des fauteuils et tapis enfants pour lire et passer un moment agréable, des espaces de travail avec des places assises, des espaces numériques, et enfin des espaces de convivialité où tout un chacun s'y sent bien. Avec près de 20 000 titres à disposition du public en consultation sur place et une programmation d'expositions dans le bâtiment tout au long de l'année, elle est non seulement un lieu ressources, mais surtout un espace référent de vie sociale qui sollicite découvertes, échanges, rencontres et moments riches pour tous. Les animations viennent aussi rassembler la population tout au long de l'année (accueils de groupes, ateliers, lectures, spectacles, concerts...). La proximité avec les salles associatives et les écoles favorise ainsi davantage l'accès à tous et sollicite la curiosité.

La commune est en forte croissance démographique de par sa situation et son cadre de vie.

La commune comprend 3928 habitants, en 2019, soit une augmentation de 1603 habitants en 11 ans. La population est composée de deux « groupes » d'habitants : les anciens Naillousains et les nouveaux arrivants plus tournés vers la métropole toulousaine. La commune accueille de nombreuses familles avec une forte progression des moins de 14 ans et des 30/44 ans. La part des plus de 60 ans représente 18.6% de la population dont 7.6% des plus de 75 ans soit un taux similaire au taux départemental (7.8%). Une attention particulière doit être portée à cette catégorie de population. Ce chiffre s'explique notamment par la présence de deux maisons de retraite sur la commune. De plus, les 0-14 ans représentent 23.3% de la population.

De par sa forte attractivité, le marché immobilier est tendu et peu de biens répondent à l'arrivée de nouveaux ménages. L'offre doit répondre à la demande de tous les types de ménages : familles, familles monoparentale, personnes seules, personnes âgées et personnes en situation de fragilité. Une analyse réalisée en janvier 2022 a montré que seuls 10 logements sont vacants (bien en deçà des chiffres de l'INSEE).

Le nombre d'emplois a légèrement augmenté. La commune offre 1 342 emplois dans la zone, en 2019. L'indice de concentration d'emploi* sur Nailloux est de 72.2 contre 48.1 sur la Communauté de communes Terres du Lauragais, en 2019. C'est pourquoi, la commune est repérée « Pôle d'Equilibre » à l'échelle du Pays Lauragais. (*L'indice de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone).

Le bourg de Nailloux situé en promontoire, dispose de routes en lignes de crêtes autour desquelles s'est développée l'urbanisation.

Nailloux est organisé avec un centre ancien le long d'une départementale classée grande circulation regroupant de nombreux commerces, un développement pavillonnaire autour et une zone d'activité.

Nailloux souhaite renforcer son rôle de pôle tout en prenant en compte les attentes de ses habitants et de ses usagers.

Nailloux en quelques chiffres...



- 3 955 habitants
- 23.3% de moins de 15 ans
- 7.6% de plus de 75 ans



- 35 locaux commerciaux en centre
- Quelques commerces vacants
- Marché hebdomadaire
- Village des marques



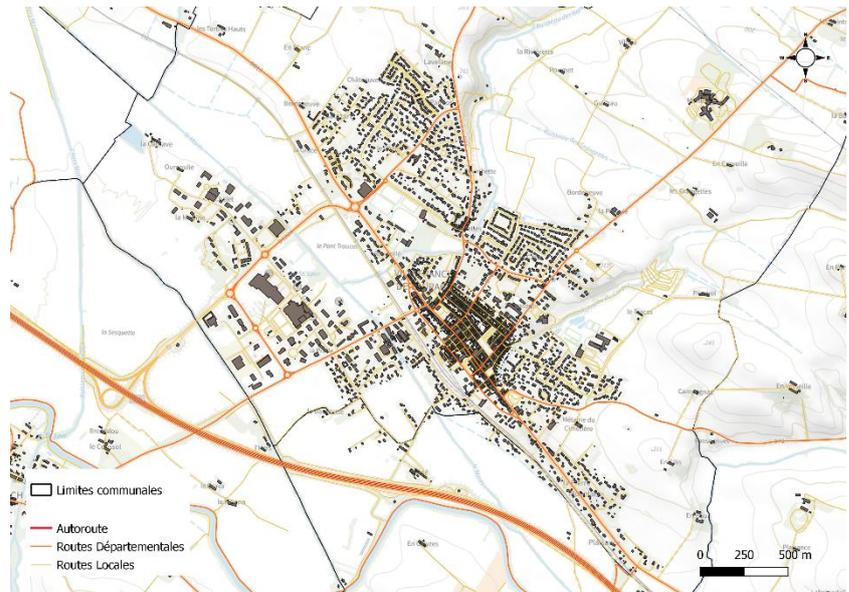
- 1 780 logements
- 10 logements vacants



Part modale des actifs :

- 87 % voiture
- 13% bus, vélo ou à pied

1.4- La commune de Villefranche-de-Lauragais



Commune la plus peuplée du territoire, Villefranche-de-Lauragais se situe dans le sillon lauragais, à l'interface entre diverses entités. La ville est implantée au cœur de la plaine, voie de passage empruntée depuis des siècles pour relier le bassin méditerranéen au bassin atlantique. Village en fond de vallée, Villefranche-de-Lauragais est une bastide rectangulaire typique du Sud-Ouest. Le plan régulier, les rues étroites et l'église au cœur de la trame urbaine sont caractéristiques de la commune.

Hors de tout obstacle, sa position géographique lui est favorable et facilite son essor économique. Ainsi, depuis le XIII^{ème} siècle, une société fonctionnelle se développe au sein du bourg avec toutes les fonctions aujourd'hui encore présentes : l'habitat, le commerce, les équipements, les services et activités.

Les infrastructures de transports telles que la gare, l'autoroute et non loin le canal du Midi, sont des atouts indéniables pour la commune qui participent à son attractivité et donc à son fort développement. Villefranche-de-Lauragais enregistre une augmentation de 794 habitants en 10 ans et atteint aujourd'hui les 4 806 habitants (Insee 2019). L'attrait de la commune s'illustre également par un solde migratoire positif contrairement au solde naturel qui reste négatif. La commune croît grâce à l'arrivée de nouveaux habitants. Une arrivée massive d'actifs est mesurée dans les années 2000 : progression des 30-44 ans et des 45-59 ans. La population tend à rajeunir mais la proportion des plus de 75 ans est non négligeable (11%). Ce taux est largement supérieur à celui représenté à l'échelle intercommunale et départementale (environ 7.5%).

Le profil social de la population change puisque la proportion des cadres et professions intellectuelles supérieures est en nette augmentation. La catégorie des employés diminue mais reste malgré tout prédominante.

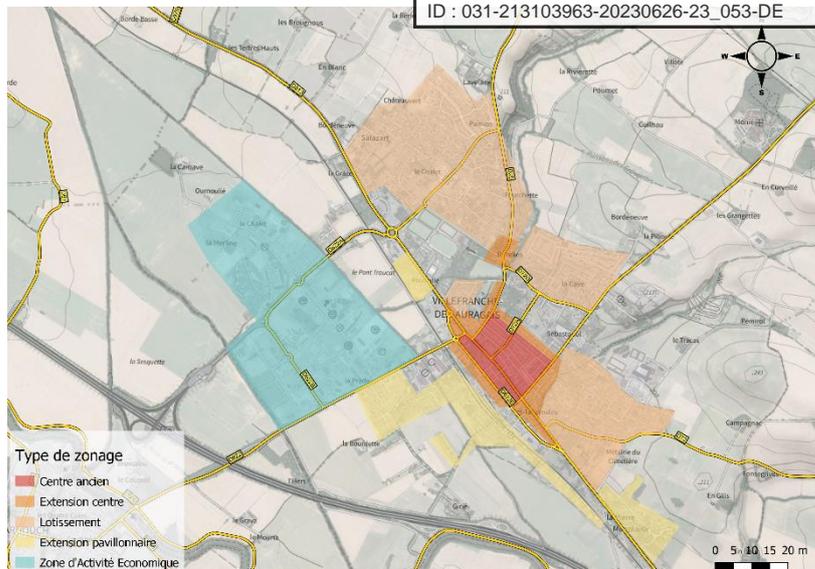
L'augmentation d'actifs et de jeunes s'explique par les équipements structurants qu'offre la commune. Elle facilite le parcours scolaire d'un jeune, lui permettant d'effectuer l'ensemble de son cursus sur la commune, de la maternelle au lycée. Elle dispose également d'une offre en petite enfance, un pôle sport, une offre médicale importante avec notamment une clinique. Villefranche-de-Lauragais est également un pôle économique avec 3 042 emplois sur la commune et 2 355 actifs entrants. Ainsi, la problématique des mobilités est cruciale. Les divers déplacements pendulaires génèrent des flux importants. Ces derniers étant en majorité effectués avec un véhicule personnel.

La configuration de la bastide, les rues étroites et la traversée de la départementale RD813 en cœur de bourg, accentuent cette problématique.

L'arrivée de nouveaux habitants influe sur la morphologie de la bastide. Ainsi, l'extension de la trame urbaine s'étend du cœur de bastide vers les faubourgs et plus largement vers les lotissements situés en périphérie.

Les modes de vies et les besoins des habitants du cœur de ville sont distincts des problématiques touchant les habitants des lotissements.

Ces deux catégories d'habitants peuvent néanmoins se retrouver et créer quelques liens lors de festivités ou d'animations locales. En effet, la commune compte 63 associations de toutes natures : sportives, culturelles, intergénérationnelles, de convivialité, humanitaires/solidaires etc. Les associations participent à la vie de la commune et à l'animation des espaces publics. Ce sont des acteurs indispensables dans la redynamisation du cœur de ville.



De par sa typologie, son organisation et ses matériaux, le cœur de la bastide reste distinct de l'urbanisation plus récente. Les qualités architecturale, patrimoniale de la bastide ainsi que les diverses placettes sont à valoriser. Sujet à une forte demande, la commune enregistre une saturation du marché immobilier. L'offre locative est également tendue et les logements sociaux présents sur la commune connaissent un très faible turn-over. Quelques logements vacants sont malgré tout recensés.

Les modes de vies évoluent et les centralités se déplacent sur les axes de passage et notamment vers la rue de la République : rue commerçante mais également voie départementale classée à grande circulation. La vacance commerciale de l'ordre de 14% est non négligeable. Quelques poches de commerces sont toutefois identifiables hors de cet axe linéaire : place des Cerisiers et place Gambetta. L'étude SHOPIN, menée par la Banque des Territoires, estime que la zone de chalandise (environ 15min) touche 32 351 habitants.

La Zone d'Activité Economique, située en périphérie, offre un grand nombre de supermarchés et diverses grandes enseignes.

Villefranche-de-Lauragais souhaite conforter son rôle de pôle centre en prenant en considération l'ensemble des profils de sa population mais également des usagers de son territoire.

Villefranche-de-Lauragais en quelques chiffres...



- 4 806 habitants
- 20.20% de moins de 15 ans
- 11% de plus de 75 ans



- 107 locaux commerciaux
- 14% de vacance
- Marché hebdomadaire



- 2 297 logements
- 80 logements vacants (3.25%)



- Part modale des actifs :
- 79 % voiture
 - 8% à pied / 7% TC
 - 1% vélo



Sur la base du projet de territoire, le programme « Petites Villes de Demain » décline, par orientations stratégiques, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

ARTICLE 2 – LES AMBITIONS DU TERRITOIRE

L'intégration au dispositif « Petites Villes de Demain » illustre la volonté des trois communes et de la communauté de communes, d'œuvrer ensemble pour le devenir du Lauragais Haut-Garonnais. La prise de conscience du besoin de revitalisation des communes pôles est partagée et permet d'impulser une dynamique positive pour pallier aux fragilités rencontrées. En effet, les projets de territoires, pensés à l'échelle communale, auront des retombées au-delà du périmètre de la commune et ainsi un impact fort sur l'attractivité du territoire des Terres du Lauragais. Les logiques et les actions sont ainsi interconnectées. Inversement, les politiques et engagements de la CCTDL façonnent le territoire de la communauté de communes et donc plus largement influencent les territoires communaux. Ainsi, le programme est construit de façon à conserver une logique intercommunale. Une vision prospective et commune doit émaner des projets de territoires.

Dans ce cadre-là, les élus locaux (municipaux et communautaires), ont souhaité mettre en place des réunions mensuelles afin de partager leur réflexion et leur avancée. L'identification et l'adhésion de Caraman, Nailloux et Villefranche-de-Lauragais au dispositif a du sens à l'échelle intercommunale. En effet, ces trois communes présentes des similitudes.

La première similitude porte sur leur statut de commune pôles. Ce sont les communes les plus importantes du territoire des Terres du Lauragais. De plus leur positionnement géographique, au nord, centre et sud, permet un maillé parfait du territoire répondant alors à la logique intercommunale de « Petites Villes de Demain ». Ainsi, en lien avec les partenaires signataires, ces dynamiques de revitalisation des communes peuvent inciter et compléter les réflexions engagées à plus large échelle. L'ambition et le projet de territoire de la CCTDL porte sur quatre valeurs définies par les élus communautaires. Elles constituent le socle des actions qui seront mises en place par l'intercommunalité. Elles se déclinent comme suit :

- La solidarité territoriale : les communes membres d'une intercommunalité ne sont plus en concurrence mais solidaire pour un projet commun efficient,
- La proximité : être au plus près de la population en offrant des services qualitatifs, adaptés et répartis sur l'ensemble du territoire,
- L'attractivité économique : favoriser la mise en place des conditions d'accueil et de développement des entreprises qui privilégient l'emploi in situ et placent l'humain au centre des préoccupations,
- La préservation du cadre de vie et de l'environnement : il est nécessaire de continuer à accueillir de nouveaux arrivants tout en préservant les atouts environnementaux du territoire.

Ces quatre valeurs se retrouvent également au sein des projets de territoires propres à chaque commune. Caraman, Nailloux et Villefranche-de-Lauragais répondent à des enjeux identiques. Cela constitue une similitude de plus entre les trois territoires communaux.

Les enjeux repérés sont :



- La prise en compte des différents publics (jeunes/personnes âgées, habitants du cœur de ville/des lotissements),
- La diversification et la maîtrise du développement de l'habitat pour limiter l'impact sur l'environnement,
- Le maintien et le renforcement du tissu commercial de proximité,
- La lutte contre les déperditions thermiques de bâtiments publics,
- La mise en valeur des espaces publics prenant en compte la lutte contre les îlots de chaleur,
- La réflexion sur le sens de circulation et la place de la voiture,
- Le soutien de la dynamique locale,
- La conservation et la valorisation de l'identité locale.

L'ambition des trois communes est d'élaborer un projet de ville prenant en considération les enjeux identifiés, les besoins et attentes de la population mais également la volonté politique des élus locaux. Cette feuille de route trace l'avenir des communes pour les prochaines années. L'objectif principal étant de faire de ces pôles ruraux les petites villes de demain.

Caraman, Nailloux et Villefranche-de-Lauragais ont adhéré au dispositif « Petites Villes de Demain » en vue de redynamiser leur cœur de ville et d'améliorer le cadre de vie des citoyens. Lancées, dans ces démarches territoriales, les communes ont également contractualisé ou sont en cours de contractualisation avec la Région Occitanie dans le cadre de la politique « Bourg-Centre Occitanie ». L'ambition, de la politique régionale, est de renforcer la position de la commune en tant que « Bourg-Centre », commune pôle de son territoire. Cela constitue ainsi la troisième similitude entre les communes lauréates.

Les deux politiques, étatique et régionale, sont complémentaires. Il est à noter que seule la commune de Nailloux est actuellement labellisée « Bourg-Centre Occitanie ». Nailloux souhaite renouveler son contrat pour la période 2022-2028. Caraman et Villefranche-de-Lauragais ont initié la démarche. Leur labellisation est à prévoir pour l'année 2023.

Chaque projet de territoire est unique et se décline en actions à court, moyen et long terme. Ces dernières seront mises en œuvre au sein du Périmètre d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT). Ce tracé est propre au dispositif PVD.

2.1- Les ambitions de Caraman

2.1.1- Photographie de la commune

La commune de Caraman a engagé une étude stratégique dans le cadre de l'élaboration du contrat « Bourg-Centre Occitanie ». Cette riche étude, alimente également les réflexions menées sur le cœur de ville en lien avec le dispositif « Petites Villes de Demain ». Elle est menée par un groupement de bureaux d'études. Ce dernier se compose de quatre cabinets experts, chacun spécialisé dans une thématique : urbanisme/architecture/paysage, sociologie/programmation urbaine, économie/commerce/tourisme et les mobilités. Cette composition a permis une analyse fine et complète du territoire communal. Des temps de participation citoyenne ont alimenté l'étude (30 professionnels interrogés, balades urbaines avec les élus puis avec les habitants, tables rondes thématiques avec la population et réunion publique).

Il ressort du diagnostic les constats/enjeux suivants :

- 1- L'image délivrée par Caraman ne donne pas à voir toute la richesse en présence, que celle-ci soit :**
 - Sociale : diversité des profils d'habitants vie familiale, dynamisme associatif,
 - Economique : l'appareil commercial est fourni et diversifié,
 - Physique : la ville-promontoire est presque cachée depuis la RD1, le patrimoine bâti et les espaces publics, intrinsèquement riches, ne sont pas valorisés.

→ **Ce constat aboutit au 1er enjeu : REVELER**



2- La ville apparaît fragmentée à certains égards, que ce soit d'un point de vue :

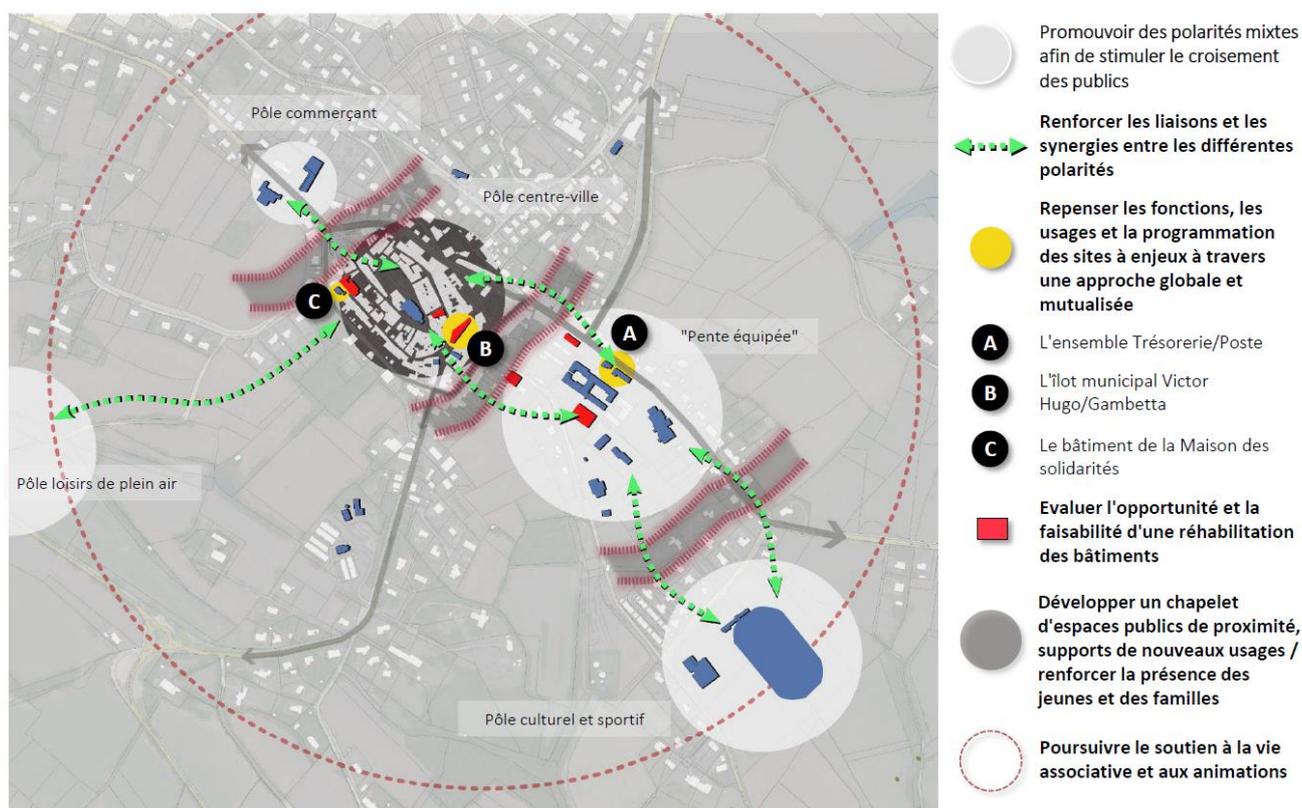
- Social : publics différents qui ne se rencontrent pas,
- Physique une fois encore - quartiers aux formes urbaines et aux fonctions distinctes juxtaposés les uns aux autres, conflits d'usage liés à la mobilité et aux rôles qui incombent à Caraman à différentes échelles : certains secteurs sont à la fois concernés par la vie de quartier et la fonction bourg-centre mais l'articulation entre ces échelles n'est pas effective.

→ Ce constat conduit au 2ème enjeu : RELIER

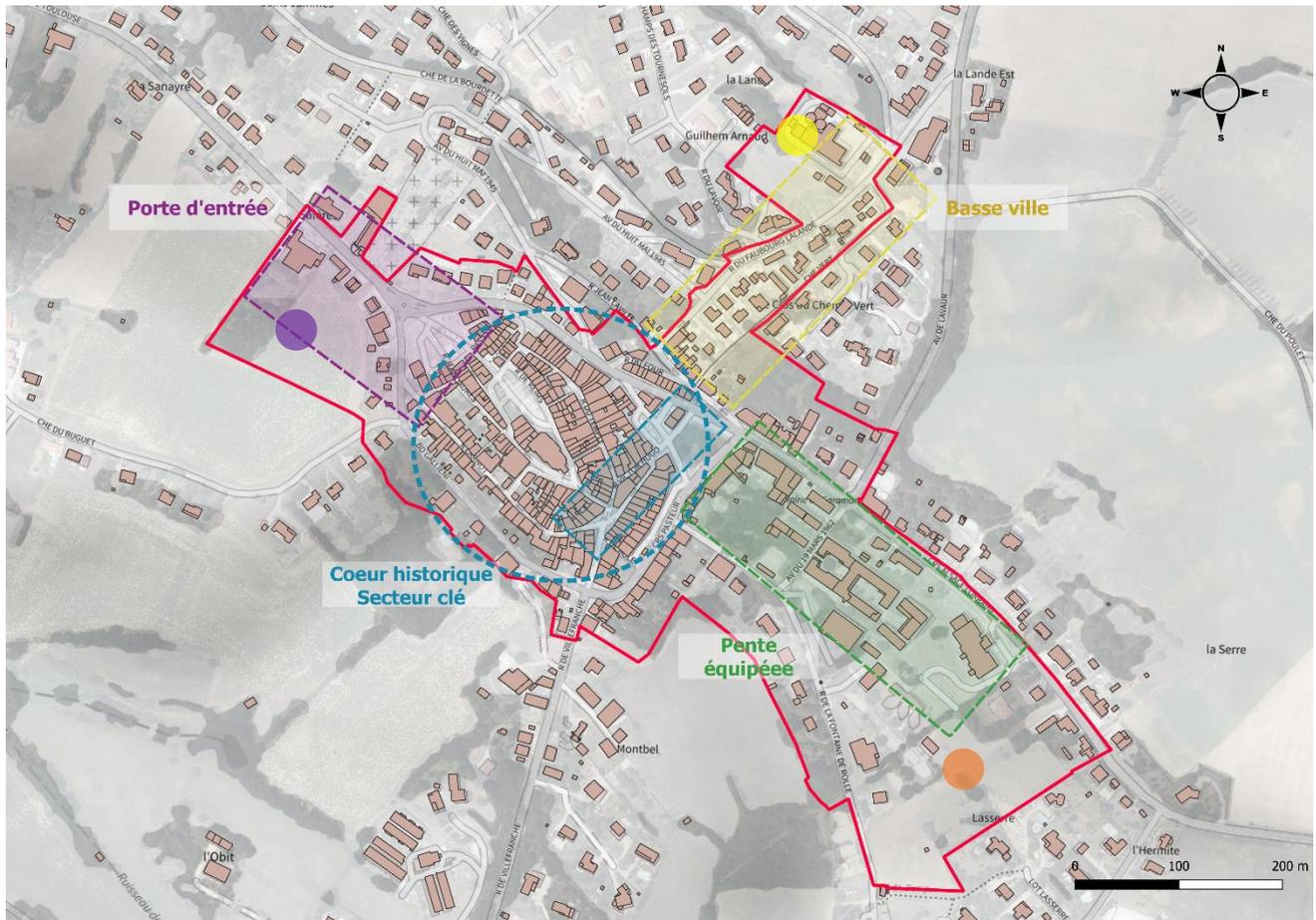
3- Des menaces pourraient affaiblir le positionnement de bourg-centre, qu'il s'agisse :

- D'un affaiblissement de son tissu commercial, notamment en centre-ville, du fait d'une évolution de l'offre non maîtrisée (en cas de création d'une Grande et Moyenne Surface et de commerces non adaptés, ou d'une dislocation géographique de l'offre),
- D'une perte de fonctions ou de vitalité (stimulation de la vacance par des extensions non maîtrisées, non accompagnement de l'évolution des équipements, offre de logements mal ciblée ou pas assez diversifiée),
- D'une détérioration continue du patrimoine (augmentation de la vacance, interventions dégradantes),
- D'une offre de logements encore insuffisamment diversifiée, nuisant à la fluidité des trajectoires résidentielles et ne permettant pas de couvrir tous les besoins.

→ Ce constat conduit au 3ème enjeu : RENFORCER



2.1.2- Le périmètre d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) de Caraman



Le périmètre ORT est établi en prenant en compte les critères et secteurs suivants :

- Le cœur historique de la bastide : concentre des enjeux multiples en termes d'habitat, de commerces et de réinvestissement des espaces publics. L'axe Place du Ravelin – Place de la République est identifié comme un secteur clé pour la revitalisation de la commune. Cet axe se situe à l'interface entre la "ville promontoire" et la "basse ville". Il apparaît alors stratégique pour la cohésion et la mise en valeur du centre et plus largement de la ville. L'affirmation d'un cœur de ville plus fédérateur et accueillant se manifeste à travers plusieurs actions telles que la réfection des espaces publics, la réactivation d'une boucle marchande source d'attractivité et de rencontre, le renforcement des usages au sein de l'îlot clef de la halle ou encore la reconquête et la valorisation du bâti.
- La pente équipée (pôle administratif + secteur scolaire) : est la principale polarité de la commune. Elle draine entre 500 élèves et 150 actifs à différents moments de la journée. Le diagnostic met en évidence une rupture urbaine entre le plateau scolaire et le centre-bourg historique du fait d'un manque de liaison. Afin d'améliorer l'accessibilité au site et de renforcer son attractivité, il est nécessaire de mettre en œuvre diverses actions telles que : la valorisation et la sécurisation des liaisons piétonnes entre les équipements et le cours Pasteur, la réorganisation et la mutualisation des stationnements ou encore la promotion de nouveaux usages notamment sur le site Paul Murat.
- La porte d'entrée côté Toulouse : la séquence d'entrée sur le centre historique de Caraman se matérialise par le tronçon de l'avenue de Toulouse, situé entre le supermarché (G20) et la place Riquet. Cette séquence est actuellement caractérisée par un vocabulaire à dominante routier, associé à un traitement minéral du sol, des poches de stationnements linéaires, ainsi qu'une circulation dense. L'arrivée sur la place Riquet constitue également une barrière visuelle qui incite au contournement de la ville historique. La requalification de la « porte d'entrée » est souhaitable afin de mettre en avant l'aspect

patrimoniale de la commune, d'inciter à sa découverte et de permettre une diversité d'usages. Cet objectif se traduit, entre autres, par : la requalification des espaces publics et de la voirie pour marquer l'entrée dans le bourg et permettre un meilleur partage des usages, la restructuration du pôle commercial existant permettant de moderniser l'offre et de constituer une séquence urbaine cohérente.

- La modernisation du G20, la politique de mobilité, de revitalisation des espaces publics ainsi que le réinvestissement des logements impliquent la création d'une poche de stationnement non loin du cœur de bourg (pastille violette).
- Les secteurs libres de toutes constructions qui feront l'objet d'une réflexion approfondie lors d'une prochaine révision du Plan Local d'Urbanisme notamment par la création d'OAP afin de maîtriser les développements futurs (pastille orange),
- Le secteur « basse ville » (Faubourg Lalande) qui fait la jonction entre cœur de bastide ancien et ville récente. Au sein de ce secteur, est compris le projet de réhabilitation de l'actuelle friche agricole en résidence autonomie (pastille jaune).

2.2- Les ambitions de Nailloux

2.2.1- Photographie de la commune

La commune de Nailloux a engagé en 2022 une étude globale pour la redynamisation du centre-bourg par un groupement de bureaux d'études. L'étude s'est achevée par la réalisation d'un plan guide et de fiches actions. Par ailleurs, la commune a aussi lancé la révision de son plan local d'urbanisme, qui a été arrêté en mars 2023. En outre, la commune de Nailloux dispose d'un contrat de « Bourg-Centre ».

Toutes ces étapes ont permis de faire des constats et de définir les enjeux de la commune :

1- Une ville conçue autour de la voiture :

- Des aménagements routiers favorables à la voiture
- Un aménagement n'incitant que peu à la réduction de vitesse
- Des mobilités douces existantes mais à développer
- Une nouvelle centralité à développer (esplanade)
- Beaucoup d'habitats pavillonnaires autour du centre

→ **Ce constat aboutit au 1er enjeu : Fluidifier et sécuriser les mobilités**

2- Une fibre commerciale à développer

- Une concentration des commerces le long de la rue de la République
- Une esplanade récente avec de l'espace disponible pour créer des commerces et pour développer le marché existant

→ **Ce constat aboutit au 2ème enjeu : Améliorer le cadre de vie en développant des espaces de vie communs et en renforçant l'attractivité économique et commerciale de la commune**

3- Un patrimoine non valorisé et un centre peu végétalisé

- Une présence trop importante du minéral dans l'espace public
- Un patrimoine pas suffisamment mis en valeur
- Des enseignes et pré-enseignes très variées
- Des bâtis anciens à rénover

→ **Ce constat aboutit au 3ème enjeu : Valoriser le patrimoine et favoriser la végétalisation**

2.2.2- Le périmètre d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) de Nailloux



Le périmètre ORT est établi afin d'intégrer :

- Le cœur historique de la bastide et de l'église qui correspond à un habitat dense et ancien ainsi que les bâtisses situées en alignement de la voie qui font partie du centre ancien de Nailloux.
- La rue principale qui est une départementale et l'axe principal, point central de la redynamisation du centre-bourg. La rue de la République comprend la majorité des commerces du centre-bourg ainsi que la mairie. Elle fait l'objet d'un projet de restructuration.
- L'entièreté de la rue des Pyrénées et la partie de la rue Jean-Jaurès, jusqu'à la place Jean-Jaurès, afin d'inclure les bâtisses situées en alignement de la voie et quelques commerces.
- Une partie de la route d'Auterive afin d'inclure les différents commerces ou vitrines commerciales qui sont dans des bâtisses situées en alignement de la voie.
- L'esplanade de la Fraternité qui correspond à une nouvelle centralité.

2.3- Les ambitions de Villefranche-de-Lauragais

2.3.1- Photographie de la commune

Afin de mieux considérer son territoire, la commune de Villefranche-de-Lauragais a élaboré son diagnostic interne en s'appuyant sur diverses méthodologies. Deux études thématiques ont été menées par des partenaires du dispositif : l'étude SHOPIN portant sur la dynamique commerciale élaborée par la Banque des Territoires et l'étude flash sur les mobilités dirigée par le CEREMA. En plus de ces deux études, de l'analyse approfondie des données disponibles (INSEE, LOVAC...) ainsi que de la prise en compte du diagnostic du PLU et de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) du CCAS, la municipalité a souhaité mettre l'accent sur la participation citoyenne. Cela illustre la volonté politique d'impliquer, dès la conception du projet de territoire, les citoyens. Tout d'abord, des entretiens auprès des agences immobilières locales ont été réalisés et un questionnaire à destination des commerçants du centre a été distribué afin de connaître leur vision du cœur de ville. Ensuite, le bureau d'étude mandaté a organisé plusieurs temps comme suit : un stand d'information/consultation sur le marché, des tables rondes avec les habitants, un atelier de travail à destination des techniciens (partenaires et services municipaux) et trois ateliers avec les élus pour les accompagner dans l'élaboration de leur projet de territoire.

Toutes ces étapes ont conduit à mettre en exergue les enjeux de la commune :

1- Une ville conçue et développée autour de la voiture :

- Une ville périurbaine avec une population fortement motorisée
- Une ville centre attirant des usagers véhiculés
- Des aménagements routiers favorable à la voiture
- Peu de réflexion sur les mobilités douces
- La configuration de la bastide rendant difficile les aménagements (rues étroites et départementale en plein cœur de ville)
- Un cœur de bourg non relié aux divers espaces extérieurs (lotissements, clinique Monié, ZAE, canal du midi)

→ Ce constat aboutit au 1er enjeu : Repenser la circulation

2- Un centre-ville peu animé :

- L'offre commerciale non maîtrisée et le fort développement de la ZAE impactent le commerce de proximité,
- Une proportion importante de locaux commerciaux vacants
- Une concentration des commerces le long de la rue de République
- Une richesse associative non valorisée
- Une communication et un partenariat entre Mairie/commerçants et Mairie/association à renforcer
- Une friche communale (Ancien Super U) à réhabiliter et à utiliser comme ressource

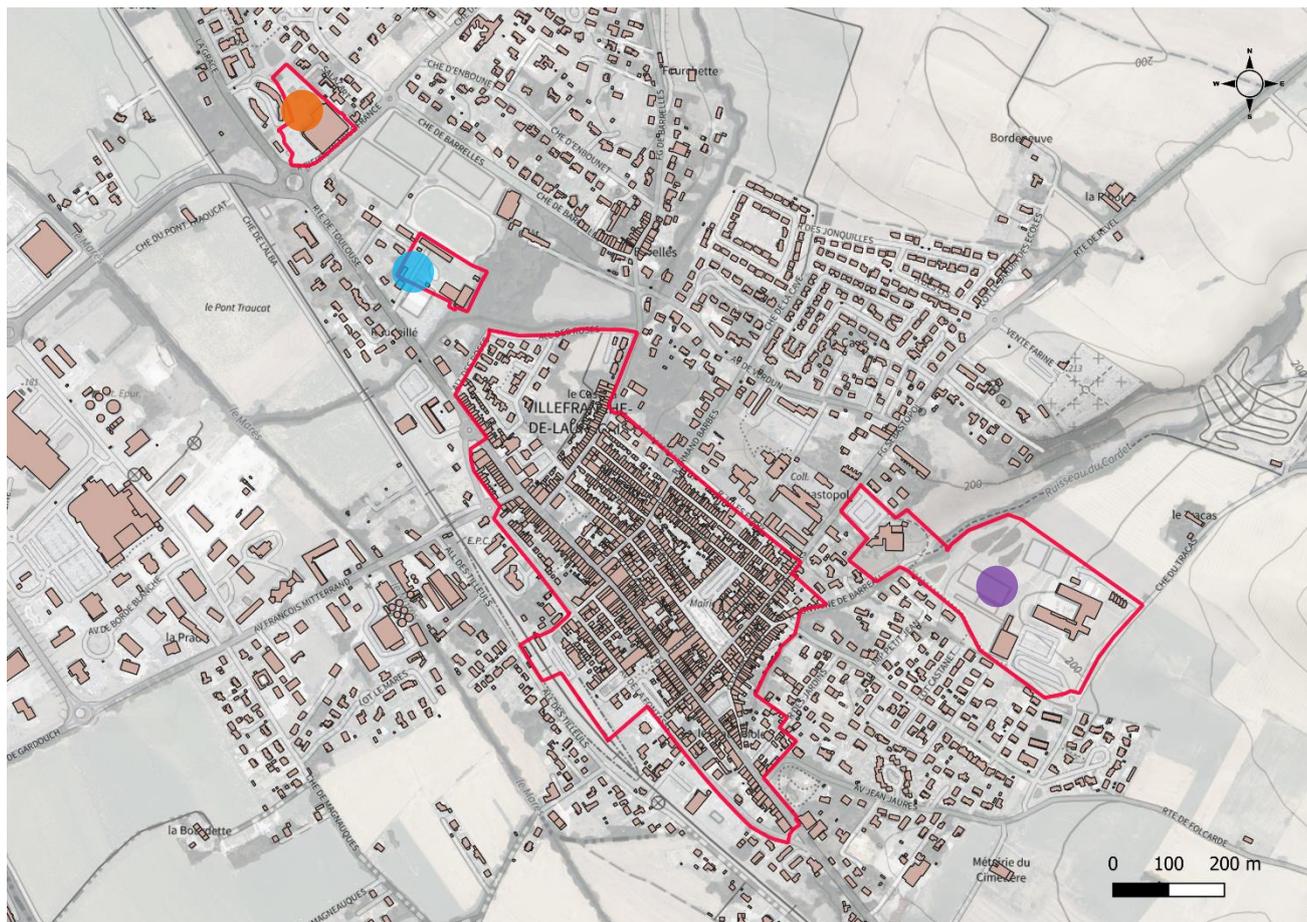
→ Ce constat aboutit au 2eme enjeu : Penser des lieux multifonctionnels pour animer et faire vivre la commune

3- Un fort patrimoine non valorisé :

- Une richesse patrimoniale qui manque d'être détériorée par la présence de logements vacants non entretenus
- Une prise en compte des questions liées aux consommations d'énergie (rénovation d'immeubles et des bâtiments publics)
- Un rôle à renforcer en tant que relai entre la population et les partenaires
- Une diversité de places à embellir et à reconfigurer pour que les habitants se les approprient
- Une présence trop importante du minéral dans l'espace public

→ Ce constat aboutit au 3eme enjeu : Améliorer le patrimoine Villefranchois et favoriser la végétalisation

2.2.2- Le périmètre d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) de Villefranche-de-Lauragais



Un premier périmètre ORT est établi en prenant en compte divers critères :

- Le cœur de la bastide, le centre ancien qui comprend un bâti dense ainsi que l'ensemble des logements vacants recensés sur la commune. Les questions de rénovation énergétique et de requalification du tissu urbain se porteront sur ce périmètre,
- L'entièreté de la rue de la République : route départementale, axe stratégique indispensable dans la revitalisation du cœur de bourg. Cette rue est également le principal linéaire commerçant de la commune,
- L'avenue de la Fontasse : départementale parallèle à la rue de la république.
- La gare SNFC et ses alentours : porte d'entrée sur la commune, ce secteur est à prendre en compte dans les questions liées aux mobilités et notamment dans le développement de l'intermodalité
- Les projets en cours de réflexion :
 - o La piscine concernée par la rénovation énergétique mais également par un projet de recyclage de l'eau (pastille bleue),
 - o La friche commerciale en entrée de ville est un levier important pour la dynamique future (pastille orange).
 - o Le secteur du lycée sur lequel un projet de dojo est en réflexion. Cet équipement d'intérêt intercommunal (pastille violette).

2.4- Les périmètres ORT

L'ensemble des périmètres ORT sont définis en considérant les spécificités communales. Cependant, les trois périmètres tiennent compte de l'aspect historique de la commune, du cœur de bourg et des évolutions urbaines, de la densité du bâti et de l'impact des politiques du logement, des linéaires commerciaux existants ou à développer mais également des équipements/services structurants du territoire.

Le périmètre ORT intègre les enjeux spécifiques à la revitalisation des communes, objet de la présente convention. Les enjeux thématiques tels que la requalification de l'habitat, la redynamisation du tissu commercial, l'organisation des mobilités, l'amélioration du cadre de vie et l'adaptation des usages aux enjeux climatiques, constituent les bases des réflexions communales.

Le projet politique du cœur de ville s'illustre par la définition du périmètre ainsi que du plan d'action. Ce périmètre stratégique est un outil propre au dispositif « Petites Villes de Demain » et sur lequel les communes sont désireuses de s'appuyer. Ce périmètre ORT induit des effets réglementaires, juridiques et fiscaux non négligeables. Ces éléments ont été analysés en amont de la conception des périmètres.

Les annexes 1 à 3 présentent les 3 périmètres ORT.

ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La présente convention fixe les orientations stratégiques :

- **Orientation 1 : Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques**

Les stratégies de revitalisation des cœurs de bourg s'appuient sur une première orientation propre à l'habitat et au patrimoine.

La thématique de l'habitat est une thématique indispensable dans la revitalisation des cœurs de ville. C'est également un domaine incontournable du dispositif PVD. En effet, le périmètre ORT implique, entre autres, divers effets juridiques propres à l'habitat et au logement. Nous traiterons donc dans cette orientation les questions liées à la résorption des logements vacants, à la réhabilitation des logements ainsi qu'à la rénovation énergétique des passoires thermiques.

Les diagnostics des trois communes relèvent l'importance de l'aspect patrimonial et du cadre de vie sur notre territoire. La dimension patrimoniale se décline de plusieurs façons : à travers le patrimoine historique (immeubles anciens, monuments historiques, monuments remarquables ou typiques), à travers le bâti public ainsi qu'à travers les espaces publics (jardins, places, ruelles...). Ainsi, cette orientation vise à révéler la dimension patrimoniale au service de la qualité résidentielle et de l'attractivité territoriale ainsi qu'à révéler la qualité d'usage et d'accueil des espaces publics. L'amélioration du cadre de vie passe également par la prise en compte du changement climatique. Cette dimension est à indispensable pour l'aménagement de demain. Ainsi, œuvrer pour un cadre de vie de qualité passe par la réduction des îlots de chaleur et par le déploiement de nature et de coins de verdure.

- **Orientation 2 : Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies**

Cette deuxième orientation porte sur la volonté des communes de renforcer la vitalité de leur centre-bourg. L'animation est un critère indispensable pour l'attrait d'une ville. La mise en mouvement d'une commune s'illustre à travers plusieurs thématiques. Il s'agira dans cette orientation de considérer la place du commerce ainsi que celle des associations et acteurs de la commune. Caraman, Nailloux et Villefranche-de-Lauragais visent les mêmes objectifs : redynamiser le tissu commercial, maintenir les commerces de proximité en centre et valoriser les richesses locales. Les méthodologies employées s'avèrent différentes et spécifiques au territoire communal. Ainsi, Caraman veille à maintenir la centralité commerciale en cœur de bourg, Nailloux s'engage dans la création d'une nouvelle centralité (Esplanade de la Fraternité) qui vient compléter la dynamique de la rue de la République et Villefranche-de-Lauragais travaille sur la mise en place de divers lieux de vies afin que l'ensemble de la commune soit animé et non pas uniquement la rue de la République. La mise en œuvre d'évènements concourt également à renforcer la dynamique locale.

- **Orientation 3 : Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale**

L'objectif est de pallier les diverses formes de fragmentation de la ville. Relier le centre ancien à tous les espaces de vies de la commune. Un travail sur le sens de circulation, le stationnement et les mobilités douces devra s'opérer. Cela avec deux objectifs principaux : améliorer l'accessibilité au grand territoire et les mobilités du quotidien et promouvoir les déplacements actifs.

Plus spécifiquement, les actions relevant de cet objectif participeront, à Caraman, à mettre en réseau le chapelet des équipements et espaces publics, stimuler le croisement des publics, aménager un itinéraire de choix de la basse ville à la ville promontoire et enfin à structurer la couronne du centre : « la basse ville » et « la pente équipée ».

Sur Nailloux, les actions permettront de faciliter l'accès au cœur de ville et les déplacements dans le centre notamment entre les commerces et les équipements publics.

Enfin, Villefranche-de-Lauragais se consacrera plus précisément à définir un plan de circulation globale sur le cœur de ville. En effet, la question des mobilités est un enjeu majeur à prendre en considération dans la politique de revitalisation. La commune pourra ainsi s'appuyer sur le dispositif PVD et sur l'ensemble des partenaires de la démarche.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

ARTICLE 4 – LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI, figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'article 2.

4.1 Les actions

Les actions du programme « Petites Villes de Demain » sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme « Petites Villes de Demain » de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Pour que la convention vaille ORT, les actions prévues dans le ou les secteurs d'intervention précités doivent à minima concerner l'amélioration de l'habitat (selon le contexte : lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance ; production de logements attractifs et adaptés). Leur plan de financement est présenté.



Liste des actions par commune :

- **1-Caraman**

Orientation 1 : Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques

- 1.1.1- Parc ancien : mieux connaître les problématiques pour mieux agir
- 1.1.2- Parc ancien : planifier une montée en puissance de la politique de réhabilitation des logements
- 1.1.3- Requalification des espaces publics : Ravelin-République
- 1.1.4- Valorisation du bâti : Ravelin-République
- 1.1.5-La requalification des espaces publics : centre historique
- 1.1.6-Valorisation du bâti : centre historique
- 1.1.7- Valorisation de la Place Riquet
- 1.1.8-L'itinéraire de découverte
- 1.1.9-Requalification de la séquence d'entrée de centre-bourg
- 1.1.10- Structuration et aménagement de la basse-ville

Orientation 2 : Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies

- 2.1.1- La restructuration du pôle commercial
- 2.1.2- Créer une boucle marchande entre la place Woillemont et la place de la République
- 2.1.3- Les mesures pour assurer la vitalité commerciale
- 2.1.4- Les objectifs et outils à inscrire dans le PLU
- 2.1.5- Diversifier l'offre de logement en mobilisant plusieurs leviers
- 2.1.6- Offre nouvelle : produire un bon rythme, limiter les effets de concurrence
- 2.1.7- Reconquête d'une friche industrielle
- 2.1.8- Repenser les fonctions, les usages, le fonctionnement et la programmation de l'îlot de la halle
- 2.1.9- Paul Murat : un espace « deux en un » à destination des jeunes et des familles
- 2.1.10- Conventonnement avec EPF

Orientation 3 : Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale

- 3.1.1- Adapter le plan de circulation à la stratégie de valorisation du bourg-centre
- 3.1.2- Consolider la « ville apaisée »
- 3.1.3- Créer un maillage d'itinéraire piétons et vélos à l'échelle de la commune
- 3.1.4- Adapter l'offre de stationnement aux besoins des résidents et commerces du centre
- 3.1.5- Développer les lignes express et les mobilités solidaires
- 3.1.6- L'articulation des pleins et des vides pente équipée

- **2-Nailloux**

Orientation 1 : Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques

- 1.2.1- Favoriser la plantation de végétation sur les espaces publics ou privés
- 1.2.2- Mettre en place des animations pour sensibiliser à la protection de l'environnement ou au patrimoine naillousain
- 1.2.3- Valoriser le patrimoine bâti en mettant en place un règlement local de publicité
- 1.2.4- Rénovation thermique
- 1.2.5- 24 rue de la République : création de 4 logements

Orientation 2 : Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies

- 2.2.1- Développer et appliquer des outils pour maintenir ou développer les commerces du centre-ville
- 2.2.2- Créer des commerces de proximité sur l'esplanade
- 2.2.3- Développer le marché de plein vent
- 2.2.4- Prémption de bâtis avec l'EPF pour créer des logements et commerces

Orientation 3 : Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale

- 3.2.1- Aménager les entrées de ville
- 3.2.2- Développer la mobilité douce
- 3.2.3- Repenser les signalisations verticales et horizontales
- 3.2.4- Restructurer et aménager la rue principale de la République
- 3.2.5- Aménager le carrefour de la Halle
- 3.2.6- Aménager et valoriser l'espace à l'arrière de la mairie
- 3.2.7- Réaménager et valoriser la place de l'église
- 3.2.8- Réhabiliter le quartier de la bastide
- 3.2.9- Aménager une traversée piétonne entre la rue de la République et l'esplanade de la Fraternité
- 3.2.10- Retravailler les sens de circulation
- 3.2.11- Réorganiser le stationnement du centre-bourg

- **3-Villefranche-de-Lauragais**

Orientation 1 : Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques

- 1.3.1- Inciter les propriétaires bailleurs et occupants à rénover énergétiquement leur logement
- 1.3.2- Proposer un accompagnement humain aux projets de rénovation pour mieux se loger
- 1.3.3- Lutter contre les logements vacants
- 1.3.4- Mener une étude de faisabilité sur l'avenir du 127 rue de la République
- 1.3.5- Requalification des espaces publics : Gambetta/Liberté
- 1.3.6- Se faire accompagner dans l'élaboration d'un plan de végétalisation du centre-ville
- 1.3.7- Végétaliser des lieux phares pour lancer la dynamique
- 1.3.8- Optimiser l'usage de l'eau (piscine et station d'épuration)

Orientation 2 : Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies

- 2.3.1- Faire de la place des cerisiers un lieu convivial et animé
- 2.3.2- Mettre en place des animations récurrentes (itinérantes)
- 2.3.3- Créer un poste de coordinateur de la dynamique du commerce local
- 2.3.4- Créer un poste de coordinateur du tissu associatif
- 2.3.5- Lutter contre les locaux commerciaux vacants
- 2.3.6- Réhabilitation de l'ancien Super U
- 2.3.7- Créer un dojo en lien avec la CCTDL
- 2.3.8- Création d'une médiathèque

Orientation 3 : Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale

- 3.3.1- Elaborer une étude globale sur les mobilités
- 3.3.2- Installer des parkings à vélos
- 3.3.3- Expérimenter des voies partagées
- 3.3.4- Définir des tracés piétonniers
- 3.3.5- Faciliter les mobilités entre le centre-ville et les lotissements, la zone d'activité et la clinique Monié
- 3.3.6- Développer les liaisons et la signalétique du centre vers le canal du Midi

- **4-Actions partagées**

Orientation 1 : Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques

- 1.4.1- S'emparer d'outils existants en matière d'habitat : procédures incitatives et coercitives
- 1.4.2- Rénovation thermique des bâtiments publics

Orientation 2 : Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies

- 2.4.1- Rendre la culture accessible à tous grâce au dispositif Micro-Folie



4.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

ARTICLE 5 – MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.

Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Caraman, de Nailloux et de Villefranche-de-Lauragais assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires s'engagent à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;

Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;

L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.



De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique dont ils relèvent. Sur notre territoire, le CRTE du Pays Lauragais est porté par le PETR du Pays Lauragais.

6.4. Engagements de la Région Occitanie

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent à savoir le CTO (Contrat Territorial Occitanie) du PETR du Pays Lauragais.

6.5. Engagements du Département de la Haute-Garonne

En tant que chef de file de la solidarité territoriale et garant de l'équilibre des territoires, le Conseil départemental de la Haute-Garonne soutient historiquement les investissements et les projets qui redynamisent les communes et leur bassin de vie. Voiries, équipements publics, habitat, espaces publics, infrastructures numériques, équipements culturels, sportifs, de santé, projets touristiques, environnementaux mais également ingénierie de projet sont autant de domaines sur lesquels il intervient tant sur le plan technique que financier.

Les services du Département étudieront les dossiers de demandes de subvention adressés au Conseil départemental selon ses règlements en vigueur et selon les modalités relatives aux programmations des Contrats de territoire et des Contrats de projets ainsi que dans le cadre des programmations et interventions sectorielles classiques. Le Conseil départemental pourra également apporter son soutien via les fonds de l'ANAH sur les opérations relevant de ces derniers dans le cadre de sa délégation des aides à la pierre.

Enfin, le Conseil départemental participera aux comités techniques et comités de pilotage organisés à l'occasion du suivi et de l'état d'avancement des projets découlant de cette convention.

6.6. Engagements du PETR Pays du Lauragais

Inscrit dans un contexte interdépartemental et initialement interrégional, le PETR, regroupe 167 communes réparties sur 4 communautés de communes (Castelnaudary Lauragais Audois, Piège Lauragais Malepère, Lauragais



Revel Sorézois et Terres du Lauragais), et voit sa population totale constante augmentation ces dernières années, atteignant les 109 552 habitants en 2023 (Population totale 2020 estimée au 01/01/23).

Depuis sa transformation en PETR suite à la loi MAPTAM en 2015, le Pays Lauragais s'attache à agir en faveur d'un développement territorial cohérent et équilibré à l'échelle de ses 4 communautés de communes, dans une recherche continue de mutualisation des coûts et d'optimisation des politiques contractuelles.

Acteur incontournable du développement local, le PETR est en effet porteur du projet de territoire du Pays Lauragais, assurant ainsi les missions de développement touristiques, culturelles, environnementales, d'urbanisme qui ont été mutualisées à son échelle.

Le PETR est également compétent en matière de SCOT dont la 1ère révision est opposable depuis janvier 2019 et la seconde révision, prescrite depuis le 8 décembre 2022 est en cours d'élaboration (approbation envisagée en janvier 2026) ainsi que du Plan Climat Air Energie Territorial et de sa mise en œuvre pour le programme d'actions qui lui a été confié, adoptés à l'unanimité en février 2020, dont la mission de conseil en énergie partagé (dont la commune de Villefranche-de-Lauragais est adhérente (programme 21-23)).

Par ailleurs, le PETR, porte le GAL des Terroirs du Lauragais, gestionnaire des fonds européens LEADER, dont le programme 2014-2022 est en cours de finalisation et qui a permis le soutien financier de projets comme l'aménagement du lac de la Thésauque ou encore d'un pôle intercommunal pour la petite enfance à Caraman, et celui de 2023-2027 est en cours d'élaboration (convention en cours).

Lieu de conventionnement et/ou de contractualisation privilégié des partenaires institutionnels, le PETR porte également les contrats suivants : ATI-FEDER OS5, Contrat territorial Occitanie et son dispositif Bourg-centres, une convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et culturelle (avenant 2023 en cours) sur l'ensemble de son périmètre ainsi que le CRTE du Pays lauragais pour les communautés de communes Lauragais Revel Sorézois et Terres du Lauragais (les 2 autres communautés de communes étant couvertes par un autre CRTE).

Enfin, le PETR représente l'échelon territorial garant du lien et de la cohérence entre les communautés de communes et les instances supérieures en matière d'aménagement du territoire en participant notamment aux travaux de l'Interscot Toulousain, ou encore de la « conférence des SCOT ».

A travers l'ensemble de ces missions, le PETR participera à l'accompagnement, technique et financier, des communes de Caraman, Nailloux et Villefranche de Lauragais dans le cadre du dispositif « petite ville de demain ».

6.7. Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-7-1. La Banque des territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

6-7-2. L'Établissement Public Foncier Occitanie

L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention. Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

6-7-3. Action Logement

Action Logement pourra mobiliser ses dispositifs de droit commun sur les Petites villes de demain présentant un intérêt pour les salariés et le développement des emplois salariés."

6-7-4. Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale Occitanie Pyrénées Méditerranée

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute Garonne contribue à la définition et à la mise en œuvre des politiques d'aménagement, d'innovation et de développement des territoires à travers une démarche partenariale de proximité qui se traduit notamment par l'action de terrain auprès des entreprises artisanales ainsi qu'un appui aux collectivités.

A cet effet, la C.M.A. de la Haute Garonne s'engage à soutenir la stratégie de développement et de valorisation de l'économie locale menée par la Communauté de Communes Terres du Lauragais et les communes de Caraman, Nailloux et Villefranche-de-Lauragais pour maintenir et renforcer le développement économique du territoire, son attractivité et ses atouts compétitifs.

La C.M.A. de la Haute Garonne participe sur le terrain au développement des entreprises artisanales en partenariat avec le territoire en proposant des outils d'accompagnement, d'animation et de formations adaptées à chacun, en lien avec ses compétences et son offre de services :

1. Accompagner individuellement ou collectivement les porteurs de projets (créateurs/repreneurs) en facilitant leur implantation sur le territoire du périmètre de la présente convention.
2. Participer au maintien des actifs, à la passation des savoir-faire spécifiques du territoire en facilitant la transmission et la reprise d'entreprises.
3. Accompagner individuellement les entreprises implantées sur le territoire dans la mise en œuvre de leur projet et leur permettre d'anticiper certaines mutations économiques :
 - Soutenir et accompagner les entreprises artisanales sur le volet de la transition écologique (diagnostic et accompagnement individuel par la mise en œuvre de labels type « Entreprise Zéro Déchet » ...)
 - Accompagner les chefs d'entreprises artisanales dans leur projet de développement (accès aux aides régionales...)
 - Soutenir l'artisanat d'art qui est une filière à part entière du développement économique
 - Accompagner les entreprises en situation de fragilité et rencontrant des difficultés, en les incitant notamment à solliciter le Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises
 - Permettre aux artisans de se former tout au long de la vie de leur entreprise. La CMA de la Haute Garonne propose des formations diplômantes (ADEA, TEPE, BM) ou de perfectionnement afin d'acquérir une compétence spécifique (gestion, commercial, financier, numérique...).

Au-delà, la structure propose aussi des formations réglementaires notamment en hygiène alimentaire (HACCP,...). La CMA de la Haute Garonne pourra également intervenir dans la promotion de l'apprentissage auprès des chefs d'entreprise et des établissements scolaires.

Au-delà de ces axes de travail, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute Garonne pourra, dans les fiches actions incluses dans la présente convention ou via un avenant, participer à des opérations spécifiques décidées avec les communes et/ou l'intercommunalité concernant l'artisanat local.

6.8. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.9. Maquette financière

La maquette (annexe 6) récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre. Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les cofinancements acquis et le coût total.

ARTICLE 7 : COMPLEMENTARITE ENTRE LE PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » ET LA POLITIQUE DE CONTRACTUALISATION « BOURGS CENTRES OCCITANIE »

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » **et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs** (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Pour les Communes/EPCI lauréats dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration, l'État et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

Le Comité de pilotage :

Un seul Comité de pilotage, à minima à l'échelle de l'EPCI, assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petites Villes de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », et propose les programmes opérationnels.

Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de relance et de transition écologique et du Contrat territorial Occitanie

ARTICLE 8 – GOUVERNANCE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, du Conseil régional, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

ARTICLE 9 - SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

ARTICLE 10 - RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Orientation 1 : Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques

Objectif (actions)	Territoire concerné	Indicateurs
Parc ancien : mieux connaître les problématiques pour mieux agir	Caraman	Projet 1 : Nombre de situations identifiées et accompagnées Projet 2 : Nombre de dossiers déposés à l'échelle de la commune et du



		bourg - nombre d'animations p... Projet 3 : Nombre de rencontres réalisées – nombre de projets engagés sur des biens vacants Projet 4 : Réalisation de l'étude, objectifs fixés, niveau de financement des différents partenaires (à dimensionner selon outils identifiés) Projet 5 : Montant de la THLV, nombre de permis de diviser déposés, niveau d'inflexion des projets suite au dépôt des permis et des visites
Parc ancien : planifier une montée en puissance de la politique de réhabilitation des logements	Caraman	Projet 1 : Mise en place d'un programme spécifique aux deux communes PVD ou niveau d'abondement / Objectifs fixés Projet 2 : Outils mis en place Projet 3 : Nombre de logements sociaux créés dans le centre-bourg et ses franges
Requalification des espaces publics : Ravelin-République	Caraman	
Valorisation du bâti : Ravelin-République	Caraman	Réalisation d'un projet démonstrateur Nombre de sollicitation à des conseils départementaux ou régionaux, nombre d'opérations réalisées
La requalification des espaces publics : Centre historique	Caraman	Retours d'expériences, gain d'attractivité pour les commerces, gain d'attractivité touristique, appropriation de l'espace public par les riverains, diversification des usages, effet levier sur la rénovation du bâti
Valorisation du bâti : centre historique	Caraman	Nombre de façades restaurées Part des permanences du CAUE et de... dédiées à la rénovation des façades / restauration du bâti avant et après la mise en place de la cellule communication.
Valorisation de la Place Riquet	Caraman	
L'itinéraire de découverte	Caraman	Fréquentation de l'itinéraire Gain attractivité commerces et équipements
Requalification de la séquence d'entrée de centre-bourg	Caraman	
Structuration et aménagement de la basse-ville	Caraman	
Favoriser la plantation de végétation sur les espaces publics ou privés	Nailloux	Evaluation de la surface végétalisée
Mettre en place des animations pour sensibiliser à la protection de l'environnement ou au patrimoine naillousain	Nailloux	Nombre d'animations Itinéraires créés Nombre de panneaux
Valoriser le patrimoine bâti en mettant en place un règlement local de publicité	Nailloux	Mise en place du RLP Evolution des enseignes, etc sur la commune
Rénovation thermique	Nailloux	Animation au fil de l'année
24 rue de la République	Nailloux	Réalisation de l'étude de faisabilité Avancement des phases opérationnelles jusqu'à la réception des travaux
Inciter les propriétaires bailleurs et occupants à rénover énergétiquement leur logement	Villefranche	Nombre de participants Nombre de dossiers de rénovation déposés Nombre de travaux exécutés
Proposer un accompagnement humain aux projets de rénovation pour mieux se loger	Villefranche	Nombre d'usagers participant aux permanences
Lutter contre les logements vacants	Villefranche	Nombre de logements Nombre d'évènements organisés Nombre de dossiers déposés
Mener une étude de faisabilité sur l'avenir du 127	Villefranche	
Requalification des espaces publics : Gambetta/Liberté	Villefranche	Nombre de végétaux plantés Nombre de m ² desimpermeabilisés Nombre d'espaces verts créés Fréquentation des lieux

		Satisfaction des habitants ?
Se faire accompagner dans l'élaboration d'un plan de végétalisation du centre-ville	Villefranche	Lancement de l'étude Nombre d'habitants sollicité Nombre d'actions à déployer Lieux à végétaliser
Végétaliser des lieux phares pour lancer la dynamique	Villefranche	
Optimisation de l'usage de l'eau (piscine et station d'épuration)	Villefranche	m ³ recyclés
S'emparer d'outils existants en matière d'habitat : procédures incitatives et coercitives	Caraman Nailloux Villefranche	
Rénovation thermique des bâtiments publics	Caraman Nailloux Villefranche	

Orientation 2 : Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vie

Objectif (actions)	Territoire concerné	Indicateurs
La restructuration du pôle commercial	Caraman	La réalisation des études de recomposition du site avec les bureaux d'études spécialisés
Créer une boucle marchande	Caraman	Réalisation d'opérations d'urbanisme temporaire pour tester les usages Ouverture de nouvelles boutiques sur la portion de la boucle marchande
Les mesures pour assurer la vitalité commerciale	Caraman	Réaliser la modification dans les documents d'urbanisme
Les objectifs et outils à inscrire dans le PLU	Caraman	
Diversifier l'offre de logement	Caraman	Nombre de logements locatifs sociaux/très sociaux mis en service Répartition par typologies Conventionnement et modes de financements
Offre nouvelle : produire un bon rythme, limiter les effets de concurrence	Caraman	Nombre de logements produits Taux de de délaissement du parc ancien : nombre de logements vacants supplémentaire pour un logement neuf produit
Reconquête d'une friche industrielle	Caraman	Accord du permis de construire Début des travaux
Repenser les fonctions, les usages, le fonctionnement et la programmation de l'ilot de la halle	Caraman	Aménagements réalisés Nombre d'évènements organisés, public Nombre et diversité des associations/structures s'appropriant le nouveau lieu et des ateliers, activités proposées Cadencement des occupations (programmation, calendrier, amplitudes horaires d'ouverture du lieu, etc.)
Paul Murat : un espace « deux en un » à destination des jeunes et des familles	Caraman	Aménagements réalisés Niveau d'appropriation du futur espace public
Conventionnement avec EPF	Caraman	Signature de la convention Nombre de biens acquis
Développer et appliquer des outils pour maintenir ou développer les commerces du centre-ville	Nailloux	Evolution de la vacance des commerces Taux de changement d'enseignes Evolution par type de commerces
Créer des commerces de proximité sur l'esplanade	Nailloux	Nombre et typologie des commerces créés
Développer le marché de plein vent	Nailloux	Evolution du nombre de stands sur le marché Evolution de la fréquentation Nombre d'animations par an

Préemption de bâtis avec l'EPF pour créer des logements et commerces	Nailloux	Etat d'avancement de la procédure : préemption, cession, construction
Faire de la place des cerisiers un lieu convivial et animé	Villefranche	Nombre de participants Nombre de stands/prestataires
Mettre en place des animations récurrentes (itinérantes)	Villefranche	
Créer un poste de coordinateur de la dynamique du commerce local	Villefranche	Prise de poste Nombre de locaux commerciaux réinvestis Evolution du nombre de nouveaux commerces Nombre de procédure menées à bien Accompagner la création d'une association des commerçants
Créer un poste de coordinateur du tissu associatif	Villefranche	Prise de poste Nombre d'évènements organisés Nombre de projets développés en lien avec plusieurs associations
Lutter contre les locaux commerciaux vacants	Villefranche	Nombre de locaux commerciaux réinvestis Nombre de boutiques à l'essai/éphémères Nombre d'animations
Réhabilitation l'ancien Super U	Villefranche	Phase 1 : lancement de l'étude et finalisation, détermination d'un programme Phase 2 : suivi de l'exécution technique et financière dans le cadre de la Prospective Pluriannuelle d'Investissement, démarrage des différentes phases
Créer un dojo en lien avec la CCTDL	Villefranche	
Création d'une médiathèque	Villefranche	
Rendre la culture accessible à tous grâce au dispositif Micro-Folie	Caraman Nailloux Villefranche	

Orientation 3 : Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale

Objectif (actions)	Territoire concerné	Indicateurs
Adapter le plan de circulation à la stratégie de valorisation du bourg-centre	Caraman	Mise en œuvre du plan de circulation et de zones à circulation apaisée (zone 30, zone 20, aire piétonnes temporaire) Comptages routiers et vitesses (avant/après) Comptages vélos
Consolider la « ville apaisée »	Caraman	Comptages routiers et vitesses (avant/après) Comptage vélos
Créer un maillage d'itinéraire piétons et vélos à l'échelle de la commune	Caraman	Parts modales des scolaires Comptages vélos
Adapter l'offre de stationnement aux besoins des résidents et commerces du centre	Caraman	Nombre de PV/an/place en zones réglementées Taux de rotation des véhicules en zones réglementées
Développer les lignes express et les mobilités solidaires	Caraman	
L'articulation des pleins et des vides pente équipée	Caraman	Création d'un espace dédié au stationnement, développement d'espace public, appropriation du secteur par les usagers et les associations
Aménager les entrées de ville	Nailloux	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux.
Développer la mobilité douce	Nailloux	Kilométrage de mobilités douces
Repenser les signalisations verticales et horizontales	Nailloux	Quantité et positionnement de la signalétique
Restructurer et aménager la rue principale de la République	Nailloux	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux

Aménager le carrefour de la Halle	Nailloux	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux.
Aménager et valoriser l'espace à l'arrière de la mairie	Nailloux	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux.
Réaménager et valoriser la place de l'église	Nailloux	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux.
Réhabiliter le quartier de la bastide	Nailloux	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux.
Aménager une traversée piétonne entre la rue de la République et l'esplanade de la Fraternité	Nailloux	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux.
Retravailler les sens de circulation	Nailloux	Etablissement d'un plan de circulation Aménagements réalisés
Réorganiser le stationnement du centre-bourg	Nailloux	Evolution du nombre de places de stationnement Evolution du type de stationnement (temporaire / pérenne) Evolution du nombre de bornes de recharge Evolution du nombre de places pour les personnes à mobilité réduite Evolution de la localisation des espaces de stationnement
Elaborer une étude globale sur les mobilités	Villefranche	Délai d'avancement Prise en compte des enjeux de sécurité Participation de la population
Installer des parkings à vélos	Villefranche	Nombre de parking vélos installés
Expérimenter des voies partagées	Villefranche	Nombre de voies créé
Définir des tracés piétonniers	Villefranche	
Faciliter les mobilités entre le centre-ville et les lotissements, la zone d'activité et la clinique	Villefranche	
Développer les liaisons et la signalétique du centre vers le canal du Midi	Villefranche	Création de voies douces vers le canal Mise en œuvre de panneaux de signalétique vers le Canal Mise en œuvre de panneaux de signalétique vers Villefranche

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 5.

ARTICLE 11 – UTILISATION DES LOGOS

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en Annexe XX, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable. Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);

ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

ARTICLE 12 – ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DE LA CONVENTION ET PUBLICITE

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature de la présente convention, pour une durée de 5 ans, jusqu'en 2028.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

ARTICLE 13 – EVOLUTION ET MISE A JOUR DU PROGRAMME

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs et lorsqu'une thématique particulière est amenée à être renforcée en cours de programme.

ARTICLE 14 - RESILIATION DU PROGRAMME

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

ARTICLE 15 – TRAITEMENT DES LITIGES

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Toulouse à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Toulouse.

Signée à

Pierre-André DURAND Préfet de la Haute-Garonne	Carole DELGA Présidente du Conseil Régional d'Occitanie	Sébastien VINCINI Président du Conseil Départemental de la Haute- Garonne
Jean-Clément CASSAN Maire de Caraman	Lison GLEYSES Maire de Nailloux	Valérie GRAFEUILLE ROUDET Maire de Villefranche-de-Lauragais
Christian PORTET Président de la Communauté de Communes Terres du Lauragais	Gilbert HEBRARD Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais	Sophie LAFENETRE Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie
Olivier LIVROZET Directeur Territorial de la Banque des Territoires	Anne-Marie LEROY Déléguée Régionale Occitanie Pyrénées de la Fondation du Patrimoine	

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1 – PERIMETRE ORT DE CARAMAN

ANNEXE 2 – PERIMETRE ORT DE NAILLOUX

ANNEXE 3 – PERIMETRE ORT DE VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS

ANNEXE 4 - PLAN D’ACTIONS

ANNEXE 5 - FICHES ACTIONS

ANNEXE 6 –MAQUETTE FINANCIERE 2023

ANNEXE 4 – PLAN D’ACTIONS

Orientations/ Territoires	Actions	Statut	Calendrier				
			Court terme	Moyen terme	Long terme		
ORIENTATION 1 :							
Révéler et valoriser l’habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques							
1-1 Caraman	1.1.1- Parc ancien : mieux connaître les problématiques pour mieux agir	Animer un groupe de travail sur l’habitat indigne	En réflexion				
		Amplifier la mobilisation du PIG départemental et des outils de la plateforme France Renov’					
		Rencontrer les propriétaires des biens vacants « emblématiques »					
		Réaliser une étude pré- opérationnelle sur le parc ancien privé du centre					
		Mettre en place des outils réglementaires et fiscaux					
	1.1.2- Parc ancien : planifier une montée en puissance de la politique de réhabilitation des logements	Abonder les aides du futur PIG départemental	En réflexion				
		Recourir à des dispositifs coercitifs					
		Mobiliser les bailleurs sociaux et les associations disposant d’un agrément de Maîtrise d’Ouvrage d’Insertion					
	1.1.3- Requalification des espaces publics : Ravelin- République	En réflexion					
	1.1.4- Valorisation du bâti : Ravelin-République	En réflexion					
1.1.5- La requalification des espaces publics : centre historique	En réflexion						
1.1.6- Valorisation du bâti : centre historique	En réflexion						
1.1.7- Valorisation de la Place Riquet	En cours						
1.1.8- L’itinéraire de découverte	En cours						
1.1.9- Requalification de la séquence d’entrée de centre- bourg	En réflexion						
1.1.10- Structuration et aménagement de la basse-ville	En réflexion						
1-2 Nailloux	1.2.1- Favoriser la plantation de végétation sur les espaces publics ou privés	Végétaliser le quartier de la bastide et travailler sur les îlots de chaleur	Validée				
		Végétaliser les axes structurants					
	Inciter les particulier à végétaliser leur terrain						
	Mettre en scène une scénographie urbaine (ex : cadres pour mettre en valeur certaines vues)	En réflexion					

	1.2.2- Mettre en place des animations pour sensibiliser à la protection de l'environnement ou au patrimoine naillousain	Proposer un parcours patrimonial dans le bourg				
	1.2.3- Valoriser le patrimoine bâti en mettant en place un règlement local de publicité		En réflexion			
	1.2.4- Rénovation thermique des logements		En réflexion			
	1.2.5- 24 rue de la République : création de 4 logements					
1-3 Villefranche De Lauragais	1.3.1- Inciter les propriétaires bailleurs et occupants à rénover énergétiquement leur logement	Travailler en partenariat avec le CD31 et mettre en œuvre des ateliers (balade thermique... etc)	En réflexion			
	1.3.2- Proposer un accompagnement humain aux projets de rénovation pour mieux se loger	Promouvoir le PIG 31	Validée			
		Communiquer sur les permanences existantes (CAUE, CD 31...)				
	1.3.3- Lutter contre les logements vacants	Communiquer avec les habitants et les commerçants sur les possibilités de rénovation	Validée			
		Créer des forums avec l'ensemble des acteurs de l'habitat (CD31, CMA, CAUE, ABF, autres...)				
	1.3.4- Mener une étude de faisabilité sur l'avenir du 127 rue de la République					
	1.3.5- Requalification des espaces publics : Gambetta/Liberté					
	1.3.6- Se faire accompagner dans l'élaboration d'un plan de végétalisation du centre-ville	Limiter les îlots de chaleur en utilisant des espèces adaptées au changement climatique	En réflexion			
Valoriser les espaces publics grâce aux végétaux						
Végétaliser des lieux stratégiques (places, axes, ruelles...)						
1.3.7- Végétaliser des lieux phares pour lancer la dynamique		En réflexion				
1.3.8- Optimisation de l'usage de l'eau (piscine et station d'épuration)		En réflexion				
1-4 Actions partagées	1.4.1- S'emparer d'outils existants en matière d'habitat : procédures incitatives et coercitives		En cours			
		Caraman : Maison des associations, gymnase...)	Validée			

	1.4.2- Rénovation thermique des bâtiments publics	Nailloux : Réaménager les locaux de la mairie et réfléchir à la rénovation thermique des autres bâtiments			
		Villefranche : Etude sur la rénovation des bâtiments publics tertiaires en lien avec le SDEHG. Lancer une étude sur les bâtiments non tertiaires. Rénover en priorité la piscine ainsi que la Mairie/Foyer Rural			

ORIENTATION 2 :						
Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies						
2-1 Caraman	2.1.1- La restructuration du pôle commercial		En réflexion			
	2.1.2- Créer une boucle marchande entre la place Woillemont et la place de la République		En cours			
	2.1.3- Les mesures pour assurer la vitalité commerciale		En réflexion			
	2.1.4- Les objectifs et outils à inscrire dans le PLU		En réflexion			
	2.1.5- Diversifier l'offre de logement en mobilisant plusieurs leviers	Création de logements communaux	En réflexion			
		Accompagnement à la création de logements conventionnés ANAH ou logements sociaux				
	2.1.6- Offre nouvelle : produire à un bon rythme, limiter les effets de concurrence	Limiter les effets de concurrence entre la centralité de Caraman et les communes plus « diffuses »		En réflexion		
		Viser la production de 15 à 20 logements chaque année				
		Trouver des déclinaisons stratégiques et réglementaires aux objectifs du SCOT et PLU				
	2.1.7- Reconquête d'une friche industrielle		En cours			
2.1.8- Repenser les fonctions, les usages, le fonctionnement et la programmation de l'îlot de la halle		En réflexion				
2.1.9- Paul Murat : un espace « deux en un » à destination des jeunes et des familles		En réflexion				
2.1.10- Conventionnement avec EPF		Validée				
2-2 Nailloux	Linéaire commercial dans le PLU		En réflexion			
	Droit de préemption commercial					
	Consommer local					

	2.2.1- Développer et appliquer des outils pour maintenir ou développer les commerces du centre-ville	Améliorer la lisibilité de l'offre existante (signalisation)				
	2.2.2- Créer des commerces de proximité sur l'esplanade		En réflexion			
	2.2.3- Développer le marché de plein-vent		En réflexion			
	2.2.4- Prémption de bâtis avec l'EPF pour créer des logements et commerces		Validée			
2-3 Villefranche De Lauragais	2.3.1- Faire de la place des cerisiers un lieu convivial et animé					
	2.3.2- Mettre en place des animations récurrentes (itinérantes)		Validée			
	2.3.3- Créer un poste de coordinateur de la dynamique du commerce local					
	2.3.4- Créer un poste de coordinateur du tissu associatif					
	2.3.5 - Lutter contre les locaux commerciaux vacants		Validée			
	2.3.6- Réhabilitation de l'ancien Super U		Validée			
	2.3.7- Créer un dojo en lien avec la CCTDL		En réflexion			
	2.3.8- Création d'une médiathèque					
2-4 Actions partagées	2.4.1- Rendre la culture accessible à tous grâce au dispositif Micro-Folie					

ORIENTATION 3 :**Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale**

3-1 Caraman	3.1.1- Adapter le plan de circulation à la stratégie de valorisation du bourg-centre		En réflexion			
	3.1.2- Consolider la « ville apaisée »		En réflexion			
	3.1.3- Créer un maillage d'itinéraires piétons et vélos à l'échelle de la commune		En réflexion			
	3.1.4- Adapter l'offre de stationnement aux besoins des résidents et commerces du centre		En cours			
	3.1.5- Développer les lignes express et les mobilités solidaires		En réflexion			
	3.1.7- Articulation des "pleins" et des "vides" pente équipée		En cours			
3-2 Nailloux	3.2.1- Aménager les entrées de ville		En réflexion			
	3.2.2- Développer la mobilité douce	Proposer un maillage mode doux sur l'ensemble du bourg et au-delà et sécuriser l'existant Développer les continuités piétonnes	En cours			

		Promouvoir les transports en commun, réaliser des aménagements pour l'arrêt en centre-ville de la ligne HOP				
		Implanter des stationnements vélo				
		3.2.3- Repenser les signalisations verticales et horizontales	En réflexion			
		3.2.4- Restructurer et aménager la rue principale de la République	Validée			
		3.2.5- Aménager le carrefour de la Halle	En réflexion			
		3.2.6- Aménager et valoriser l'espace à l'arrière de la mairie	Validée			
		3.2.7- Réaménager et valoriser la place de l'église	En réflexion			
		3.2.8- Réhabiliter le quartier de la bastide	En réflexion			
		3.2.9- Aménager une traversée piétonne entre la rue de la République et l'esplanade de la Fraternité	Validée			
		3.2.10- Retravailler les sens de circulation	En réflexion			
		3.2.11- Réorganiser le stationnement du centre-bourg	Validée			
3-3 Villefranche De Lauragais	3.3.1- Elaborer une étude globale sur les mobilités	Repenser le sens de circulation	En réflexion			
		Adapter le stationnement à la bastide				
		Créer un maillage de cheminements doux				
		3.3.2- Installer des parkings à vélos	En réflexion			
		3.3.3- Expérimenter des voies partagées	En réflexion			
		3.3.4- Définir des tracés piétonniers	En réflexion			
	3.3.5- Faciliter les mobilités entre le centre-ville et les lotissements, la zone d'activité et la clinique Monié	En réflexion				
	3.3.6- Développer les liaisons et la signalétique du centre vers le canal du Midi					

Statut :

En réflexion	Validée	En cours	Achevée
Projet envisagé par la municipalité mais pour lequel aucune action n'est engagée.	Action validée mais non débutée.	Action en cours d'exécution.	Action terminée.

FICHE ACTION N° 1.1.1

PARC ANCIEN : CONNAITRE LES PROBLEMATIQUES

Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques
Action nom	Parc ancien : mieux connaître les problématiques pour mieux agir
Action n°	1.1.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Caraman
Description de l'action	<p>Le diagnostic a démontré que la commune de Caraman et son centre-bourg bénéficiaient d'une certaine attractivité se traduisant notamment par un réinvestissement « spontané » du parc de logements anciens du centre-bourg (familles, jeunes ménages, etc.). Il n'en demeure pas moins que la problématique de la précarité énergétique reste prégnante et qu'un « noyau dur » d'immeubles vacants et souvent dégradés subsiste. Il apparaît à cet égard que les dispositifs existants, et notamment le PIG départemental abondant les aides de l'ANAH, est très peu mobilisé sur la commune.</p> <p>La stratégie proposée s'organise en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A court terme, il s'agira d'accroître la mobilisation des dispositifs existants, de s'acculturer collectivement aux problématiques et aux outils d'amélioration du parc ancien, et de préfigurer le cas échéant une approche plus « pro-active » (FA 1.1.1) - A moyen et long terme, il s'agira d'amplifier le réinvestissement du parc ancien par des outils plus ciblés et en mobilisant de nouveaux acteurs (FA 1.1.2) <p><u>Projet 1. : Mettre en place et animer un groupe de travail sur l'habitat indigne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du partenariat sur les questions d'habitat indigne et de précarité énergétique - Identification des situations de vulnérabilité, signalements - Orientation / accompagnement des locataires et des propriétaires vers les dispositifs adéquats <p><u>Projet 2. : Amplifier la mobilisation du PIG départemental et des outils de la plateforme France Renov'</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers de sensibilisation (élus/habitants) - Organisation de balades thermographiques dans le bourg - Renforcement de l'animation du programme sur la commune - Campagne de communication ciblée <p><u>Projet 3. : Rencontrer les propriétaires des biens vacants « emblématiques » (6 rue du Temple / 6 chaussée de l'église / 52 cours Alsace-Lorraine / 15 cours Alsace-Lorraine)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des aides disponibles et du dispositif Denormandie

	<p>- Accompagnement dans l'élaboration d'un projet et d'un plan de financement, en mobilisant l'opérateur du PIG notamment</p> <p><u>Projet 4 : Réflexion sur le lancement d'une OPAH pour lutter contre les passoires thermiques et l'habitat indigne (hypothèse d'action).</u></p> <p>Etudier la possibilité de lancer cette étude en collaboration avec Villefranche de Lauragais.</p> <p>L'étude permettrait d'approfondir la connaissance des situations de précarité énergétique et de mal-logement, d'expertiser les caractéristiques techniques et sociales des immeubles concernés et d'identifier les immeubles/ilots prioritaires ainsi que les outils adaptés.</p> <p>L'objectif serait à terme le recrutement, entre les deux communes, d'un référent technique afin d'aider les administrés dans leur démarche.</p> <p><u>Projet 5 : Mettre en place de nouveaux outils réglementaires et fiscaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants, pour inciter les propriétaires à remettre leur bien sur le marché. - Le permis de diviser, pour maintenir une offre résidentielle attractive pour les familles sur le bourg
Partenaires	<p>Partenariat technique :</p> <p>Projet 1 : PDLHI, CAF, ARS, travailleurs sociaux, Département, aides à domicile...</p> <p>Projet 2 : Département, PETR, opérateur PIG</p> <p>Projet 3 : Opérateur PIG</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Si étude : 60 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	ANAH (50%) CD 31
Calendrier	<p>2024 :</p> <p>Projet 1 : animation groupe de travail habitat indigne</p> <p>Projet 2 : Mobilisation du PIG et France Renov'</p> <p>Projet 3 : Rencontre des propriétaires</p> <p>Projet 5 : Mise en place d'outils réglementaire et fiscaux</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>PIG 31</p> <p>Contrat Bourg-Centre Occitanie</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Projet 1 : Nombre de situations identifiées et accompagnées</p> <p>Projet 2 : Nombre de dossiers déposés à l'échelle de la commune et du bourg - nombre d'animations proposées</p> <p>Projet 3 : Nombre de rencontres réalisées – nombre de projets engagés sur des biens vacants</p> <p>Projet 4 : réalisation de l'étude, objectifs fixés, niveaux de financement des différents partenaires (à dimensionner selon outils identifiés)</p> <p>Projet 5 : Montant de la THLV, nombre de permis de diviser déposés, niveau d'inflexion des projets suite au dépôt des permis et des visites</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Améliorer le niveau de confort du parc de logements, lutter contre la précarité énergétique et contre l'habitat indigne ;</p> <p>Permettre aux familles de déployer leur projet résidentiel sur le centre-bourg ;</p> <p>Asseoir la dimension patrimoniale de la ville promontoire comme un vecteur d'attraction de nouveaux ménages ;</p> <p>Reconquérir les immeubles emblématiques vacants, gisements de diversification de l'offre résidentielle</p>
Annexes	<p>Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur</p> <p>Carte si opportun</p>

FICHE ACTION N°1.1.2

REHABILITATION DES ANCIENS LOGEMENTS

Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques
Action nom	Parc ancien : planifier une montée en puissance de la politique de réhabilitation des logements
Action n°	1.1.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Caraman
Description de l'action	<p>Le diagnostic a démontré que la commune de Caraman et son centre-bourg bénéficiaient d'une certaine attractivité se traduisant notamment par un réinvestissement « spontané » du parc de logements anciens du centre-bourg (familles, jeunes ménages, etc.). Il n'en demeure pas moins que la problématique de la précarité énergétique reste prégnante et qu'un « noyau dur » d'immeubles vacants et souvent dégradés subsiste. Il apparaît à cet égard que les dispositifs existants, et notamment le PIG départemental abondant les aides de l'ANAH, est très peu mobilisé sur la commune.</p> <p>La stratégie proposée s'organise en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A court terme, il s'agira d'accroître la mobilisation des dispositifs existants, de s'acculturer collectivement aux problématiques et aux outils d'amélioration du parc ancien, et de préfigurer le cas échéant une approche plus « pro-active » (FA 3.1.1) - A moyen et long terme, il s'agira d'amplifier le réinvestissement du parc ancien par des outils plus ciblés et en mobilisant de nouveaux acteurs (FA 3.1.2) <p><u>Projet 1 : Abonder les aides du futur PIG départemental ou mettre en place un programme d'amélioration de l'habitat spécifique aux communes du programme PVD.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aides aux travaux (lutte contre l'habitat indigne, performance énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie...) - Primes spécifiques (sortie de vacance, éco-matériaux, primo-accession, façade...) <p><u>Projet 2 : Recourir le cas échéant à des dispositifs coercitifs pour agir sur les "points durs", lutter contre l'habitat indigne ou stimuler la réhabilitation et la sortie de vacance de certains immeubles, dans le prolongement de l'étude habitat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - RHI, ORI (nécessité de coupler le dispositif avec des aides incitatives), THIRORI, mesures de police... - Permis de louer le cas échéant

	<p>- Arrêté de ravalement obligatoire, etc.</p> <p><u>Projet 3 : Mobiliser les bailleurs sociaux et les associations disposant d'un agrément de Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion dans le réinvestissement d'immeubles de rapport dégradés et/ou vacants depuis longtemps</u></p> <p>- Acquisition-amélioration pour les bailleurs sociaux publics ou privé, dans le prolongement du changement de doctrine départementale en cours</p> <p>- Maîtrise d'Ouvrage Insertion pour les associations</p>
Partenaires	<p>Partenariat technique :</p> <p>Projet 1 : Département, ANAH, Action logement</p> <p>Projet 2 A définir selon les outils (EPF Occitanie, ANAH)</p> <p>Projet 3 Organismes de logement social, associations ayant l'agrément MOI</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Projet 1 : Département, ANAH, Action logement</p> <p>Projet 2 : A définir selon les outils (EPF Occitanie, ANAH)</p> <p>Projet 3 : Organismes de logement social, associations ayant l'agrément MOI</p>
Calendrier	2025 - 2029
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat Bourg-Centre Occitanie</p> <p>PIG 31</p> <p>Conventionnement avec EPF</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Projet 1 : Mise en place d'un programme spécifique aux trois communes PVD ou niveau d'abondement / Objectifs fixés</p> <p>Projet 2 : Outils mis en place</p> <p>Projet 3 : Nombre de logements sociaux créés dans le centre-bourg et ses franges</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Améliorer le niveau de confort du parc de logements, lutter contre la précarité énergétique et contre l'habitat indigne ;</p> <p>Permettre aux familles de déployer leur projet résidentiel sur le centre-bourg ;</p> <p>Asseoir la dimension patrimoniale de la ville promontoire comme un vecteur d'attraction de nouveaux ménages ;</p> <p>Reconquérir les immeubles emblématiques vacants, gisements de diversification de l'offre résidentielle</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.1.3

REQUALIFICATION : RAVELIN/REPUBLIQUE

Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques
Action nom	Requalification des espaces publics : Ravelin-République
Action n°	1.1.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Caraman
Description de l'action	<p>En lien avec les perspectives d'affirmation de la vie sociale et de découverte du patrimoine, la place du piéton et des modes doux doit être affirmée dans l'espace public, tandis que des fonctions de sociabilité, absentes ou contenues dans les murs (cafés, restaurants, associations...), doivent pouvoir se développer. En conséquence :</p> <p><u>A - Le plan de circulation : secteur à apaiser</u> L'allègement du trafic, voire la piétonnisation de la partie Nord du Cours Pasteur, ne doit pas entraîner de report de trafic sur l'axe Ravelin / Victor Hugo / République, qui constitue un itinéraire doux privilégié (même en usage partagé). Le passage de la Place de la République à sens unique, voire sa piétonnisation, doivent être étudiés.</p> <p><u>B : Organiser le passage de la ville rapide à la ville lente</u> Réorganiser le stationnement et les accès notamment en bordure du périmètre, afin de libérer au maximum les itinéraires doux privilégiés. La jonction Nord entre le Cours Alsace-Lorraine et la Place du Ravelin pourrait être repensée pour permettre une reconfiguration du stationnement à ses abords. De même, le stationnement existant en frange Nord de la Place du Ravelin pourrait être repensé, via une surlargeur prise sur le Cours Alsace-Lorraine par exemple, afin d'en optimiser la capacité. Il est à noter qu'un paysagement (végétalisation notamment) des futures aires de stationnement est nécessaire afin d'éviter tout « effet-rempart ».</p> <p><u>C : Repenser le traitement de l'espace public</u> Signaler que, même si l'usage est partagé, le piéton est prioritaire sur certains itinéraires, et notamment sur l'axe Ravelin / Victor Hugo / République. Les matériaux employés doivent être clairs et qualitatifs (traitement uniforme simple, avec caniveau par exemple) et se différencier du vocabulaire routier actuel. La plantation d'arbres (Cours Pasteur, Passage des Valets, aire de stationnement au Nord de la Place du Ravelin, frange Nord de la poche de stationnement intra-commerces), la végétalisation des pieds d'immeubles ou la désimperméabilisation des pieds d'arbres situés sur les aires de stationnement en paliers, peuvent constituer une plus-value.</p> <p><u>D : Le traitement des lieux majeurs de convivialité doit être spécifiquement soigné afin de diversifier les usages et de faciliter la notion « d'adressage » :</u></p>

- La Place de la République peut ainsi être libérée de tout stationnement et bénéficier d'un traitement minéral du sol qualitatif, favorable au déploiement de la vie sociale ;
- La Place du Ravelin peut être améliorée dans son rapport aux rues avoisinantes, en gagnant en perméabilité (renforcement de l'accessibilité piétonne dans les murs hauts / suppression de la balustrade quand la voie est à niveau / suppression partielle de la ceinture de stationnement...), et dans les usages accueillis, qui peuvent être repensés pour être plus inclusifs, notamment en direction de l'enfance (jeux...).

E : Donner à voir la ville-promontoire depuis le Cours Alsace-Lorraine

Cet objectif peut notamment se concrétiser à travers la recomposition végétale de la place du Ravelin, conduisant à une libération visuelle de la diagonale Est-Ouest vers le clocher de l'église, un traitement du sol spécifique, en lien avec la qualification de l'itinéraire de choix Ravelin / Victor Hugo / République a minima, et enfin la végétalisation de l'aire de stationnement située en frange Nord de la Place du Ravelin afin que la place franchisse symboliquement la voie (continuum végétal formé par la végétation de la place / de l'aire de stationnement / des abords du grand escalier).

Lancement d'un appel d'offre en vue du recrutement d'une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre, avec :

- Tranche ferme : schéma d'aménagement global sur l'ensemble du périmètre de réflexion et requalification des espaces publics sur l'axe Ravelin-République
- Tranches conditionnelles : Poche de stationnement Nord-Ouest, Place Ravelin, abords de la Place Ravelin, Cours Pasteur

Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Choix du niveau d'ambition des travaux.

Travaux.

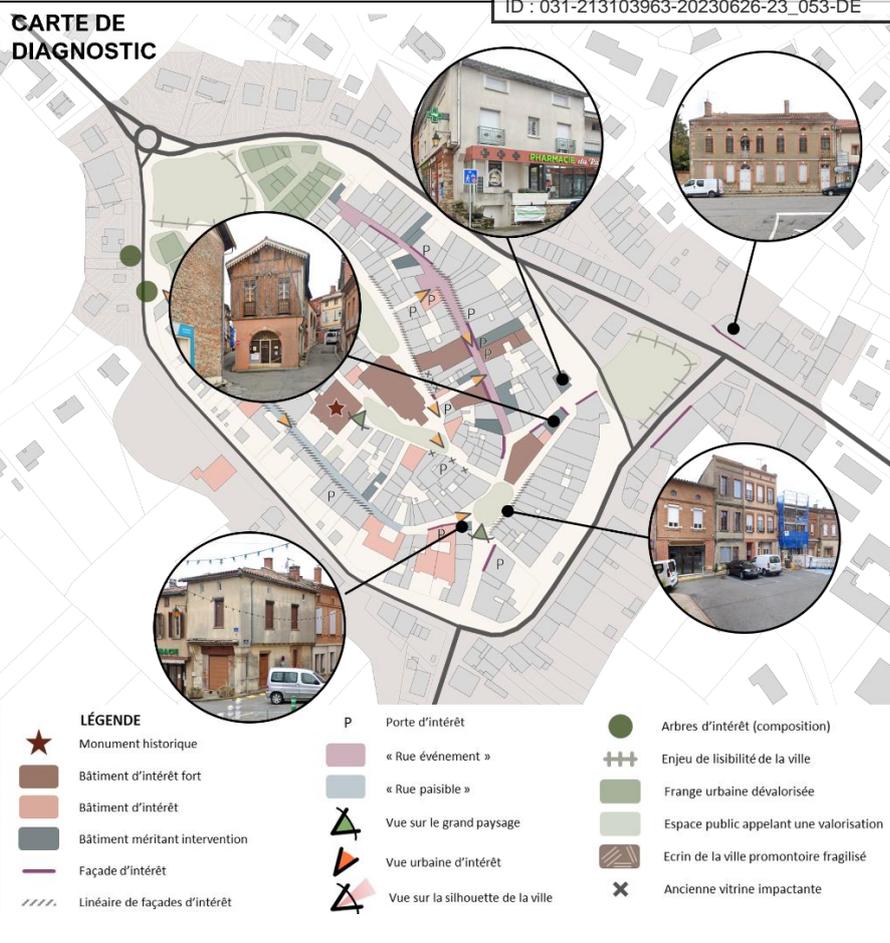


Partenaires	Département Région
Dépenses prévisionnel/définitif	660k à 1 120k € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Région Département ADEME <u>Partenaires techniques</u> CAUE UDAP
Calendrier	2025 : Etudes schéma d'aménagement global 2026 – 2027 : travaux tranche ferme 2028 – 2029 : travaux tranches optionnelles
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'image de Caraman, pour les résidents, comme pour le territoire élargi. Signal de dynamisme du bourg-centre. Renforcement de la vie sociale : prolongement des usages dans l'espace public (terrasses, associations, commerce...), stimulation des rencontres et du croisement des publics. Gain d'attractivité : destination prisée. Renforcement éventuel du tissu commercial par le gain d'attractivité. Exemplarité à l'échelle territoriale. Renforcement de la fonction touristique de la commune.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.1.4

VALORISATION DU BATI : RAVELIN/REPUBLIQUE

Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques
Action nom	Valorisation du bâti : Ravelin-République
Action n°	1.1.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Caraman
Description de l'action	<p>La revalorisation du patrimoine bâti représente une véritable opportunité pour le projet de revitalisation du secteur-clef, et plus globalement du centre-bourg. Un patrimoine bâti de qualité offre une vitrine pour l'ensemble du projet de revitalisation. À ce titre les interventions doivent être réfléchies conjointement aux autres volets afin de repenser de manière pertinente les fonctions et aménagements futurs du site. La mise en valeur du bâti ancien et du patrimoine remarquable peut consister en plusieurs actions, ciblées ou non :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conservation/restauration des linéaires de façades d'intérêt et la mise en valeur des façades d'angles structurant l'espace public. Ces opérations permettent de rendre davantage perceptible le projet de revitalisation des espaces publics. - La reconquête d'immeubles emblématiques vacants pour impulser une dynamique générale de rénovation du bâti. La collectivité peut choisir d'intervenir fortement sur un bâtiment dont elle est propriétaire ou qu'elle acquiert pour donner à voir ce qui peut être réalisé en termes de revalorisation du patrimoine bâti. - L'embellissement du cadre urbain nécessite un « rafraîchissement » global du patrimoine bâti via des opérations de ravalement de façades et devantures commerciales. Une attention particulière doit être portée sur le choix des matériaux, des teintes, etc., dans l'idée de penser l'insertion des projets dans le tissu urbain. - Le passage à l'opérationnel peut se faire par la mobilisation d'outils incitatif et coercitifs pour le bâti de domanialité privé. L'intervention peut également être encouragée par la mise en place d'une opération façade, de prêt à taux zéro, de chantier d'insertion, etc. - Effectuer un inventaire patrimonial permettant une intervention ciblée sur le patrimoine bâti - Réaliser une étude de faisabilité pour sélectionner les choix d'intervention à effectuer - Mettre en place des dispositifs encourageant l'intervention privée



Partenaires	ABF CAUE ANAH
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Occitanie Expertise énergétique du PETR
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation d'un projet témoin nombre de sollicitation à des conseils départementaux ou régionaux, nombre d'opérations réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'image de Caraman, pour les résidents, comme pour le territoire élargi Renforcement de la fonction touristique de la commune et de l'attractivité résidentielle liée à la reconquête du parc ancien et à l'amélioration du confort des logements (si les travaux sont couplés avec une rénovation énergétique) Renforcement de l'exemplarité attendue d'un bourg-centre
Annexes	



FICHE ACTION N° 1.1.5

REQUALIFICATION ESPACE PUBLICS : CENTRE

Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques
Action nom	La requalification des espaces publics : centre historique
Action n°	1.1.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Caraman
Description de l'action	<p>Il s'agit de réactiver la fonction de déambulation de la ville historique en renforçant la lisibilité de son chapelet d'espaces publics. Afin de renforcer les continuités piétonnes, de dénouer le système routier sans le lier et d'affirmer la cohérence entre les espaces publics et le patrimoine historique, plusieurs actions sont à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les conflits d'usage avec les voitures en lien avec la réalisation de plans de stationnements, de limitation des vitesses et de sens de circulation - Mettre en valeur l'espace public et le patrimoine historique par un renouvellement et une homogénéisation de traitement du sol. Un sol uni, continu, clair et confortable permet d'affirmer la cohérence du centre historique et de souligner les vitrines commerciales et façades architecturales - Traiter les espaces publics (ruelles, places et placettes) avec une simplicité d'aménagements permettant le dégagement de l'espace nécessaire pour laisser place à la vie du centre-bourg - Révéler la diversité et la richesse des espaces publics du centre ancien : traitement du parvis de l'Eglise, lisibilité des parcours piétons rue Carnot et rue du Temple, mise en valeur des escaliers, qualification des ruelles étroites - Augmenter le niveau de confort de l'espace public par des dispositifs facilitant l'accessibilité globale au regard de la topographie du site (mobiliers urbains permettant des haltes, emmarchement) et le développement d'une végétation apportant fraîcheur et lisibilité des espaces - Faire appel à un bureau d'étude en mobilités - Interventions transitoires permettant de préfigurer les futures transformations, de tester les usages et d'impulser une réappropriation des espaces publics (mobiliers éphémères, changements temporaires de circulations, rue jardinée, etc.) - Mise en place d'un plan guide des aménagements et d'une charte d'aménagement des espaces publics précisant les usages souhaités et les priorités d'action - Faire appel à une maîtrise d'œuvre en espaces publics en intégrant les retours d'expériences pour orienter et affiner les aménagements à mettre en œuvre <p>Des travaux de réfection du réseau d'eau seront à mettre en œuvre en amont des travaux de réhabilitation des espaces publics.</p>

Partenaires	Etat Région
Dépenses prévisionnel/définitif	900k € à 1350k € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	2026-2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Retours d'expériences, gain d'attractivité pour les commerces, gain d'attractivité touristique, appropriation de l'espace public par les riverains, diversification des usages, effet levier sur la rénovation du bâti
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité touristique et commerçante du centre-bourg Effets levier sur l'image du centre-bourg et sur la qualité des usages Renforcement de la qualité résidentielle des logements Valorisation des atouts patrimoniaux et paysagers Regain de l'attrait des porteurs de projets et des investisseurs → Des espaces publics de qualité garantissent un environnement indispensable aux fonctions de centralité ; commercialité, sociabilité, etc.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.1.6

VALORISATION DU BATI : CENTRE

Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques
Action nom	Valorisation du bâti: centre historique
Action n°	1.1.6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Caraman
Description de l'action	<p>Les rénovations de façades sont souhaitables sur la plupart des bâtiments du centre ancien de Caraman, à l'exception des façades déjà restaurées dans le respect des caractéristiques patrimoniales locales. La cartographie met en exergue certains bâtiments dont la configuration (angle exposé, long linéaire de façade, état de dégradation...) mérite une attention spécifique. Elle montre également que les enjeux sont spécifiquement importants au nord du centre ancien (pourtours de la Place Riquet).</p> <p>Les actions envisagées peuvent consister en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La dépose des enduits épais neutralisant les lignes, teintes et matérialités des ordonnancements d'origine, suivie de la restauration de ces éléments ; - Le remplacement des menuiseries génériques ou peu qualitatives (fenêtres ou portes en PVC avec demi-lune...) par des menuiseries adaptées, aussi bien dans le choix des matériaux, que dans leurs compositions (rythme des bois, rapport pleins / vides...). Cette action peut également porter sur les choix des volets (pleins, et à lames verticales, sans écharpe) ; <p>La restauration des façades et toiture dégradées, en prenant soin de mettre en valeur ou restaurer les caractéristiques architecturales d'origine (type de joints, génoise, corniche, encadrement de baie, appui de fenêtre, élément mouluré...). La valorisation du bâti se conçoit de pair avec un coup d'arrêt mis aux interventions dégradantes. Elle peut se co-financer via une rénovation énergétique du bâti, une mise en location, ou une vente en accession sociale / locatif conventionné.</p> <p><u>A l'échelle communale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une cellule de communication avec distribution régulière de flyers / affichage. Renvoi vers les permanences du CAUE et d'autres partenaires pour la présentation des outils et subventions ; - Invitation spécifique aux propriétaires des immeubles relevés sur la carte aux permanences du CAUE et de ... - Réalisation d'une opération exemplaire. - Mise en place d'une charte ? D'un SPR ? <p><u>Rappel des dispositifs existants ou possiblement réactivés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Défiscalisation « Denormandie dans l'ancien » (Dispositif fiscal d'aide à l'investissement locatif en faveur de la rénovation des logements) - Dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF) et vente d'immeuble à rénover (VIR) : Aide de l'Anah au profit d'opérateurs publics, parapublics ou privés visant à rénover des immeubles entiers en vue de la vente de logements en accession sociale ou en locatif

conventionné (VIR) ou portage locatif conventionné sur 9 ans avant revente (DIIF). Objectif de régulation du marché locatif privé (lutte contre les « marchands de sommeil »).

- Opération façades / Dispositif région (si dispositif reconduit)
- Bénévoles du PETR pour expertise énergétique gratuite
- Etat / Anah : MaPrimeRenov > jusqu'à 20 000 € (log de + de 15 ans)
- Prime Effy ? = énergétique > entre 41 et 5 000 € (log de + de 2 ans)
- Prime Effy + MaPrimeRenov cumulables si Prime Effy demandée d'abord
- EPT 0 et TVA à 5,5% si réno énergétique
- Jusqu'à 50% coût des travaux si immeuble classé, 40 % si inscrit
- Subventions Fondation du patrimoine ? CDC ? Commune ?
- Prix associations « Vieille maison de France » et « Maisons paysannes de France »



Partenaires	Etat Région
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	2026-2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de façades restaurées Part des permanences du CAUE et d'autres partenaires dédiées à la rénovation des façades / restauration du bâti avant et après la mise en place de la cellule communication.
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'image de Caraman, pour les résidents, comme pour le territoire élargi. Renforcement de la fonction touristique de la commune (a fortiori si la rénovation des façades est combinée à d'autres actions, comme la réfection des espaces publics ou la mise en place d'un itinéraire de découverte). Renforcement de l'attractivité résidentielle liée à la reconquête du parc



Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

Berger
Levrault

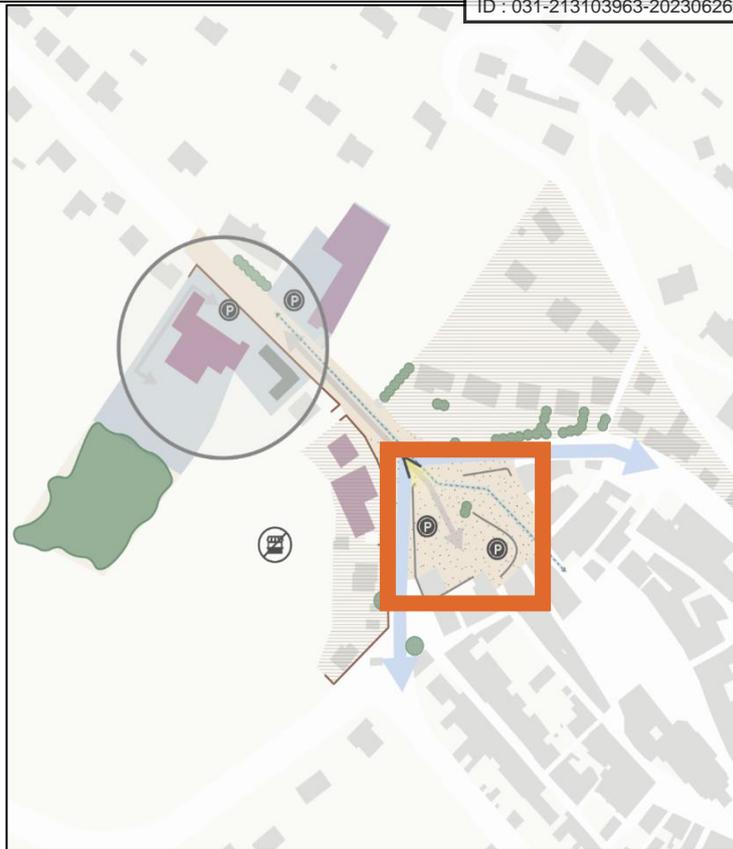
ID : 031-213103963-20230626-23_053-DE

	ancien et à l'amélioration du confort des logements (si les travaux sont couplés avec une rénovation énergétique). Renforcement de l'exemplarité attendue d'un bourg-centre.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.1.7

VALORISATION PLACE RIQUET

Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques
Action nom	Valorisation de la place Riquet
Action n°	1.1.7
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Caraman
Description de l'action	<p>Par sa situation, la place Riquet devrait constituer la vitrine nord de la ville historique et un point d'appel à la traversée de bourg. Or, cette dernière est peu qualitative du fait de son traitement exclusivement en enrobé, de l'impact visuel des stationnements et de l'aspect extérieur des bâtiments en front de rue. La dégradation de cet espace public porte atteinte à la perception de l'entrée dans le centre-bourg.</p> <p>Mettre en valeur la « porte d'entrée », étendre confortablement les parcours piétons et accompagner l'aménagement paysager du centre-bourg nécessite de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en relation la place Riquet avec la place du Castelat et le parvis de l'Eglise par un traitement du sol qualitatif. Ce traitement doit se prolonger du cours Alsace Lorraine à la rue Marceau pour proposer une cohérence et une continuité entre les aménagements de l'espace public, marquant l'entrée dans le bourg historique et incitant à sa traversée piétonne. - Réorganiser le stationnement, désimperméabiliser les parkings et accorder plus de place à la végétation. Ces interventions doivent inclure les pourtours de la place afin de garantir une réflexion globale et un environnement apaisé. - Mettre en scène les atouts patrimoniaux de la commune en dégagant la vue vers l'église depuis le cours Alsace Lorraine et en créant un belvédère ouvert sur le grand paysage en limite sud de la place, vecteur d'interactions et de diversification des usages. - Lancer un programme de valorisation des façades et mettre en place une action incitative, voir coercitive en fonction de la graduation des priorités portées par la commune.



Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	410k € à 590k € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement du caractère urbain et apaisé de l'entrée de bourg Mise en valeur de l'aspect patrimonial de la ville Renforcement de l'attractivité Diversification des usages dans l'espace public
Annexes	



FICHE ACTION N° 1.1.8

ITINERANCE DE DECOUVERTE

Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques
Action nom	L'itinéraire de découverte
Action n°	1.1.8
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Caraman
Description de l'action	<p>Le patrimoine culturel est un atout indéniable et présente un potentiel vecteur d'attractivité touristique pour la commune. Les orientations suivantes sont à mettre en œuvre afin de donner à voir le récit historique très riche de Caraman (catharisme, pastel, etc.) :</p> <p>Mettre en place un groupe de travail autour du recensement et de la mise en tourisme des sites patrimoniaux (concertation à mener au près des experts / partenaires locaux)</p> <p>Définir un itinéraire de découverte autour de la thématique du patrimoine et permettre la continuité du cheminement avec les itinéraires de randonnée existants</p> <p>Harmoniser la signalétique à l'échelle du centre-bourg et sur la continuité de l'itinéraire établi par la définition d'une charte, en cohérence avec les dispositifs existants à l'échelle de la communauté de communes</p> <p>Travailler sur la valorisation, le partage et la sensibilisation au patrimoine par la mise en place de supports d'information publics au pied des monuments, points de vue, paysages remarquables</p> <p>Réalisation d'une communication collective (mise à disposition d'un guide, fiche circuit, etc.)</p> <p>Mettre en place des manifestations de découverte des patrimoines (visites guidées.)</p>
Partenaires	ABF Office de Tourisme (appui technique, ingénierie et guidage) PETR Pays Lauragais CAUE 31 Associations locales
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de l'itinéraire Nombre de visites guidées Gain attractivité commerces et équipements
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité touristique et globale Renforcement de l'identité de la commune
Annexes	



FICHE ACTION N° 1.1.9

REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE BOURG

Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques
Action nom	Requalification de la séquence d'entrée de centre-bourg
Action n°	1.1.9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Caraman
Description de l'action	<p>Il s'agit de marquer clairement l'entrée dans le centre-bourg de Caraman et d'intégrer le pôle commercial dans une logique de proximité, notamment par l'affirmation du caractère urbain du tronçon de RD1 situé entre le G20 et la place Riquet et la requalification des espaces publics pour répondre à des enjeux d'apaisement et de lisibilité des usages. Pour cela il apparaît nécessaire de :</p> <p>Repenser le traitement du sol des espaces publics et mettre en œuvre des aménagements paysagers (alignements d'arbres, végétalisation du linéaire, etc.) afin de marquer clairement l'entrée dans un espace urbain, marquant le passage de la ville rapide à la ville apaisée.</p> <p>Requalifier l'épaisseur de la voirie pour inciter à un comportement automobile adapté et permettre de dégager l'espace nécessaire au déploiement des modes actifs (mobilier, trottoirs élargis, etc.) et limiter les conflits d'usage.</p> <p>Assurer la continuité des déplacements actifs entre le pôle commercial et la place Riquet, permet d'intégrer ce tronçon de la RD1 dans une logique de proximité favorable à la vitalité du centre-bourg.</p> <p>Maintenir une cohérence entre les différents volumes bâtis, l'implantation des constructions, le traitements des limites publics/privés pour mettre en valeur la perspective vers le centre historique et offrir une image valorisante de la ville et inciter à sa découverte/sa traversée.</p> <p>Déployer un parvis piéton au pied des commerces et sur la partie Nord de la place Riquet pour marquer les seuils et les séquences urbaines</p>



Réaliser une étude de circulation pour cibler les possibilités d'apaisement, de sécurisation et de partage de l'espace public
 Mettre en œuvre une étude de faisabilité pour le réaménagement de la route de Toulouse
 Etude pré-opérationnel

Partenaires	UDAP31 CAUE
Dépenses prévisionnel/définitif	245k € HT à 490k € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2028-2029
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement du caractère urbain et apaisé de l'entrée de bourg Intégration du pôle commercial dans une logique de proximité et de continuité Mise en valeur de l'aspect patrimonial de la ville et gain d'attractivité potentiel
Annexes	



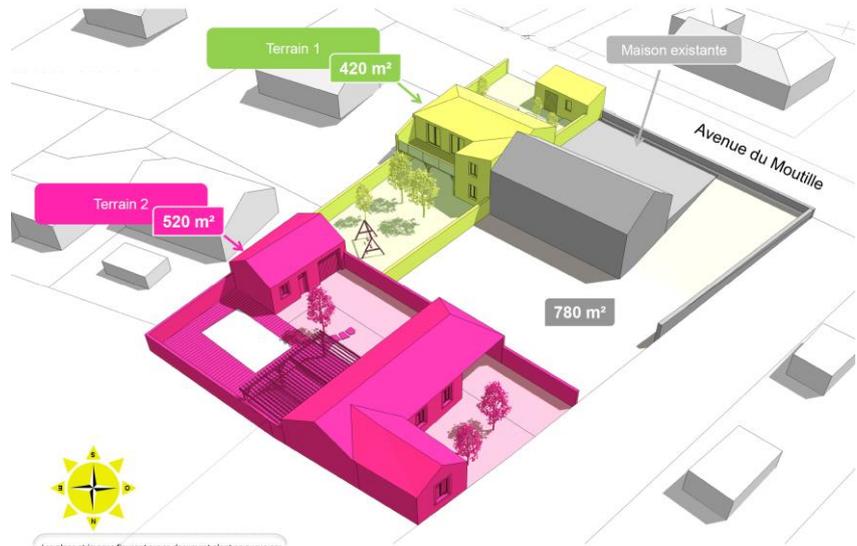
FICHE ACTION N° 1.1.10

STRUCTURATION ET AMENAGEMENT DE LA BASSE VILLE

Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques
Action nom	Structuration et aménagement de la basse-ville
Action n°	1.1.10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Caraman
Description de l'action	<p>L'aménagement et la structuration de la basse-ville se conçoivent à deux échelles :</p> <p>A l'échelle du document d'urbanisme, tout d'abord, il convient de s'interroger finement sur la manière dont la basse-ville va se densifier. En effet, l'évolution du cadre législatif et des pratiques donnent lieu, et a fortiori dans le futur, à une densification des espaces déjà urbanisés. Or, les exemples sont nombreux dans lesquels la densification « spontanée », non réfléchie, se résume à un processus de division parcellaire peu inspiré (découpage « en drapeau », avec pour résultante des couloirs extérieurs de 3 m de large autour des maisons). Celui-ci n'apporte aucune plus-value à l'espace public et appauvrit la qualité des espaces extérieurs privés, alors que d'autres scénarios sont possibles. Par conséquent, il convient de s'emparer de la question de la densification structurée et qualitative du quartier. Celle-ci est notamment importante le long de la Rue du Faubourg Lalande, qui constitue la colonne vertébrale de la basse-ville, et le long de l'Avenue du Huit Mai 1945, qui menait autrefois à la gare et accueille aujourd'hui le Pôle de proximité de la CCTDL. Porter une vision d'ensemble sur la densification de la Basse-Ville permettra de mettre en place différents scénarios, de dégager les configurations de densification les plus opportunes, de faire dialoguer les différentes parties prenantes pour rendre crédibles les interventions envisagées, et, finalement, de mettre en œuvre une « densification positive » et bien acceptée.</p> <p>En termes d'aménagement, la requalification de la Rue du Faubourg Lalande est ensuite souhaitée. Elle doit à la fois permettre de renforcer l'accessibilité au centre, via l'inclusion de cheminements actifs, et la lisibilité de cet axe, structurant à l'échelle du quartier (végétalisation et mobilier). La création d'un axe attractif encouragera sa pratique et atténuera le frein aujourd'hui constitué par le relief et l'absence de commodités / aménités.</p> <p>En plus de ces actions, il est à noter que la création et la qualification d'un véritable espace public aux abords du Pôle de proximité intercommunal est souhaitable, bien que moins prioritaire.</p> <p>Concrètement, la mise en œuvre des actions citées est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prescription de la révision du PLU intégrant un volet spécifiquement dédié à la densification structurée de la Basse-Ville (idéalement aussi aux séquences d'entrée de la ville). Celui-ci peut inclure la réalisation de modélisations 3D, comme des ateliers participatifs avec les habitants. Si le PLU est prescrit en lieu et place du PLU, un même volet peut être intégré avec définition de logiques générales, applicables à toutes les communes, et de zooms spécifiques sur les principales polarités du territoire, dont la

basse-ville à Caraman.
- Etude de Maîtrise d'œuvre.

Exemple de densification accompagnée dans le cadre d'une étude spécifique (source : Villes Vivantes)



Les plans et images figurant sur ce document n'ont en aucun cas valeur de plan d'exécution et ne peuvent pas servir à l'établissement de devis. Ils sont uniquement destinés à l'illustration et à la compréhension de principes de projet soumis à votre validation et à celle de vos partenaires techniques.

Partenaires	Département Région
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2028-2031
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Bilan triennal du PLU. Evaluation de la fréquentation de la Rue du Fbg Lalande. Enquête auprès des habitants.
Conséquence sur la fonction de centralité	Epaissement de la perception du centre de Caraman, et donc de son statut de polarité. Développement résidentiel au plus près des services, commerces et équipements. Exemplarité pour le reste du territoire.
Annexes	



FICHE ACTION N° 1.2.1

VEGETATION

Territoire concerné	Commune de Nailloux
Orientation stratégique	Révéler et valoriser l’habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques
Action nom	Favoriser la plantation de végétation sur les espaces publics ou privés
Action n°	1.2.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Commune de Nailloux
Description de l’action	<p>Aujourd’hui, des arbres marquent des repères dans le paysage du centre-ville. Les espaces publics doivent être végétalisés afin de permettre d’améliorer le cadre de vie des naillousains et de développer des usages.</p> <p>Axes structurants Les axes structurants, la rue de la République de façon prioritaire, doivent être plantés pour amener plus de nature en ville, faire ralentir la circulation et apporter plus de sécurité aux piétons. Cela sera pris en compte dans chaque projet d’aménagement.</p> <p>Pieds d’immeubles Les habitants qui souhaitent embellir leur rue en plantant des végétaux en pieds de façade devant leur maison, leur immeuble ou leur commerce, peuvent être encouragés. Ceci est notamment adapté sur la rue de la République et dans le quartier de la Bastide. Lors du réaménagement d’une rue et sous réserve de la faisabilité (présence de réseaux, largeur nécessaire pour le trottoir...), la ville réalisera des fosses sur les espaces publics, soit systématiquement, soit après un système de « porte à porte » avec proposition aux habitants.</p> <p>Valorisation des espaces verts La commune a une politique de végétalisation des espaces publics. Les espaces publics sont peu à peu végétalisés et cette pratique va continuer.</p> <p>Exemples de pieds de façades végétalisés :</p> 
Partenaires	UDAP 31 CAUE



Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini pour l'instant
Plan de financement prévisionnel / définitif	Agence de l'eau Fonds vert Conseil Régional CD 31
Calendrier	2023 et années suivantes
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg-centre Occitanie PCAET CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evaluation de la surface végétalisée
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la qualité du cadre de vie
Annexes	Exemple de pieds de façades végétalisées

FICHE ACTION N° 1.2.2

PROTECTION ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

Territoire concerné	Commune de Nailloux
Orientation stratégique	Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques
Action nom	Mettre en place des animations pour sensibiliser à la protection de l'environnement ou au patrimoine naillousain
Action n°	1.2.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Nailloux
Description de l'action	<p>Cette action propose la mise en place d'outils divers et complémentaires afin de favoriser la mise en valeur du patrimoine naillousain et l'incitation à la protection de l'environnement. Elle s'appuie principalement sur la mise en valeur du bâti et sa mise en scène dans l'espace public, visible et identifiable. Aujourd'hui, au-delà des monuments inscrits et classés (église et foyer Saint-Martin), la commune dispose de nombreux atouts patrimoniaux : ordonnancement des façades, matériaux utilisés, maisons de maîtres, quartier de la Bastide... qui sont autant de lieux à mettre en valeur pour une pleine appropriation par les habitants. L'objectif est que l'offre de Nailloux soit visible et accessible pour l'ensemble de la population, ainsi que des visiteurs.</p> <p><u>Scénographie urbaine</u> Des éléments scénographiques peuvent être mis en place pour mettre en scène l'espace public, afin d'y refléter l'identité du territoire. Les éléments utilisés peuvent également être temporaires (lors de chantiers par exemple) ou permanents (cadre à paysage, ...). Les éléments de scénographie urbaine peuvent être discutés et débattus (sur la base de propositions) afin de refléter, en concertation avec la population, l'identité du territoire et de sa population résidente. Les éléments de scénographie sont ensuite à sélectionner puis installer.</p> <p><u>Parcours patrimonial</u> La mise en valeur du patrimoine naillousain passe par sa mise en scène et le partage de sa connaissance dans l'espace public. La mise en place de mobilier urbain comme support pédagogique permettra de mettre en évidence le patrimoine classé et le patrimoine « du quotidien ». Ce parcours s'appuiera à la fois sur les parcours balisés sur le territoire, mettant en avant des points particuliers et pourra proposer des variantes pour amener le promeneur à s'arrêter dans des quartiers plus urbains mis en valeur (rue de la République, Ilot 24, Esplanade de la Fraternité...). La commune peut ainsi mettre en valeur un patrimoine existant, en parallèle du travail sur l'espace public. La définition d'un parcours patrimonial, s'appuyant sur les axes empruntés est un préalable, de même que la définition des points d'arrêts. Des échanges avec les acteurs (association de randonnées, office de tourisme...) sont à prévoir. Les points d'arrêt à privilégier pour le parcours urbain sont la place de l'Eglise, le parc de l'Ilot 24, le jardin du Calvaire, la Halle, la Bastide et la rue des Alquiers qui monte à la place de l'Eglise</p>

	<p>La commune de Nailloux mène une politique en faveur de la végétalisation de la ville et du photovoltaïque.</p> <p><u>Animation sur la protection de l'environnement</u> Des animations pourront être mises en place pour la protection de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information sur le photovoltaïque - Sensibilisation à la végétation - Incitation à végétaliser les devant de façade - ... <p>Exemple d'évolution possible des parcours de randonnée pour développer les balades urbaines</p> 
Partenaires	UDAP 31 CD31 Office de tourisme intercommunal (aide à la valorisation du patrimoine, à la création de panneaux, à la promotion d'itinéraires)
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini pour l'instant
Plan de financement prévisionnel / définitif	DETR CD 31 FEDER Conseil Régional
Calendrier	Le projet sera réalisé petit à petit.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg-centre Occitanie PCAET CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'animations. Itinéraires créés. Nombre de panneaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	Dynamique locale
Annexes	Exemple d'évolution possible des parcours de randonnée pour développer les balades urbaines

FICHE ACTION N° 1.2.3

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Territoire concerné	Commune de Nailloux
Orientation stratégique	Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques
Action nom	Valoriser le patrimoine bâti en mettant en place un règlement local de publicité
Action n°	1.2.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Nailloux
Description de l'action	<p>La préservation de la qualité du cadre de vie et du paysage en ville est sensiblement liée à la réglementation applicable à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes. La réglementation de la publicité extérieure s'appliquant à la commune est celle définie au niveau national, pour une agglomération de moins de 10 000 habitants (Code de l'Environnement).</p> <p>La mise en place d'un règlement local de publicité permettrait à la commune de préciser la règle nationale en l'adaptant à son contexte local (architecture, activités implantées, spécificités, ...), pour les enseignes, pré enseignes et publicités, en définissant les zones.</p> <p>Dans le centre-ville, des règles simples peuvent permettre de mettre en valeur le patrimoine bâti et d'harmoniser les dispositifs.</p> <p>Le règlement local de publicité permettra de disposer d'une charte graphique ainsi que de valoriser les commerces et leurs façades.</p> <p>Plusieurs types de dispositifs peuvent être réglementés par un règlement local de publicité (couleurs, taille, lettrage, éclairage, extinction nocturne, ...)</p>
Partenaires	UDAP 31 Commerçants et entreprises CCI et CMA DDT
Dépenses prévisionnel/définitif	Elaboration : 20 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Aucun
Calendrier	Elaboration : 2 ans
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg-centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en place du RLP Evolution des enseignes, etc. sur la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la qualité du cadre de vie
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.2.4

RENOVATION THERMIQUE

Territoire concerné	Commune de Nailloux
Orientation stratégique	Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques
Action nom	Rénovation thermique des logements
Action n°	1.2.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Nailloux
Description de l'action	<p>La commune souhaite inciter les habitants et les commerçants à rénover thermiquement leurs bâtiments.</p> <p>Pour cela, la commune communiquera sur les possibilités d'aide à la rénovation thermique.</p>
Partenaires	CD31 ANAH CAUE
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini pour l'instant
Plan de financement prévisionnel / définitif	Fonds Denormandie CD 31 Région Fonds vert Banque des Territoires CEE Syndicat(s)
Calendrier	2024 et années suivantes
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg-centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Animations au fil de l'année
Conséquence sur la fonction de centralité	Informations aux habitants, propriétaires ou commerçants.
Annexes	



FICHE ACTION N° 1.2.5

24 RUE DE LA REPUBLIQUE

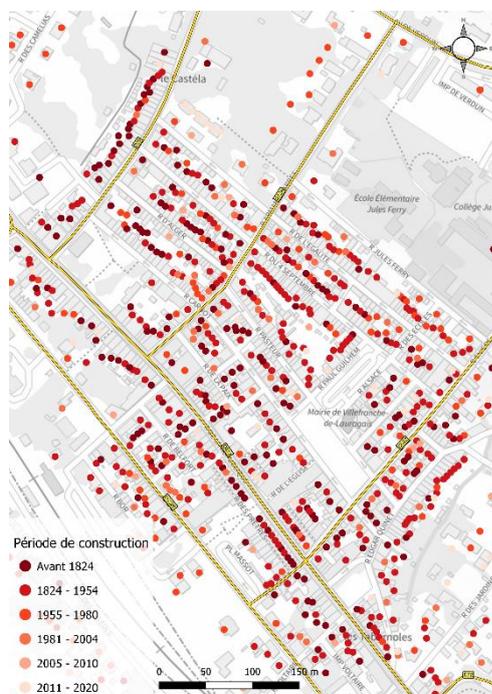
Territoire concerné	Commune de Nailloux
Orientation stratégique	Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques
Action nom	24 rue de la République : création de 4 logements
Action n°	1.2.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Nailloux
Description de l'action	<p>L'unité foncière a été achetée par l'EPF. La commune a signé une convention avec l'EPF qui impose de créer plusieurs logements et un commerce dans un délai déterminé. Ceux-ci seront créés dans la maison de maître. Le parc a été acheté par la mairie. Les garages et la petite maison font l'objet d'une autre action. La commune se charge de trouver le(s) porteur(s) de projet pour les logements et le commerce.</p> <p>La commune a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en janvier afin de trouver un porteur de projet dans cet objectif.</p> <p>Un incendie a ravagé la bâtisse en janvier 2023 stoppant alors l'AMI.</p> <p><u>Etude de faisabilité</u></p> <p>L'incendie crée de nouvelles contraintes sur la structure du bâtiment, détruisant la toiture, fragilisant les murs. Une étude de faisabilité doit être réinitié afin d'étudier les possibilités techniques d'aménagement / construction. Le bâtiment est par ailleurs situé en périmètre de monuments historiques.</p> <p><u>Aménagement / construction</u></p> <p>La commune peut soit trouver un acquéreur pour réaliser le projet soit acheter le bâtiment et réaliser les travaux.</p> <p>Le projet consiste en la création des planchers aux normes en vigueur, à la reconstruction du toit voire la surélévation de la toiture ; le tout dans l'objectif de créer 4 logements et 1 commerce.</p>
Partenaires	EPF UDAP 31 OPH31 : logements sociaux

Dépenses prévisionnel/définitif	<u>Etude de faisabilité : 15 000 € HT</u> <u>Construction :</u> Achat du bâti : non déterminé pour l'instant Coût maîtrise d'œuvre : non déterminé pour l'instant Coût prévisionnel des travaux : 1 000 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	DETR CD 31 Fonds friche EPF ANAH
Calendrier	Etude de faisabilité : 2023 Travaux : 2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg-centre Occitanie Convention EPF n°0582HG2020
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude de faisabilité Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la qualité du cadre de vie Commerces et logements créés dans le centre
Annexes	Un permis de construire sera nécessaire.

FICHE ACTION N° 1.3.1

RENOVER ENERGETIQUEMENT LES LOGEMENTS

Territoire concerné	Commune de Villefranche-de-Lauragais
Orientation stratégique	Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques
Action nom	Inciter les propriétaires bailleurs et occupants à rénover énergétiquement leur logement
Action n°	1.3.1
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Villefranche-de-Lauragais
Description de l'action	<p>Villefranche est une bastide comprenant de nombreux logements anciens construits avant 1975. Ces bâtiments, mal isolés avec un diagnostic de performance énergétique classé entre F et G, impliquent une surconsommation de chauffage. Le contexte actuel et la hausse des prix influent sur les moyens financiers des ménages. Ainsi, certains Villefranchois se retrouvent en situation de précarité énergétique : « Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat » (loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).</p> <p>Attention, ces passoires thermiques ne sont pas forcément des logements insalubres.</p>



L'ambition de la municipalité, portée également par l'Etat, est de diminuer

	<p>drastiquement le nombre de passoires. cela, il faut dans un premier temps faire prendre conscience à la population, aux propriétaires, bailleurs et occupants, de l'existence de ces logements. La Mairie envisage alors de mettre en œuvre des temps d'animation sur ce sujet. Elle souhaite travailler en lien avec le service habitat du département de la Haute-Garonne qui organise divers ateliers ludiques pour sensibiliser la population.</p> <p>Ces derniers portent sur : des conférences thématiques, des balades thermographiques, des randonnées thématiques sur l'énergie ou autres, des visites de logements témoins. Etc..</p> <p>Ces temps forts animés par le CD 31 pourraient être relayés localement via les Comité de quartiers.</p> <p>La coordination et la mise en œuvre en interne s'effectuera par le service PVD en lien avec le CCAS.</p>
Partenaires	CCAS CD 31
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Mise en œuvre : 2023 - 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PIG 31 Rénov Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de participants Nombre de dossiers de rénovation déposés Nombre de travaux exécutés
Conséquence sur la fonction de centralité	Réhabilitation du parc de logement Renforcer l'attractivité résidentielle Amélioration des conditions de vie
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.3.2

ACCOMPAGNEMENT HUMAIN POUR MIEUX SE LOGER

Territoire concerné	Commune de Villefranche-de-Lauragais
Orientation stratégique	Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques
Action nom	Proposer un accompagnement humain aux projets de rénovation pour mieux se loger
Action n°	1.3.2
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Villefranche-de-Lauragais
Description de l'action	<p>Il existe actuellement diverses permanences et aides proposées par les partenaires (CAUE en lien collaboration avec les conseillers en Espace Info Energie du CD 31 ou autres). Le constat est unanime : ces prestations sont peu connues du grand public. Une mauvaise communication de la Mairie et une démultiplication des dispositifs semblent en être les causes. Certains habitants semblent dépourvus et souhaiteraient un accompagnement personnalisé. Ces remontées du terrain illustrent la méconnaissance de ces permanences.</p> <p>L'action porte ainsi sur la promotion de ces temps proposés par des experts qualifiés dans le domaine de l'habitat.</p> <p>L'identification des acteurs spécialistes dans leur domaine est indispensable pour que chacun puisse s'orienter vers le bon interlocuteur. Cela passe par une campagne de communication ciblée, ordonnée et compréhensible par tous.</p>
Partenaires	Partenaires techniques : CD 31 CAUE 31 UDAP 31
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	Mise en œuvre : 2023 - 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PIG 31 Rénov Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'usagers participant aux permanences
Conséquence sur la fonction de centralité	Réhabilitation du parc de logement Renforcer l'attractivité résidentielle Amélioration des conditions de vie
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.3.3

LUTTER CONTRE LES LOGEMENTS VACANTS

Territoire concerné	Commune de Villefranche-de-Lauragais
Orientation stratégique	Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques
Action nom	Lutter contre les logements vacants
Action n°	1.3.3
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Villefranche-de-Lauragais
Description de l'action	<p>Villefranche connaît un taux de logements vacants assez faible, de l'ordre de 3.25% soit environ 80 logements. Ce faible taux nécessite malgré tout une appropriation de cette problématique afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'éviter la dégradation des biens notamment lorsqu'ils sont situés dans le cœur historique, - de réinvestir les logements afin de limiter l'artificialisation des sols tout en répondant à une forte pression foncière. <p>Les logements vacants sont une opportunité pour le renouvellement du parc urbain.</p> <p><u>L'identification des logements vacants</u> Répertorier les logements vacants et comprendre les causes de leur vacance en prenant contact auprès des propriétaires. Identifier les situations bloquantes et rencontrer les propriétaires volontaires.</p> <p><u>Communiquer sur les possibilités de rénovation</u> Faire le lien entre les acteurs de l'habitat et la population : Exemple : mettre en œuvre des forums ouvert l'ensemble des partenaires (CD 31, SOLIAH, CMA, artisans du bâtiment...)</p> <p><u>Renforcer et développer les outils réglementaires</u> La commune a déjà instauré une taxe sur les logements vacants. Ce dispositif devra être renforcé et relayé. S'appuyer sur les effets juridiques de l'ORT et communiquer auprès des porteurs de projets, des promoteurs ou bailleurs sociaux.</p> <p><u>Diversifier l'offre de logement</u> Mobiliser les bailleurs sociaux afin de travailler en lien pour rénover des logements en vue d'instaurer des logements sociaux.</p> <p><u>Valoriser et promouvoir les belles réalisations</u> Développer des chantiers école et communiquer sur les résultats de ces travaux. Solliciter les artisans locaux en lien avec la CMA. Valoriser les rénovations de qualités afin d'illustrer les possibilités et les réhabilitations de porteurs de projets privés. Mettre en lien les porteurs de projets privés dans une logique d'entraide.</p>



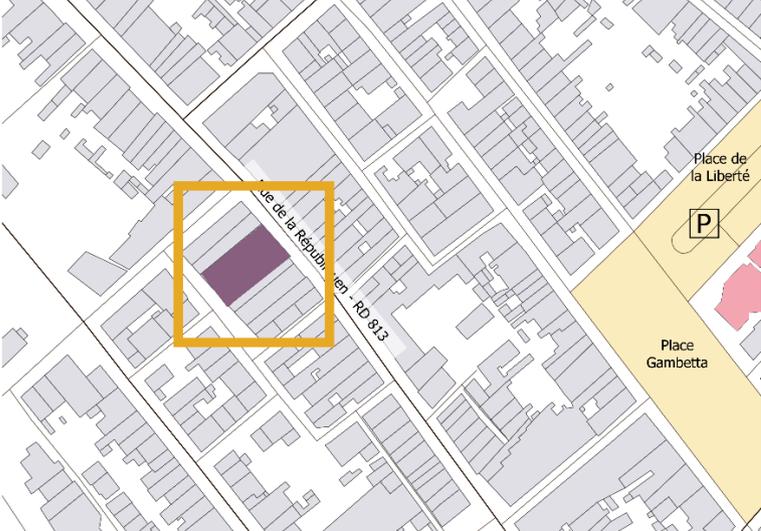
Certains logements vacants sont situés au-dessus de commerces notamment rue de la République.

Partenaires	CD 31 SOLIAH Action Logement CMA UDAP – ABF Bailleur social CAF
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	Début des actions : 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements Nombre d'évènements organisés Nombre de dossiers déposés
Conséquence sur la fonction de centralité	Valoriser le patrimoine bâti Embellir la bastide Répondre aux trajectoires de vie
Annexes	



FICHE ACTION N° 1.3.4

ETUDE SUR LE 127

Territoire concerné	Commune de Villefranche-de-Lauragais
Orientation stratégique	Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques
Action nom	Mener une étude de faisabilité sur l'avenir du 127 rue de la République
Action n°	1.3.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Villefranche-de-Lauragais
Description de l'action	<p>L'immeuble situé au 127 rue de la République (traversant jusqu'à la rue Belfort), situé sur une parcelle de 505m² construite à 100% sur 3 niveaux, a fait l'objet d'un arrêté de péril imminent avec risque d'effondrement et d'entraînement des bâtis voisins.</p>  <p>Le propriétaire n'ayant pas effectué les travaux de déconstruction exigés par le tribunal pour mettre en sécurité le quartier, la commune a été dans l'obligation d'exécuter elle-même ces travaux pour le compte d'un tiers. Le propriétaire étant dans l'incapacité financière de rembourser les frais engager par la commune (plus d'un million), la commune a réalisé une hypothèque sur le bien.</p> <p>En d'autres mots, la municipalité a réalisé des travaux pour le compte d'un tiers mais n'est pas propriétaire du bien. Toutefois, elle aura un regard sur le prix de vente du bâti puisque l'hypothèque semble supérieure au prix de revient de la parcelle déconstruite.</p> <p>Ainsi, la commune doit être en capacité de fixer un seuil acceptable dans le cadre d'une vente forcée. C'est pourquoi, l'équipe municipale souhaite mener une étude de faisabilité sur l'avenir du 127.</p> <p>Cette étude permettra à la municipalité de se positionner entre la qualité des projets et le retour sur investissement. Ainsi, elle contrôlera au mieux le futur projet, en cœur de ville, participant à la revitalisation du centre.</p> <p>Cette action doit permettre à la commune d'envisager une vente forcée du</p>

bien avec un retour sur investissement optimisé tout en permettant la réalisation d'un projet privé adéquat dans la rue principale de la commune. Ainsi, ce projet porte une dualité entre la rentabilité attendue de l'opération et une valorisation du patrimoine. C'est pourquoi, l'étude de faisabilité doit permettre à la commune de pouvoir arbitrer le plus justement possible.

Photo avant déconstruction :



Photo après déconstruction :

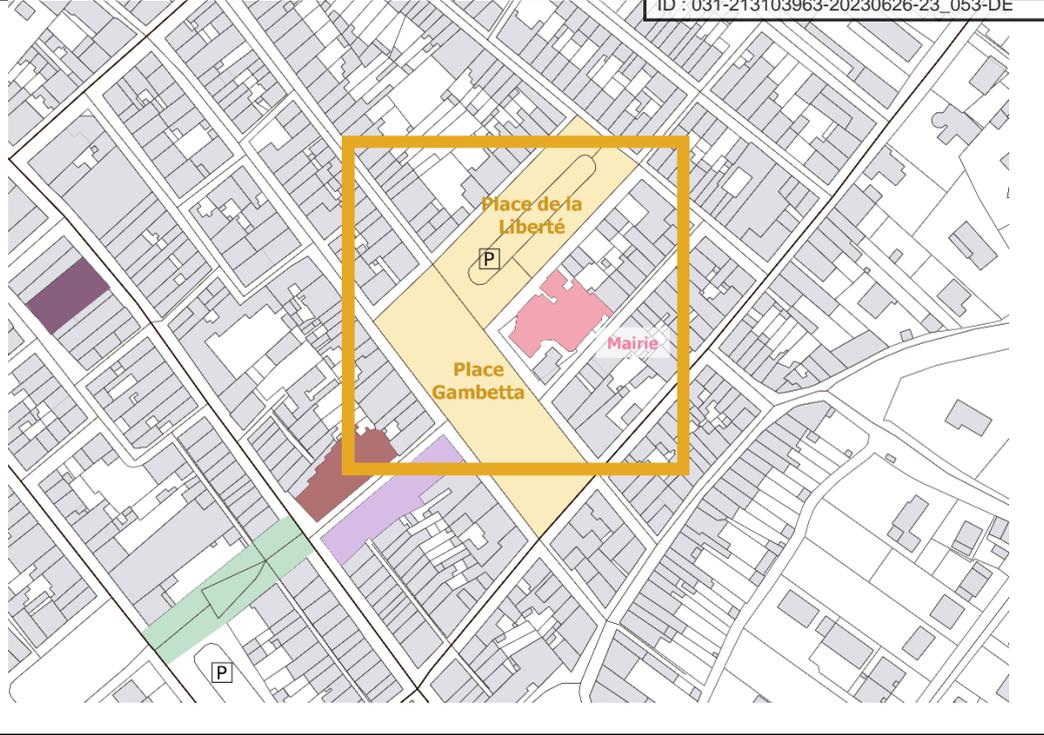


Partenaires	DGFIP : aide pour la récupération des deniers publics Domaines : évaluation de la valeur du bien CAUE : aide et conseil à la conception architecturale EPF Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)
Dépenses prévisionnel/définitif	15 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Fond Vert ANAH Banque des Territoires : Soutien aux programmes Petites Villes de Demain CD 31 Région Occitanie EPF
Calendrier	2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Occitanie Plan Local d'Urbanisme
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Lancement de l'étude de faisabilité Suivi de la programmation
Conséquence sur la fonction de centralité	Revitalisation du cœur de ville Renforcer la qualité et le cadre de vie Valorisation du patrimoine alentour Maintenir les commerces de proximité sur la rue de la République
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.3.5

REQUALIFICATION : GAMBETTA/LIBERTE

Territoire concerné	Commune de Villefranche-de-Lauragais
Orientation stratégique	Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques
Action nom	Requalification des espaces publics : Gambetta/Liberté
Action n°	1.3.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Villefranche-de-Lauragais
Description de l'action	<p>La Place Gambetta et la place de la liberté sont deux places centrales. Elles sont le support de la vie quotidienne, de manifestations diverses telles que le marché hebdomadaire ou la fête du village.</p> <p>Ces dernières sont entourées d'un riche patrimoine, de belles bâtisses et immeubles typiques du centre historique. Ce secteur constitue le cœur de la bastide.</p> <p>Les élus portent l'ambition de requalifier ces places afin de créer un espace convivial, de sociabilité qui soit esthétique et fonctionnel. Les réflexions sur ces places porteront sur les aménagements à prévoir, sur le mobilier urbain, sur les fonctions à conserver/développer. Les aménagements futurs devront prendre en considération les différentes contraintes d'usages.</p> <p>La mise en œuvre d'un îlot de fraîcheur est également envisagé sur ce site.</p> <p>Ainsi, il conviendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'organiser les déplacements et le passage de la ville rapide à la ville lente afin d'inclure au mieux les déplacements doux (piétons, cycles...). L'usage de la voiture sera conservé puisque la place de la liberté est actuellement un parking mais l'enjeu sera d'allier aux mieux les divers types de mobilité. Le plan de circulation sera primordial pour l'aménagement du site. Les accès et le stationnement seront repensés. - De considérer l'ensemble des fonctions qui se juxtaposent sur et aux alentours du site. L'aménagement devra prendre en considération les déplacements piétons des lycées/collégiens, les diverses manifestations, l'arrivée massive de véhicules aux heures de pointes, les contraintes de stationnement des habitants du site etc. - De repenser le traitement de l'espace public afin d'indiquer le partage de l'espace et de marquer éventuellement les diverses fonctions. L'emploi de matériaux clairs, en adéquation avec les teintes locales sera à privilégier. La plantation d'arbres et de végétaux apportera de la fraîcheur et profitera aux usages du site. Les habitants s'approprient d'avantage l'espace si ce dernier est agréable et familial. <p>L'aménagement qualitatif de ce site central pourrait inciter des porteurs de projets à s'implanter en cœur de ville, non loin de ces places. Des effets positifs à ce réaménagement sont à prévoir.</p>

	
Partenaires	UDAP ADEME CD 31 CAUE Région Occitanie DDT 31
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	ADEME Région Fond de renaturation des villes – Fonds Vert
Calendrier	Non défini à ce stade
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cœur de ville Renforcer la dynamique du centre, l'attractivité de la commune Renforcer le tissu commercial Valoriser la vie sociale et le lien entre usagers Valoriser le patrimoine bâti, développement de la fonction touristique Adapter les espaces publics au changement climatique
Annexes	



FICHE ACTION N° 1.3.6

ETUDE VEGETALISATION

Territoire concerné	Commune de Villefranche-de-Lauragais
Orientation stratégique	Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques
Action nom	Se faire accompagner dans l'élaboration d'un plan de végétalisation du centre-ville
Action n°	1.3.6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Villefranche-de-Lauragais
Description de l'action	<p>Villefranche-de-Lauragais est une bastide rectangulaire. Elle est donc formée de ruelles étroites et d'un cœur de ville très minéralisé. Aujourd'hui le changement climatique mais également des pratiques sociales, poussent les élus à réfléchir à l'aménagement urbain du cœur de ville afin de le rendre plus agréable, respirable et vivable pour la population. La commune souhaite mener une étude pour élaborer une stratégie de végétalisation. Cette dernière sera pilotée par un bureau d'études spécialiste de ces questions.</p> <p>Le cabinet retenu, s'attachera à identifier les îlots de chaleur. Il proposera une stratégie d'implantation des végétaux dans le tissu urbain afin de phaser les opérations et ainsi estimer les besoins financiers. Le bureau d'étude élaborera, en lien avec le service espaces verts, une palette de végétaux avec des essences adaptées au contexte local mais aussi au changement climatique (forte chaleur et restriction de la ressource en eau). Cette étude portera sur la végétalisation/désimperméabilisation des espaces publics mais également la végétalisation des bâtiments publics, d'immeubles privés ou de cheminements propres aux mobilités douces.</p> <p>L'aspect sensibilisation de la population pourra être développé. Des ateliers ou des temps de travail avec les habitants seront à mettre en œuvre.</p> <p>L'étude s'achèvera avec la présentation d'un plan guide opérationnel permettant à la commune de mettre en œuvre les actions recensées et validées par l'ensemble des parties prenantes.</p>
Partenaires	UDAP

- Étude de faisabilité
- Étude de végétalisation
- Rénovations thermiques
- Îlot de fraîcheur
- Lieux phares de végétalisation
- Points d'intérêt



	ADEME CD 31
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	ADEME Région en lien avec la BDT Fond de renaturation des villes – Fonds Vert
Calendrier	Non défini à ce stade
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'arbres plantés Nombre de m ² désimperméabilisés Nombre d'espaces verts créer Fréquentation des lieux Satisfaction des habitants ?
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer les lieux de rencontre Améliore du cadre urbain Prise en compte des questions écologiques Adaptation des aménagements au contexte environnemental Création d'espace de nature
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.3.7

OPTIMISATION DE L'USAGE DE L'EAU

Territoire concerné	Commune de Villefranche-de-Lauragais
Orientation stratégique	Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques
Action nom	Optimisation de l'usage de l'eau
Action n°	1.3.7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Villefranche-de-Lauragais
Description de l'action	<p>Confrontée à la sécheresse et au manque d'eau, la commune de Villefranche envisage de mettre en œuvre un système de récupération de l'eau du bassin municipal pour approvisionner les espaces verts. Les quelques jardins et continuités vertes seraient un maximum préservé. Les îlots de fraîcheur pourraient, dans ce cadre-là, jouer leur rôle en pleine saison estivale et ce malgré les restrictions d'eau imposées lors des périodes de sécheresse.</p> <p>Les défis environnementaux et les enjeux du changement climatique questionnent les élus. Ce contexte oblige la commune à reconsidérer les méthodes employées et à trouver des solutions pour pallier aux évolutions des conditions climatiques. Ainsi, recycler l'eau de la piscine apparaît être une bonne solution pour lutter contre la sécheresse et contre le gaspillage de l'eau, ressource précieuse. Quelques chiffres sur l'eau utilisée pour alimenter les bassins de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le bassin de natation couvert, vidangé une fois par an, contient environ 500m³ d'eau, - Le bassin ludique extérieur, vidangé une fois par an, contient environ 400m³ d'eau. <p>10m³ d'eau doivent être vidangés chaque jour pour respecter les normes sanitaires. L'apport d'eau neuve obligatoire est de 30 litres minimums par jour et par baigneur. L'entretien de la piscine impose donc une utilisation importante de la ressource en eau qui n'est pas aujourd'hui optimisée.</p> <p>Pour rendre l'eau propre à l'arrosage, un temps de repos est nécessaire afin que le chlore puisse s'évaporer. La mise en place de citernes, peut être une solution, pour stocker le surplus.</p>



	Le recyclage de l'eau peut également permettre l'arrosage des terrains du complexe sportif.
Partenaires	Agence de l'Eau Adour-Garonne ADEME Réseau 31
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude de recyclage : 25 000€ HT Travaux : 100 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Fonds Vert Agence de l'Eau Adour-Garonne ADEME
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de m ³ recyclés
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.4.2

RENOVATION THERMIQUE BATIMENTS PUBLICS

Territoire concerné	Commune de Caraman, Nailloux et Villefranche-de-Lauragais
Orientation stratégique	Révéler et valoriser l'habitat et le patrimoine et les adapter aux enjeux climatiques
Action nom	Rénovation thermique des bâtiments publics
Action n°	1.4.2
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Caraman, Mairie de Nailloux, Mairie de Villefranche-de-Lauragais
Description de l'action	<p>Les collectivités sont également confrontées aux problématiques liées aux déperditions thermiques des bâtiments publics. La loi ELAN impose, d'ici 2030, une diminution de 40% des consommations d'énergie à l'ensemble des bâtiments tertiaires dont la surface dépasse 1000m². Diverses interventions permettent d'engager cette diminution telles que la rénovation thermique ou encore le changement du système de chauffage, ventilation ou refroidissement.</p> <p>Dans un premier temps, les trois communes ont la volonté de réhabiliter énergétiquement leur parc de bâtiments. Ce chantier ne porte pas uniquement sur les bâtiments de plus de 1000m² et s'effectuera sur un temps long.</p> <p>Cette réflexion apparait indispensable au vu du contexte environnemental. Cette action vise à diminuer les consommations et à améliorer le confort d'usage.</p> <p>Caraman a lancé une étude menée par le SDEHG sur ses bâtiments publics (maternelle, mairie, gendarmerie, ateliers municipaux). L'étude apportera à la municipalité un bilan énergétique de ses bâtiments, une expertise technique ainsi que des solutions. Ainsi, certains travaux sont identifiés tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la maternelle : la mise en œuvre de brises soleil sur les façades orientées au Sud et l'amélioration de la ventilation pour les salles orientées au Sud, - Pour la gendarmerie : pose d'une isolation thermique par l'extérieur et modification du système de chauffage. <p>Pour les autres bâtiments, les réflexions sur les travaux sont en cours.</p> <p>Villefranche a également mandaté le SDEHG pour réaliser une étude sur l'état de son patrimoine bâti et notamment les bâtiments tertiaires de plus de 1000m². Les résultats de l'étude permettront à la municipalité d'élaborer une prospective pluriannuelle de travaux.</p> <p>Nailloux engage aussi des réflexions sur ses bâtiments publics.</p>
Partenaires	<p>SDEHG</p> <p>SMEA</p> <p>ADEME</p> <p>PETR Pays Lauragais</p> <p>Communauté de communes Terres du Lauragais</p>

Dépenses prévisionnel/définitif	Villefranche : 75 000€ HT d'études, travaux en lien avec étude
Plan de financement prévisionnel / définitif	SDEHG Fonds Vert ADEME
Calendrier	Caraman : 2023 Nailloux : 2024 Villefranche : - Juin 2023 : mandater le SDEHG - Fin 2023/début 2024 : étude - 2024 : établissement d'un programme prévisionnel de travaux en lien avec le PPI 2024-2030 : phasage des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre CTO CRTE PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Villefranche : finalisation étude, diminution consommation, réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Rénovation thermique des bâtiments publics
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.1

LA RESTRUCTURATION DE L'OFFRE COMMERCIALE

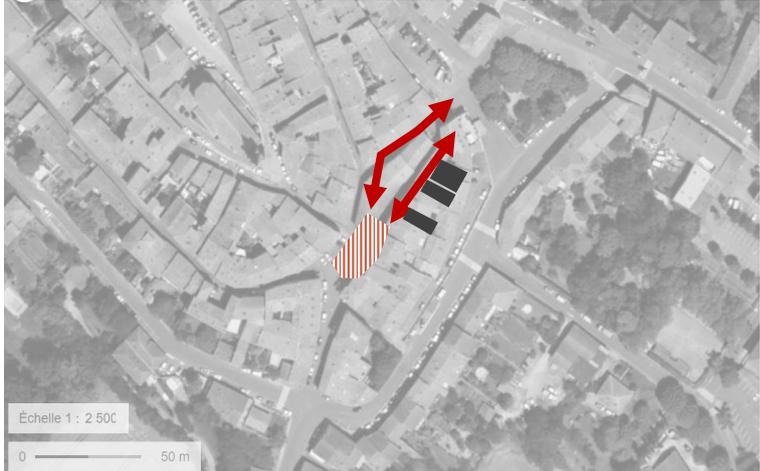
Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies
Action nom	Restructuration du pôle commerciale
Action n°	2.1.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Caraman
Description de l'action	<p>L'accueil d'une moyenne surface proche du cœur de ville semble indispensable pour répondre aux besoins des Caramanais mais également aux besoins des habitants des communes alentours.</p> <p>Caraman, est composé d'une offre de G20 de 600 m². Il s'agit d'une offre peu moderne avec peu de références produits et qui aujourd'hui semble ne pas convenir à la clientèle. Toutefois, d'après l'étude de marché réalisée par AID, seulement 300m² supplémentaires approximativement seraient nécessaires au regard des projections tendanciennes. De ce fait, il n'est pas possible d'encourager le développement d'un nouveau supermarché et il convient d'étudier la recomposition actuelle du site en proposant une extension de 400m².</p> <p><u>Etudier les besoins des Caramanais et des habitants de la ZC pour élargir offre d'approvisionnement</u> Réaliser une enquête spécifique sur les besoins des Caramanais pour de l'offre d'approvisionnement</p> <p><u>Recomposition du site du G20</u> Etudier les possibilités de développement de l'offre d'approvisionnement Réaliser une étude foncière en vue de l'extension du G20 et de la recomposition du site.</p> <p>Plusieurs actions doivent être mises en place afin de structurer une polarité commerciale attractive, accessible et répondant aux besoins de consommation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser l'emprise des garages situés à proximité du G20 afin d'étendre la surface de vente et permettre la diversification des produits - Requalifier la surface commerciale afin de la moderniser et de l'intégrer en continuité du tissu urbains environnants - Relocaliser l'offre de stationnement à l'arrière de la surface commerciale pour limiter son impact visuel et permettre la création de nouvelles places, répondant aux besoins de stationnement au sein du centre-bourg - Traiter les stationnements de manière paysagère - Créer une cohérence entre les espaces publics attenants au G20 et aux commerces situés de l'autre côtés de la RD1 afin de marquer une réelle séquence commerciale - Mettre en place un dispositif permettant de ralentir la circulation au niveau des commerces afin sécuriser les échanges et accès (pincement, ralentisseur, chicane, etc.) <p>Ce premier projet porte sur la restructuration d'une surface existante. La municipalité sera attentive à ce projet. Toutefois, d'autres alternatives</p>

	pourraient être envisageables.
Partenaires	Etat Banque des Territoires CCI CCTDL
Dépenses prévisionnel/définitif	10 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de la fonction commerciale du centre-bourg et pérennisation du dynamisme socio-économique de la commune Renforcement de la qualité d'usage des espaces publics et création de nouvelles habitudes de consommation Intégration harmonieuse du pôle commercial dans le tissu urbain de Caraman
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.2

BOUCLE MARCHANDE

Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies
Action nom	Créer une boucle marchande entre la place Woillemont et la place de la République
Action n°	2.1.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Caraman
Description de l'action	<p>Le secteur de la ville promontoire est stratégique. La ville promontoire est très peu traversée, côtoyée par les habitants de Caraman et la clientèle touristique, malgré le patrimoine (monuments historiques classés, sites culturels...). Sa structuration et son organisation urbaine n'encouragent pas à la déambulation piétonne, dans les rues de la vieille ville jusqu'à la place de la République. Ainsi, il convient de redonner de la vie à ce parcours marchand, en tentant d'inciter autant que possible sa traversée.</p> <p><u>Mettre en œuvre une stratégie d'intervention sur l'immobilier commercial sur la rue Gambetta</u> Etudier les opportunités de reconquête des locaux vacants de la rue Gambetta (1, 3 et 7 rue Gambetta) : L'acquisition de ces trois cellules par la ville permettrait de redynamiser le secteur, de créer une continuité commerciale entre la ville haute et la ville basse (élaboration d'un plan d'affaires d'acquisition, de portage des travaux, de commercialisation et de gestion, acquisition des locaux par la mairie de Caraman et réalisation des travaux)</p> <p><u>Renforcer l'attractivité des rues Victor Hugo et Gambetta</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'incubateurs commerciaux type « boutiques tests » : Pour stimuler le marché local et tester de nouveaux commerces, la « boutique test » est un dispositif qui permet à de nouveaux porteurs de projet de venir tester leur projet au sein d'une boutique pendant plusieurs mois. - Mettre en place des dispositifs d'aide à l'installation de nouveaux commerçants : Afin d'accompagner l'arrivée de nouveaux commerçants il convient de mettre en œuvre les conditions d'accueil nécessaire à leur pérennisation. (loyers dégressifs, aide administrative...) - Développer les occupations temporaires et l'urbanisme tactique sur la rue Victor Hugo et rue Gambetta : Des outils d'urbanisme tactique pour venir tester des usages par des interventions temporaires, peu coûteuses et adaptables à l'espace public avant de les mettre en œuvre si l'expérience est concluante. Différentes formes existent comme la mise en place de terrasses éphémères, d'espaces de jeux temporaires, d'installations artistiques. Le placemaking (litt. « fabrique de l'espace » en anglais) est une démarche d'aménagement des espaces urbains qui promeut la réappropriation de l'espace public par le citoyen. <p><u>Créer une valeur d'adressage pour la place de la République</u></p>

	<p>- Etudier l'opportunité de développer une offre de restauration et café sur la place de République</p>  <p>Échelle 1 : 2 500 0 50 m</p>
Partenaires	<p>CCI Communauté de Communes Terres du Lauragais CMA EPF Propriétaires Banque des territoires</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Etat Région Occitanie CD 31 CCI</p>
Calendrier	2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Réalisation d'opérations d'urbanisme temporaire pour tester les usages Ouverture de nouvelles boutiques sur la portion de la boucle marchande</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La création d'une boucle marchande permettra de valoriser l'offre commerciale de proximité, de redonner de la vie dans le cœur de ville et participera à l'attractivité et au rayonnement de Caraman. Cette action permettra également de diversifier l'offre en laissant l'opportunité à de nouvelles activités de s'implanter.</p>
Annexes	



FICHE ACTION N° 2.1.3

ASSURER LA VITALITE COMMERCIALE

Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies
Action nom	Les mesures pour assurer la vitalité commerciale
Action n°	2.1.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Mairie de Caraman
Description de l'action	<p>Une offre de proximité majoritairement concentrée au sein du périmètre du centre-bourg de Caraman. Néanmoins, l'offre présente sur la ville promontoire n'est pas visible depuis le principal axe de flux (D11) : « un effet tunnel » généré par cet axe qui n'amène pas le flux dans la vieille ville. Plusieurs commerces de proximité ont fait le choix de se positionner sur cet axe (D11) ou sur les contours de la ville promontoire par opportunité de flux. La ville de Caraman a déjà mis en place des affectations et usages par destinations et sous-destinations à l'échelle du zonage dans son PLU et interdit le changement de destination de certaines cellules commerciales. Toutefois, par cette action il s'agit d'aller plus loin et de venir protéger et thématiquer les activités commerciales à l'échelle du linéaire, en précisant les possibilités de sous-destinations par rues afin de créer des valeurs d'adressage, notamment pour les rues Victor Hugo et Gambetta.</p> <p>Par ailleurs, la ville présente plusieurs zones pouvant nuire au commerce local par l'accueil d'activités de commerces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une Zone d'Activité Economique qui prévoit la possibilité d'une extension de 2,8 hectares pour des activités du secteur du commerce, de l'artisanat et de l'industrie. - Un zonage A.U. de plusieurs hectares proche du centre-ville qui peut également accueillir des activités commerciales. <p>Ces deux zonages présentent des risques pour la préservation du commerce local en centralité, raison pour laquelle il est indispensable de restreindre les possibilités d'implantations de commerces de moins de 300m² en dehors du périmètre du centre-ville.</p> <p><u>Renforcer la protection du zonage du PLU</u> Dans le cadre où le zonage actuel est relativement souple sur les possibilités d'accueil d'activités commerciales, il convient de repréciser les règlements de zonage pour avoir une meilleure maîtrise des implantations commerciales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les modalités de zonage, pour faire en sorte que les terrains A.U classés à proximité de la ZAE et en entrée de ville de Caraman ne puissent plus accueillir des activités de commerces. - Imposer des conditions d'implantation strictes des commerces en dehors du périmètre marchand (offre diffuse) sur le PLU <p><u>Inscrire les localisations préférentielles identifiées au PLU</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Venir compléter la protection des linéaires marchands mise en place dans le PLU de Caraman, en venant préciser les destinations et sous destinations imposées par linéaires marchands « artisanat et commerce de détail » et « toutes activités ». - Dans une logique de création d'un lieu convivial sur la place de la

	République et d'un parcours marchand par les rues Gambetta et Victor Hugo, préciser des sous destinations de restauration pour la place de la République, et « artisanat et commerce de détail» pour les rues Victor Hugo, Gambetta et les places Ravelin et Woillemont. Les linéaires marchands devront être tracés sur le périmètre resserré du centre-ville marchand et intégrés au plan de zonage du PLU.
Partenaires	Communauté de communes TDL (volet ingénierie & technique)
Dépenses prévisionnel/définitif	8 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réaliser la modification dans les documents d'urbanisme
Conséquence sur la fonction de centralité	La modification des documents d'urbanisme permettra de limiter le report d'activités commerciales en dehors des linéaires marchands principaux et l'installation de nouveaux commerces en périphérie hors du périmètre ORT.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.4

OBJECTIFS/OUTILS A INSCRIRE DANS LE PLU

Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies
Action nom	Les objectifs et outils à inscrire dans le PLU
Action n°	2.1.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Caraman
Description de l'action	<p>Les études de revitalisation, PVD et Bourg-centre constituent une riche compilation de réflexions et d'échanges. Les sujets, enjeux et échelles qu'elles manipulent sont complémentaires de ceux appréhendés dans le cadre d'un PLU. L'intégration de certains principes portés par les présentes fiches actions est bénéfique au document de planification de demain, qu'il soit communal, dans une transcription qui peut être presque directe, ou intercommunal, avec une transcription directe pour certains sujets et indirecte pour d'autres (source d'inspiration).</p> <p>Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) comprend des orientations stratégiques. En respect du cadre législatif, ces dernières couvrent notamment les thématiques de l'habitat, du paysage (au sens large : urbain comme naturel), de l'économie, de la mobilité et de l'environnement. En lien avec le cadre défini par le SCoT et la stratégie mise en œuvre dans le cadre de l'étude Bourg-centre (« Révéler, Relier, Renforcer », voir le préambule de ce document), il serait opportun que le PADD prenne en compte les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitat : Trouver l'équilibre entre la nécessité de renforcer la centralité à l'échelle du bassin de vie et la capacité de la commune à intégrer les nouveaux habitants > Créer 15 à 20 logements / an. Veiller à la diversification de l'offre de logements. Permettre la mobilisation du parc ancien. Améliorer le niveau de confort du parc de logements, lutter contre la précarité énergétique et contre l'habitat indigne. Œuvrer à la reconquête des immeubles emblématiques Lutter contre la vacance. - Paysage : Révéler la dimension patrimoniale au service de la qualité résidentielle et de l'attractivité territoriale. Révéler la singularité et la qualité d'usage et d'accueil des différents espaces publics. - Economie: Limiter la dispersion de l'offre et œuvrer au dynamisme des centralités commerciales actuelles. Révéler les fonctions de proximité et du quotidien de l'appareil commercial. - Mobilité: Définir les conditions de mobilité permettant de mettre en valeur la ville-promontoire, d'amoinrir le transit en frange Sud-Est de la ville-promontoire (autour du secteur-clef Ravelin / République) et plus globalement de mieux partager l'espace entre les différents usagers. Affirmer la place du piéton et des modes actifs de déplacement. Reconfigurer l'offre de stationnement en lien avec les fonctions résidentielles et commerciales de la ville et avec l'objectif d'atténuation du

	vocabulaire routier des espaces publics. - Environnement : Profiter de la réfection des espaces publics pour augmenter la part du végétal dans la ville et désimperméabiliser les sols. Favoriser les déplacements actifs. Renforcer la vie locale.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2028-2031
Lien autres programmes et contrats territorialisés	SCoT
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Traduction des objectifs dans le PADD, les règlements écrit et graphique et les éventuelles OAP. Comparatif entre les effets recherché par les études de revitalisations et le PLUi
Conséquence sur la fonction de centralité	Enrichissement du projet de planification en faveur du confortement de la centralité
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.5

DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENT

Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies
Action nom	Diversifier l'offre de logements en mobilisant plusieurs leviers
Action n°	2.1.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Caraman
Description de l'action	<p>Bien que le renouvellement et la croissance de la population n'entraînent pas sur Caraman de « modification structurelle » de la sociologie communale, force est de constater que l'offre résidentielle est insuffisamment diversifiée pour répondre aux besoins identifiés lors du diagnostic.</p> <p>La commune et ses partenaires entendent donc poursuivre et accompagner la diversification de l'offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En stimulant la création de petites ou de moyennes typologies de logements (T2/T3), à destination des jeunes en décohabitation, des ménages plus âgés attirés par les qualités patrimoniales de la ville promontoire, des ménages en situation de rupture ou de transition (séparation...), etc. ; - En complétant l'offre adaptée aux logements des seniors et des personnes en perte d'autonomie, afin d'anticiper le vieillissement de la population, encore globalement familiale, mais dont la part des plus de 60 ans a augmenté de manière significative ces dernières années ; - En conservant une offre adaptée aux familles au sein du cœur de bourg, afin de maintenir les équilibres sociaux entre le centre et la périphérie ; - En développant une offre de maisons en accession sociale à la propriété, dédiée aux jeunes ménages / familles en début de trajectoire résidentielle ; - En encourageant la création d'une offre locative abordable, à l'appui du réinvestissement du parc ancien. <p><u>La création de logements communaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le bâtiment du Trésor Public, dont les fonctions seront délocalisées à terme à Revel ; - Bâtiments publics susceptibles d'accueillir des futurs logements communaux <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p><u>L'accompagnement à la création de logements conventionnés ANAH ou logements sociaux</u></p>

	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans les immeubles emblématiques : 6 rue du Temple / 6 chaussée de l'église / 52 cours Alsace-Lorraine / 15 cours Alsace-Lorraine (cf. cartographie dans l'approche par secteur) - Dans les autres immeubles, selon les opportunités <p>Des opportunités de réinvestissement des immeubles vacants</p>
Partenaires	SA HLM Cité Jardin, Services de l'Etat Banque des Territoires, Département, Organisme de logement social, associations ayant l'agrément MOI
Dépenses prévisionnel/définitif	10 000€ (à préciser) : Etude de programmation Projet à chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	Département Région Financements ANAH/défiscalisation Loc'Avantage + département
Calendrier	2026-2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PIG 31 Contrat Bourg-Centre Occitanie Conventionnement EPF
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements locatifs sociaux/très sociaux mis en service Répartition par typologies Conventionnement et modes de financements
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer la cohérence et la complémentarité de la politique du logement ; Favoriser l'installation de jeunes ménages sur la commune en développant l'accession sociale et l'offre locative ; Adapter l'offre de logements au vieillissement de la population Renforcement de l'attractivité résidentielle liés à la reconquête du parc ancien et à l'amélioration du confort des logements
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.6

PRODUIRE ET LIMITER LA CONCURRENCE

Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies
Action nom	Offre nouvelle : produire à un bon rythme, limiter les effets de concurrence
Action n°	2.1.6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Caraman
Description de l'action	<p>La commune de Caraman a enregistré d'importants gains démographiques entre 1999 et 2008 (+ 50 habitants par an), même si cette dynamique s'est tassée depuis les années 2010 (+ 35 habitants par an entre 2013 et 2018). La production de logements sur la commune a globalement suivi cette tendance (25 nouveaux logements mis en chantiers chaque année avant la crise de 2008-2009, contre 10 logements par an depuis 2011 en moyenne).</p> <p>Parallèlement, il apparaît que le SCOT approuvé en 2018 fixe des objectifs très ambitieux pour la commune (+ 32 logements par an), qui ne parvient pas à les atteindre, mais dont la réalisation mettrait en tout état de cause « sous tension » la capacité d'accueil et d'intégration sociale de la commune (équipements sportifs, associations, etc.). Dans le même temps, le SCOT accorde une enveloppe de nouveaux logements généreuse pour des communes moins pourvues en emplois, équipements et services, générant de facto des effets de concurrence potentiellement défavorables à la centralité de Caraman.</p> <p>Ces effets de concurrence se jouent également à l'échelle communale : le PLU en vigueur prévoit, à travers notamment ses OAP, une capacité théorique d'environ 400 logements, soit 12 ans de production au rythme autorisé par le SCOT... ou 27 ans de production au rythme observé depuis 2019.</p> <p><u>Limiter les effets de concurrence</u> Entre la centralité de Caraman qui concentre des emplois, des équipements et des services, et les communes plus « diffuses » qui n'assurent pas de fonction de centralité en tant que telle</p> <p><u>Viser la production de 15 à 20 logements</u> Chaque année sur la commune, fourchette constituant un point d'équilibre entre l'enjeu de renforcement de la centralité de Caraman et la propension de la commune à accueillir et à intégrer ses nouveaux arrivants</p> <p><u>Trouver des déclinaisons stratégiques et réglementaires aux objectifs cités précédemment dans le SCOT et le PLU, dont les révisions sont programmées à court terme</u></p>
Partenaires	PETR Pays du Lauragais DDT
Dépenses prévisionnel/définitif	Néant / Action à intégrer dans l'élaboration des documents de planification
Plan de financement prévisionnel / définitif	Néant
Calendrier	2023 : Implication dans la révision du SCoT

	2025 : Révision du PLU
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PDH SCoT Pays Lauragais PLU Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements produits Taux de de délaissement du parc ancien : nombre de logements vacants supplémentaire pour un logement neuf produit
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de la fonction résidentielle de Caraman à une échelle élargie Renforcement de l'armature des centralités et des pôles
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.7

RECONQUÊTE D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE

Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies
Action nom	Reconquête d'une friche industrielle
Action n°	2.1.7
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Porteur de projet privé
Description de l'action	<p>Le site était anciennement occupé par une coopérative agricole, qui, dans le cadre de son développement a souhaité construire de nouveaux locaux mieux adaptés à son activité.</p> <p>D'une superficie de 4.820 m², le site comprend en témoignage de sa précédente vocation, un bâtiment principal composé d'un accueil, de sanitaires et d'un magasin, de deux garages, des locaux de stockage de grains, d'un local transformateur et d'un appentis.</p> <p>En tout, un bâtiment de 615 m² et de 300 m² d'espaces abrités non-clos, d'un bâti qui pose de nombreuses problématiques de solidité et de portance de sa charpente métallique.</p> <p>La parcelle attenante de 5000m² appartient à un privé.</p> <p>Le projet s'effectuerait sur la totalité des deux parcelles.</p> <p>Cet ensemble fait partie intégrante du tissu urbain et à proximité de moins de 1 km du centre bourg. Elle est entourée du foncier ouvert à la construction dont un lotissement de 13 lots. Elle a un accès direct aux commerces et services du centre bourg.</p> <p>Ce projet permettrait la réalisation d'une résidence autonomie et de logements sociaux.</p> <p>Cette reconversion immobilière permettrait de redonner une nouvelle vocation à cette friche vécue comme un site « abandonnée » par les riverains dans l'agglomération.</p> <p>Cette reconquête foncière donnerait un sens et une utilité communale à cette friche en termes de logements sociaux par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accueil d'une nouvelle population de primo-accédant et donc de jeunes ménages à proximité du secteur scolaire (en lien avec le programme d'urbanisation du cours Alsace-Lorraine et la création de voies douces vers les écoles élémentaires et le collège), - La création d'une nouvelle opportunité pour les séniors de rester en autonomie dans une résidence à Caraman quand le parc immobilier du centre bourg ne leur permet plus de rester chez eux, - Libérer par là même une nouvelle opportunité de réaménagement et de requalification de l'immobilier du centre bourg (programme de restauration, de réhabilitation de façades et isolation thermique), - Redynamiser tout un quartier par une urbanisation en lien avec la place du Castelat (aménagement piétonnier du chemin Vert ...), - Une nouvelle offre d'emplois peu qualifiés pour le fonctionnement des résidences séniors et l'agrandissement de la zone de chalandage de Caraman. <p>L'enjeu premier sur ce site est d'implanter une résidence autonomie avec des</p>

	logements sociaux. Un second scénario pourrait être envisageable : l'implantation d'une moyenne surface commerciale.
Partenaires	Porteur de projet privé. Le projet est soutenu par : <ul style="list-style-type: none"> - la commune de Caraman, - le département de la Haute-Garonne en lien avec l'association DEMAN
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce stade et à la charge du porteur de projet.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade Recyclage foncier – Fonds Vert Région Occitanie
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Accord du permis de construire Début des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet est pertinent dans le cadre du programme Petites Villes de Demain car il palie au manque de logements sur la commune. Il répond au besoin des jeunes ménages en termes de logements mais aussi au besoin de bien vivre des seniors. En effet, les logements dans le centre ancien ne sont pas toujours bien agencés pour les seniors. La création de cette résidence leur permet de conserver une autonomie. L'aménagement de cette friche participe à l'amélioration du paysage. Ce projet est également en lien avec divers aménagements prévus sur la commune.
Annexes	Projet soumis à l'obtention d'un Permis de Construire.

FICHE ACTION N° 2.1.8

LA HALLE CENTRALE

Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies
Action nom	Les nouveaux usages de la Halle
Action n°	2.1.8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Caraman
Description de l'action	<p>Le projet devra permettre de conforter et de promouvoir les fonctions et usages suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le maintien de la fonction événementielle de la Halle (loto, réunions publiques, autres événements ponctuels...) - Un élargissement ponctuel ou pérenne de l'espace affecté aux usages de la bibliothèque (présentation des ouvrages, salon de lecture pouvant ponctuellement se prolonger dans l'espace public, etc.) - La mise à disposition ponctuelle d'espaces, de modules et de matériels à destination d'autres associations susceptibles de s'approprier les lieux : jeux de société, ateliers, expositions, café associatif... - L'appropriation des espaces publics mitoyens : débordement des activités, des ateliers, lecture de plein air, accueil de dispositifs mobiles sur la place de la République, etc. <p>Deux scénarios pourront être étudiés :</p> <p><u>Scénario 1 / Vers un « salon urbain couvert »</u> Dans ce scénario, la Halle conserve sa fonction actuelle d'accueil d'événements (loto, repas, fêtes, etc.) mais elle s'ouvre également, à travers l'installation de modules démontables et/ou déplaçables, aux différentes associations en mesure de s'approprier les lieux (Recyclante, Petites Graines, Bibliothèque, Chats Glacés, etc.). Il s'agit de maintenir la dynamique d'investissement ponctuel de la Halle tout en confortant la vocation hybride du lieu. Ce type d'aménagement permet d'accueillir de nouvelles animations / activités (expositions, ateliers, café associatif, etc.)</p> <p><u>Scénario 2 / Un lieu socio-culturel hybride</u> Dans ce scénario, une partie de la halle est réservée de manière pérenne à certaines fonctions de la bibliothèque (espaces de lecture, d'ateliers, d'exposition d'ouvrages...). La surface restante de l'équipement pourra être affectée aux événements ponctuels, ou à des occupations temporaires à l'aide de modules flexibles : café associatif, ateliers...</p> <p>Cette action se déclinera de la manière suivante :</p>

	<p>1-Constitution d'un groupe de travail avec les potentiels futurs usagers de la Halle : la bibliothèque, La Recyclante, les Petites Graines, les Chats Glacés.</p> <p>2-Mise en place d'une démarche de programmation collaborative, associant le groupe de travail ainsi qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage (concertation, programmation architecturale, économiste de la construction) afin de préciser les usages, le fonctionnement du lieu, le programme, le coût des travaux éventuels, le choix des modules à acquérir et les modalités opérationnelles du projet (financements mobilisables, chef de file, etc.)</p> <p>3-Recrutement éventuel d'une maîtrise d'œuvre, exécution des travaux, acquisition des modules</p>
Partenaires	<p>Associations CAF Etat Communauté de Communes Terres du Lauragais au niveau culturel et social</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Etude de programmation : 12 000 € Travaux et aménagement : à chiffrer Cout de fonctionnement : à chiffrer</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>CAF : subventions attribuées au fonctionnement des structures dotées de l'agrément EVS dans le cas où l'association des Petites Graines parachèverait cette démarche.</p> <p>Etat : subventions au titre du concours particulier des bibliothèques ouvert au sein de la dotation générale de décentralisation, finançant la construction, l'extension et l'aménagement d'une bibliothèque, suivant les trois éléments suivants : une surface minimale de 0,07 m²/hab, soit 175 m² pour Caraman, un projet de qualité et des perspectives de fonctionnement satisfaisantes. Peuvent notamment être fiancer les études préalables, les équipements intérieurs, les aménagements divers destinés à permettre l'accessibilité des bâtiments aux PMR.</p>
Calendrier	2026 : études préalables
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat Territoire Lecture : Réseau des Médiathèques et des Bibliothèques des Terres du Lauragais Médiathèque départementale Contrat Bourg-Centre Occitanie CTG, animation réseau</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Aménagements réalisés Nombre d'évènements organisés, public Nombre et diversité des associations/structures s'appropriant le nouveau lieu et des ateliers, activités proposées Cadencement des occupations (programmation, calendrier, amplitudes horaires d'ouverture du lieu, etc.)</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Faire de la Halle un équipement hybride ouvert à de multiples usages Accompagner la dynamique communale autour de la lecture et du jeu Affirmer la fonction d'animation socio-culturelle du bourg Stimuler le croisement des publics (usagers des différentes associations, nouveaux/anciens arrivants, familles, etc.) Poursuivre le soutien à la vie associative Favoriser de nouveaux usages inclusifs et la programmation d'évènements ouverts et fédérateurs Renforcement des fonctions culturelles et sociales du centre-bourg Renforcement de l'attractivité, de l'animation et des échanges en cœur de bourg</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.9

L'ESPACE PAUL MURAT

Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies
Action nom	Paul Murat : un espace « deux en un » à destination des jeunes et des familles
Action n°	2.1.9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communes de Caraman
Description de l'action	<p>Fort de la présence du Collège François Mitterrand et des écoles, le secteur de la "pente équipée" draine chaque jour plus de 700 élèves, qui constituent assurément une richesse pour la ville mais dont la présence dans le centre-bourg est encore aujourd'hui sporadique.</p> <p>L'espace Paul Murat bénéficie d'un positionnement stratégique en face du collège et à l'interface avec le bourg. Les aménagements de cet espace nuisent pourtant à sa qualité d'usage (terrain de basket désuet, partie délaissée, etc.) et à son niveau d'appropriation par les familles.</p> <p>La concertation et les divers temps d'échanges ont permis de confirmer l'opportunité de réaménager l'espace Paul Murat, afin d'y développer de nouveaux usages à destination des jeunes et des familles.</p> <div data-bbox="775 1171 1265 1704" data-label="Image"> </div> <p>A ce jour, les éléments réunis lors des différents temps d'échanges (tables rondes habitants, entretiens avec les acteurs jeunesse, échanges avec les élus) permettent de définir les orientations suivantes :</p> <p>Plateau inférieur - le stade Paul Murat : Créer une halle ou un préau sur le plateau faisant face au gymnase afin d'offrir des usages complémentaires et polyvalents, à destination des jeunes.</p> <p>Cela suppose de :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Démolir partiellement les gradins existants ; - Démolir entièrement la tribune ; - Créer de nouveaux gradins ; - Travailler les talus et les emmarchements afin d'offrir aux usagers un espace qualitatif intégré au tissu urbain, et de limiter les effets de chaleur ; - Déployer du mobilier et des petits équipements sportifs et ludiques. <p><u>Plateau 2</u> Aménager le site face au collège pour en faire un espace dédié au sport et aux loisirs</p> <p>Implantation d'un « espace jeune » de plein air et ouvert à tous (diversité d'aménagements sportifs variés, autonomes et inclusifs comme des modules de parkour, terrain de basket 3x3, des agrès et du mobilier urbain comme des assises atypiques, des tables conviviales, etc.)</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Halle : 315 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Région Etat
Calendrier	2026-2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Aménagements réalisés Niveau d'appropriation du futur espace public
Conséquence sur la fonction de centralité	Diversifier et promouvoir de nouveaux usages au sein des espaces publics à destination des familles, des jeunes et des enfants ; Prolonger les activités éducatives, scolaires, périscolaires et/ou associatives du secteur dans l'espace public ; Créer un espace ressource pour les familles et les jeunes
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.10

CONVENTIONNEMENT AVEC L EPF

Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies
Action nom	Conventionnement avec EPF
Action n°	2.1.10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Caraman
Description de l'action	<p>La Municipalité souhaite conventionner avec l'EPF afin d'anticiper les opportunités d'acquisitions foncières sur le périmètre du cœur de ville et plus précisément sur le périmètre ORT.</p> <p>Ce partenaire du dispositif PVD apportera ainsi à la municipalité tout l'expertise nécessaire en termes d'aménagement, de programmation, de montage de projets opérationnels et d'expertise juridique.</p>
Partenaires	EPF
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Signature de la convention Nombre de biens acquis
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.2.1

OUTILS POUR MAINTENIR/ DEVELOPPER LES COMMERCES

Territoire concerné	Commune de Nailloux
Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies
Action nom	Développer et appliquer des outils pour maintenir ou développer les commerces du centre-ville
Action n°	2.2.1
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Nailloux
Description de l'action	<p><u>Linéaire commercial dans le PLU</u> De nombreuses vitrines commerciales sont présentes sur la rue de la République, la rue du Laytié, la route d'Auterive et quelques-unes sur la rue des Pyrénées. Les vitrines commerciales ne doivent pas être transformées en habitation et donc être protégées dans le PLU.</p> <p><u>Droit de préemption commercial</u> Dans un objectif de limiter le développement de services au dépend de commerces de proximité, il est envisagé la mise en place du droit de préemption commercial.</p> <p>« <u>Consommer local</u> » Définition des actions à mettre en œuvre pour inciter à la consommation dans les commerces de la commune.</p> <p><u>Améliorer la lisibilité de l'offre existante (signalisation)</u> Mise en place de panneaux directionnels indiquant les différents commerces afin de les rendre plus visibles</p>
Partenaires	Commerçants CCI CCTDL (mise en relation avec les commerçants souhaitant s'installer) CMA Habitants
Dépenses prévisionnel/définitif	Linéaire commercial dans le PLU : Non concerné Droit de préemption commercial : Coût d'achat des bâtiments préemptés « Consommer local » : Non chiffré (dépendant des actions qui seront choisies) Améliorer la lisibilité de l'offre existante (signalisation) : Non chiffré (dépendant des choix de signalétique)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Conseil Régional CD 31
Calendrier	Linéaire commercial dans le PLU Arrêt du PLU : mars 2023 Approbation du PLU : dernier trimestre 2023 Droit de préemption commercial Date non définie pour l'instant « Consommer local »

	Début des actions : deuxième semestre 2023. Améliorer la lisibilité de l'offre existante (signalisation) Date non définie pour l'instant
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg-centre Occitanie PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evolution de la vacance des commerces Taux de changement d'enseignes Evolution par type de commerces
Conséquence sur la fonction de centralité	Commerces de proximité regroupés Amélioration du cadre de vie
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.2.2

COMMERCES DE PROXIMITE SUR L'ESPLANADE

Territoire concerné	Commune de Nailloux
Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies
Action nom	Créer des commerces de proximité sur l'esplanade
Action n°	2.2.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Nailloux
Description de l'action	<p>L'esplanade est une nouvelle centralité que la commune cherche à développer. Ce secteur comprend un grand espace de stationnement et l'esplanade qui accueille le marché hebdomadaire.</p> <p>La Poste se déplacera à l'angle de la rue des Agriculteurs début juillet 2023. Un ensemble de parcelles non bâties appartient à la commune entre les parcelles privées et le parking. C'est donc un lieu indiqué pour ouvrir à l'urbanisation et ainsi densifier le centre-bourg. Ce secteur accueillera à minima des commerces en rez-de-chaussée mais pourra également accueillir des logements en R+1.</p> <p>Exemple d'aménagement possible :</p>
	
Partenaires	UDAP pour l'instruction des permis de construire Communauté de communes (mise en relation avec les commerçants souhaitant s'installer)
Dépenses prévisionnel/définitif	Non chiffré
Plan de financement prévisionnel / définitif	DETR Conseil Régional EPF Occitanie
Calendrier	Non défini à ce stade
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg-centre Occitanie PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre et typologie des commerces créés
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.2.3

MARCHE DE PLEIN-VENT

Territoire concerné	Commune de Nailloux
Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies
Action nom	Développer le marché de plein-vent
Action n°	2.2.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Nailloux
Description de l'action	<p>Le marché de plein-vent qui se tient le samedi matin regroupe quelques commerçants.</p> <p>L'objectif est d'augmenter l'attractivité du marché notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en accueillant de nouveaux commerçants, - en incitant les habitants de la commune à venir sur le marché - en créant une dynamique entre le marché et les commerces présents dans le centre - en mettant en place des animations, - etc.
Partenaires	Commerçants Associations Ecoles
Dépenses prévisionnel/définitif	Non chiffré
Plan de financement prévisionnel / définitif	Aucun
Calendrier	Non défini à ce stade
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg-centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evolution du nombre de stands sur le marché Evolution de la fréquentation Nombre d'animations par an
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.2.4

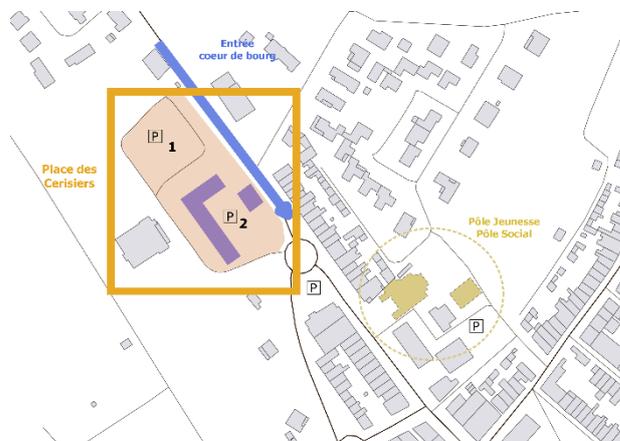
PREEMPTION DE BATIS AVEC L'EPF

Territoire concerné	Commune de Nailloux
Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies
Action nom	Préemption de bâtis avec l'EPF pour créer des logements et commerces
Action n°	2.2.4
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Nailloux
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la politique menée sur l'hypercentre (dossier Bourg-Centre, aménagement de l'Esplanade de la Fraternité, projet d'aménagement de la rue de la République), en vue de recréer un centre-ville animé et attractif et afin de saisir des opportunités d'acquisitions foncières, la commune de Nailloux souhaite conventionner avec l'EPF Occitanie.</p> <p>Le périmètre de portage concerné est l'îlot de la rue de la République compris entre la rue de la Fountasso et la rue des Agriculteurs.</p> <p>La convention avec l'EPF permet à la commune d'établir un projet sans avoir à débloquer les fonds directement puisque c'est l'EPF qui achète le bien. Les préemptions ont vocation à créer des logements et commerces.</p> <p>La commune se charge de trouver un porteur de projet souhaitant réaliser l'opération.</p>
Partenaires	EPF Occitanie
Dépenses prévisionnel/définitif	-
Plan de financement prévisionnel / définitif	EPF Occitanie Conseil Régional DETR Fonds Vert CD 31
Calendrier	Débuté en 2020 pour une période de 8 ans
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg-centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Etat d'avancement de la procédure : préemption, cession, construction
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie Création de commerces et logements dans le centre-bourg
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.3.1

PLACE DES CERISIERS

Territoire concerné	Commune de Villefranche-de-Lauragais
Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies
Action nom	Faire de la place des cerisiers un lieu convivial et animé
Action n°	2.3.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Villefranche-de-Lauragais
Description de l'action	<p>La place des cerisiers est située à l'interface entre le complexe sportif, plus excentré, et le cœur de ville.</p> <p>Il s'agit d'une petite zone commerciale (n°2) très prisée qui participe à l'animation de ce quartier. Distinct de la rue de la république et de la place Gambetta, poumon de la vie villefranchoise, la place des cerisiers tire néanmoins partie de sa localisation.</p> <p>L'émergence de cette zone commerciale a initialement suscité des craintes. Le porteur de projet a également rencontré des difficultés à remplir ses cellules commerciales.</p> <p>L'espace attenant à ce centre commercial est un parking appartenant à la commune (n°1).</p> <p>Aujourd'hui, les élus identifient ce lieu comme étant un espace public phare et indispensable dans la dynamique communale. La municipalité a à cœur de mener des actions sur l'ensemble du bourg afin de ne pas concentrer les efforts sur une rue/une place. La volonté est d'animer toute la commune en créant des lieux de vie, des lieux de rencontre.</p> <p>Elle porte donc le projet de valoriser la place des cerisiers grâce à différents temps festifs afin d'instaurer une vie de quartier. Les temps conviviaux participent à la création de lien, à l'échange et à l'entraide.</p> <p>Les animations pourraient porter sur la mise en œuvre d'un marché d'artisans, d'un banquet ou sur l'implantation d'une guinguette éphémère. Ces événements fédérateurs sont à destination des villefranchois du quartier, de la commune mais également de tous les habitants des alentours.</p>
Partenaires	Propriétaire de la place des cerisiers Commerçants de la place des cerisiers Associations de la commune



	Mairie de Villefranche-de-Lauragais
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	2023 : réflexions engagées 2024 : mise en œuvre d'un évènement
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de participants Nombre de stands/prestataires
Conséquence sur la fonction de centralité	Diversification des centralités afin de mailler au mieux la commune en termes d'animations. Création de lien social et d'échanges.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.3.3

MANAGER DE COMMERCES

Territoire concerné	Commune de Villefranche-de-Lauragais
Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies
Action nom	Créer un poste de coordinateur de la dynamique du commerce local
Action n°	2.3.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Villefranche-de-Lauragais
Description de l'action	<p>La dynamique commerciale s'essouffle. De nombreux locaux commerciaux sont vacants, notamment rue de la République et les commerçants proposent très peu d'animations. En effet, l'association des commerçants ne fonctionne plus.</p> <p>L'enjeu est donc de relancer l'activité commerciale et tous les événements en lien. Les commerçants participaient autrefois, à la vie locale et étaient force de propositions.</p> <p>Le manager de centre-ville sera le relai entre les commerçants et la municipalité. Il développera une relation privilégiée avec les commerçants et artisans de la commune.</p> <p>Il participera à enrayer le nombre de locaux vacants grâce à la mise en œuvre d'actions stratégiques. Il aura la charge de maintenir et renforcer l'attractivité économique du cœur de bourg, d'attirer de nouvelles enseignes, de conserver une qualité d'offre et une diversité commerciale. Il définira et participera à l'organisation d'animations ayant un impact sur la vie commerciale et sur le tissu local.</p> <p>Il travaillera en lien avec le Chef de Projet PVD.</p>
Partenaires	Partenaires techniques : Communauté de communes Terres du Lauragais CMA CCI
Dépenses prévisionnel/définitif	ETP
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Prise de poste : 2025-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Diminution du nombre de locaux vacants Mise en œuvre d'évènements Nombre de commerçants adhérents à l'association ou impliqué dans des évènements?
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	



FICHE ACTION N° 2.3.4

COORDINATEUR DU TISSU ASSOCIATIF

Territoire concerné	Commune de Villefranche-de-Lauragais
Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies
Action nom	Créer un poste de coordinateur du tissu associatif
Action n°	2.3.4
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Villefranche-de-Lauragais
Description de l'action	Au sein des services municipaux, intégré au pôle sport et vie associative, et sous la responsabilité du directeur de pôle, est créé un poste d'assistant administratif du pôle, dont une des missions est d'assurer le lien avec le tissu associatif local. Il est ainsi l'interlocuteur privilégié de toutes les associations, assure la gestion des prêts d'équipements municipaux à leur rencontre, coordonne les questions de financements, et assure la transmission de l'information dans les deux sens.
Partenaires	La Mairie est seule porteuse de la création du poste. Il est en lien étroit avec les autres agents du pôle, les services municipaux concernés (techniques, culture, communication, festivité, etc.). A cette date, le poste est créé et la procédure de recrutement est en cours. Certains agents se sont positionnés, et la prochaine étape est de finir le recrutement, puis d'assurer une prise de fonctions en douceur.
Dépenses prévisionnel/définitif	0.5 ETP : environ entre 15 000 et 20 000€ annuels brut chargés environ. Coûts liés à certains évènements organisés par la mairie : non définis.
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	1 ^{er} juillet 2023 : finalisation du recrutement Septembre 2023 : prise de poste
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	La création de ce poste est essentielle, de par la place de Villefranche dans son territoire. Les nombreux équipements et leur mise à disposition aux associations permettent un développement fort de cette vie citoyenne. Seule Villefranche est à même de proposer cette diversité de par la charge financière que cela représente. Il est ainsi important de mettre en place un bureau unique de contact, et surtout un référent bien identifié pour les associations dans leurs relations avec la Mairie. Ce positionnement de l'agent doit permettre de générer de nouvelles opportunités de travail pour les associations et ainsi développer les activités potentielles proposées à tout le bassin de vie car elles attirent des adhérents sur tout le territoire.
Annexes	Conformément au fonctionnement des ressources humaines des communes, il était nécessaire de créer le poste en Comité Social Territorial puis en Conseil Municipal. Cette formalité est faite. La dernière formalité restante est de mener à bien la procédure de recrutement (publicité de l'emploi par une déclaration de création, sélection des candidatures, nomination).

FICHE ACTION N° 2.3.5

LUTTER CONTRE LES LOCAUX COMMERCIAUX VACANTS

Territoire concerné	Commune de Villefranche-de-Lauragais
Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies
Action nom	Lutter contre les locaux commerciaux vacants
Action n°	2.3.5
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Villefranche-de-Lauragais Propriétaires
Description de l'action	<p>La commune a la volonté de lutter contre la vacance des locaux commerciaux en cœur de ville. Il existe pour cela, plusieurs méthodes ou outils pour enrayer ce phénomène.</p> <p>Dans un premier temps, un recensement du nombre de locaux, de la typologie et de l'emplacement semble indispensable afin de connaître le parc commercial et d'adapter les actions. Il s'agira également d'identifier les types de vacances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vacance conjoncturelle : sur laquelle il est possible de travailler, - vacance structurelle : induit de part une localisation ou une structuration du local qui ne sont plus adaptées au contexte commercial. <p>La municipalité peut, dans un second temps, définir une méthodologie de travail. En effet, plusieurs types d'interventions permettent de lutter contre la vacance commerciale conjoncturelle. Toutes ces actions sont à développer en lien avec les propriétaires des locaux. Quelques exemples d'actions :</p> <p><u>Une aide à l'investissement :</u> subventionner l'aménagement des locaux commerciaux.</p> <p><u>La mise en place de vitrophanie :</u> Dynamiser les vitrines et attirer l'attention des passants grâce à l'animation des devantures. Diverses images, photos ou graphes viennent se positionner sur les vitrines afin de dynamiser le cœur de ville et de donner l'envie aux porteurs de projets de prendre possession des lieux. Ces vitrophanies peuvent prendre des apparences diverses : trompe l'œil, messages, illustration de la commune ou autres. Il est également possible, en lien avec la Mission Locale ou autres structures, d'organiser un concours de graphe/peinture sur ces vitrines sur un thème donné.</p> <p><u>Les boutiques éphémères</u> L'installation de boutiques éphémère donne la possibilité à des artisans, commerçants d'exposer leurs produits sur une période précise, de façon temporaire. L'implantation de telles boutiques peut également attirer des entrepreneurs vendant uniquement sur internet et souhaitant diversifier</p>

	<p>leur mode de distribution. Cela peut s'organiser sur la période estivale ou encore en fin d'année. L'objectif n'est pas forcément que le porteur de projet s'installe de façon pérenne mais qu'il puisse se faire connaître et accroître sa notoriété. Cette technique permet également à la commune de diversifier son offre. En effet, ce concept touche divers domaines : la mode, l'art, la restauration, la gastronomie locale (producteurs).</p> <p><u>Les boutiques à l'essai</u> La commune a la possibilité d'implanter également des boutiques à l'essai. Le concept est différent et l'objectif est de pérenniser le commerce. Il s'agit d'implanter un nouveau commerce dans un local vacant sur une période test prédéfinie avec la municipalité et le propriétaire (généralement six mois renouvelable). Ainsi, le porteur de projet peut tester son idée. Le commerce est maintenu de façon définitive si le chiffre d'affaires généré lors de la période test permet au porteur de projet de lancer son activité définitivement.</p> <p><u>Mise en œuvre d'évènements :</u> Mon centre-ville à un incroyable commerce, animations portées par l'association des commerçants etc.</p> <p>Toutes ces actions sont à mettre en œuvre par un manager de centre-ville s'il est en poste (cf FA 2.3.2) ou par le chef de projet/référent PVD.</p> <p>La vacance structurelle est à questionner. Les locaux commerciaux vacants depuis des années ne sont peut-être plus pertinents. Analyse du PLU et adaptation des règles et des linéaires commerciaux.</p>
Partenaires	<p>Propriétaires des locaux Région Occitanie Banque des Territoires</p> <p><u>Partenaires techniques :</u> Communauté de communes Terres du Lauragais CMA CCI</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Région Occitanie Loyer modéré : propriétaire
Calendrier	2024 -2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de locaux commerciaux vacants Nombre de boutiques à l'essai/éphémères Nombre d'animations
Conséquence sur la fonction de centralité	Attractivité du cœur de ville Dynamique commerciale Renouveau des porteurs de projet
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.3.6

ETUDE FAISABILITE SUPER U

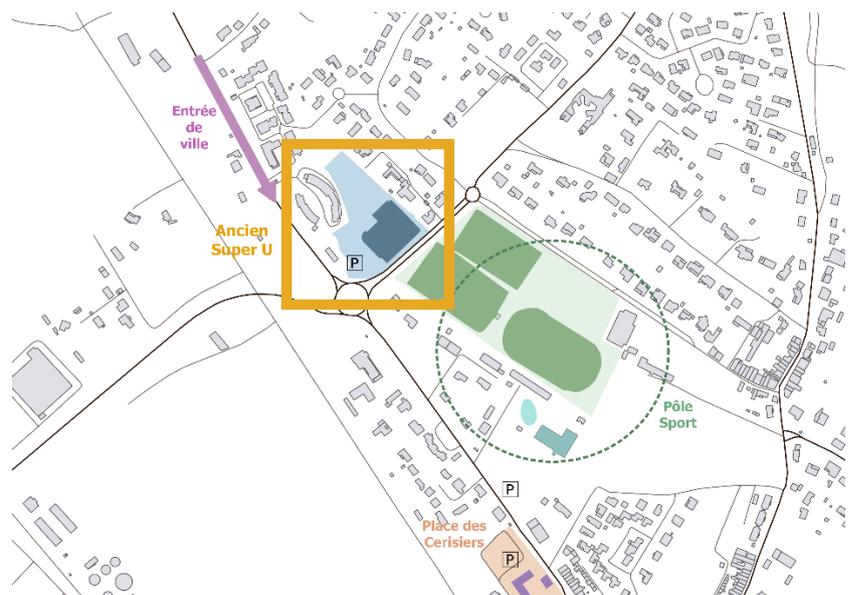
Territoire concerné	Commune de Villefranche-de-Lauragais
Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies
Action nom	Mener une étude de faisabilité de l'ancien Super U
Action n°	2.3.6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Villefranche-de-Lauragais
Description de l'action	<p>La commune est propriétaire d'une friche commerciale en entrée de ville. Cet ancien supermarché Super U est composé d'un bâtiment et d'un grand parking imperméabilisé. La parcelle représente une surface de 13 555m².</p> <p>Cette friche est actuellement utilisée comme lieu de stockage.</p> <p>A long terme, la commune souhaite réhabiliter cette friche. Toutes les possibilités sont ouvertes. Ce bâti est vu comme une aubaine, un levier pour renforcer l'attractivité et la position de Villefranche dans son territoire. C'est une opportunité en termes de renouvellement urbain puisque le site est déjà artificialisé. En effet, la sobriété foncière imposée par la loi Climat et Résilience incite la commune à réhabiliter son bâti, à recycler les friches peu esthétiques en état d'abandon.</p> <p><u>Phase 1 : étude de programmation</u></p> <p>La reconversion de cette friche implique la détermination d'un projet précis prenant en compte le potentiel de la friche. Quelles sont les enjeux pour la commune ? Quelles sont les contraintes règlementaires ou physiques liées à la friche ?</p> <p>La vision stratégique de reconversion passe donc par l'appréhension des caractéristiques du site (superficie, état du bâti, état de pollution), de l'environnement direct (situation géographique, zonage du PLU..) ainsi que les besoins et souhaits de la municipalité.</p> <p>La réhabilitation peut porter sur plusieurs thématiques (en accord avec le PLU) : usage résidentiel, mixte, économique, naturel ou autres.</p> <p>L'étude menée cette année sur la participation citoyenne a permis de relever quelques idées d'aménagements futurs, exprimés par la population ainsi que par les partenaires de la démarche.</p> <p>Les élus ont ainsi pu réfléchir à la programmation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une salle de spectacle (accueil de 800 personnes, des loges, etc), - Une salle de réception (accueil de 120 personnes, cuisine, bar, etc) - Un boulodrome, - Une recyclerie. <p>La réhabilitation du bâti se fera en accord avec les orientations émises par l'Architecte des Bâtiments de France.</p> <p>En plus de réhabiliter le bâti, le projet portera également sur la valorisation de l'emprise et de l'espace urbanisé alentours afin d'intégrer au mieux le</p>

projet dans son environnement.
 Une connexion entre l'ancien super U et le complexe sportif permettra de relier ces deux équipements.

L'étude de faisabilité permettra aux élus de se positionner sur une reconversion précise, réfléchi grâce à l'accompagnement d'experts. Ils apporteront une vision stratégique, technique ainsi qu'une estimation chiffrée concrète des éventuels travaux. L'étude doit permettre à la municipalité de basculer sur une phase opérationnelle de mise en œuvre.

Phase 2 : mise en œuvre opérationnelle

Cette phase opérationnelle s'appuiera sur les conclusions de la phase 1. Il s'agira de choisir une maîtrise d'œuvre et de lancer un marché de travaux reprenant les caractéristiques techniques validées en phase 1.



Partenaires	CEREMA (UrbanVitaliz) UDAP 31 CAUE 31 BDT Communauté de communes PETR
Dépenses prévisionnel/définitif	Phase 1 - études : 100 000€ HT Phase 2 - travaux : chiffrage en fonction de l'étude



Plan de financement prévisionnel / définitif	Recyclage foncier du Fond Vert - Etat DETR/DSIL : 20-60% Appel à Projet « Reconquête des friches » - Région Occitanie : 35% max Equipements structurants Contrat Bourg-Centre Occitanie Agence de l'Eau Adour Garonne ADEME CD 31 : contrat de territoire
Calendrier	Phase 1 : Rédaction du cahier des charges et lancement de la consultation : 2026 Phase 2 : en suivant
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Occitanie Contrat de Territoire CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Phase 1 : lancement de l'étude et finalisation, détermination d'un programme Phase 2 : suivi de l'exécution technique et financière dans le cadre de la Prospective Pluriannuelle d'Investissement (PPI) Démarrage des différentes des phases.
Conséquence sur la fonction de centralité	Valorisation d'un patrimoine bâti Valorisation des entrées de ville Renforcement de la position de la commune dans son territoire (rayonnement) Enjeux sur l'attractivité de la commune
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.3.7

CREATION D'UN DOJO

Territoire concerné	Commune de Villefranche-de-Lauragais
Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies
Action nom	Création d'un dojo
Action n°	2.3.7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Terres du Lauragais / Commune de Villefranche-de-Lauragais
Description de l'action	La création d'un dojo sur la commune de Villefranche-de-Lauragais est un projet indispensable pour répondre aux besoins de la population, des associations Villefrancoises mais également les associations du territoire. Cet équipement structurant est nécessaire pour le bon développement des activités sportives sur le territoire.
Partenaires	Région Occitanie CD31
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financement de la Région Occitanie CD31 Communauté de communes Terres du Lauragais Commune de Villefranche-de-Lauragais
Calendrier	Etude programmée
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.3.8

CREATION D'UNE MEDIATHEQUE

Territoire concerné	Commune de Villefranche-de-Lauragais
Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies
Action nom	Création d'une médiathèque
Action n°	2.3.8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Villefranche-de-Lauragais
Description de l'action	La commune de Villefranche ne cesse de croître et d'attirer de nouveaux arrivants. Son rayonnement et son influence sur son territoire, lui impose d'adapter ses équipements aux besoins de la population de son bassin de vie. La municipalité réfléchit alors à la création d'une médiathèque plus moderne et adaptée à la taille de la commune. L'activité actuellement de la bibliothèque pourra ainsi se développer. Ce nouvel équipement renforcera la dimension culturelle de la commune.
Partenaires	Association CD 31 CAF Communauté de commune
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	Non défini à ce stade
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre Occitanie Contrat Territoire Lecture
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Lancement des études de programmation Dépôt du permis de construire Début des travaux Nombre d'évènements Nombre d'utilisateurs
Conséquence sur la fonction de centralité	Affirmer et renforcer les fonctions culturelles et sociales de la commune Renforcer l'attractivité de Villefranche Apporter la culture au plus près des citoyens
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.4.1

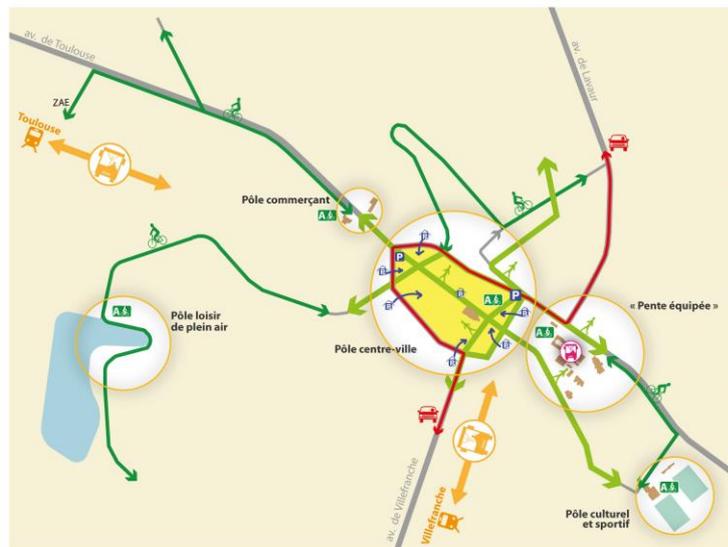
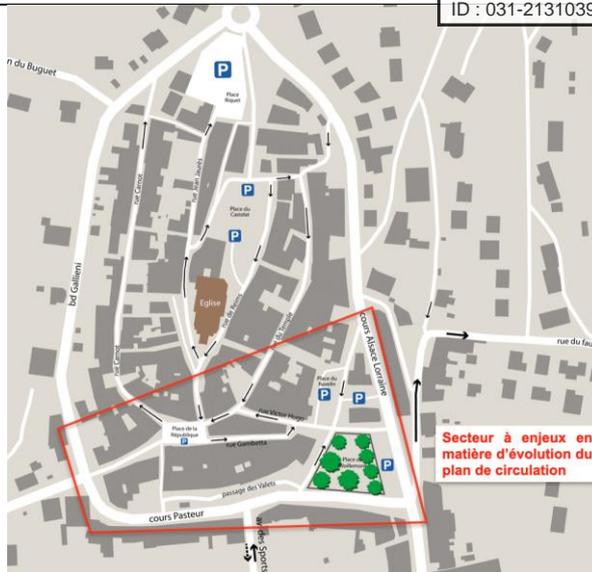
MICRO-FOLIE

Territoire concerné	Pays Lauragais
Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité et développer des lieux de vies
Action nom	Rendre la culture accessible à tous grâce au dispositif Micro-Folie
Action n°	2.4.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communes du PETR Non défini à ce stade
Description de l'action	<p>Cet évènement innovant, permettrait d'amener la culture au plus près des habitants du territoire.</p> <p>Une micro-folie se décline, tout d'abord, par la mise en place d'un musée numérique via des tablettes. Cette première animation peut être complétée par d'autres modules tels que l'élaboration d'ateliers créatifs, la mise en œuvre d'un fab lab, d'un espace de co-working ou d'un espace café.</p> <p>La micro-folie à l'avantage de pouvoir s'installer dans tous les lieux existants : médiathèque, salles des fêtes, lieu patrimonial, hall...</p> <p>Cet évènement pourrait s'articuler entre plusieurs communes du PETR. Le territoire réfléchit à la mise en œuvre d'une micro-folie mobile qui sillonnerait le Pays Lauragais.</p> <p>Des réunions de travail sont à engager avec les communes souhaitant accueillir cet évènement sur leur territoire.</p> <p>Cette animation culturelle ferait également le lien entre les habitants du même territoire : le Lauragais.</p>
Partenaires	PETR (mise en relation des communes, financeur potentiel) La Villette La DRAC Communes
Dépenses prévisionnel/définitif	Kit mobile : 50 000€ ETP pour l'animation
Plan de financement prévisionnel / définitif	DETR DSIL FNADT LEADER
Calendrier	2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Territoire Lecture - CCTDL
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.1.1

PLAN DE CIRCULATION

Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale
Action nom	Adapter le plan de circulation à la stratégie de valorisation du bourg-centre
Action n°	3.1.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Caraman
Description de l'action	<p>Il s'agit d'étudier dans le détail les possibilités d'évolution du plan de circulation du bourg-centre, et plus particulièrement du secteur Est : Cours Pasteur, avenue des Sports, place de la République et place du Ravelin.</p> <p><u>Co-construction du plan de circulation du bourg-centre</u> Définition du plan de circulation et analyse de ses incidences à partir des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les contraintes des habitants (accès simples, nuisances, stationnement de proximité, ...) - Dissuader le transit routier via le cours Pasteur - Limiter le trafic poids-lourds du tour de ville à la desserte locale - Prendre en compte les contraintes de passages des engins agricoles - Modifier le minimum de sens de circulation - Favoriser la valorisation des espaces publics (notamment la place du Ravelin et la place de la République), - Renforcer la visibilité et l'attractivité des commerces et des équipements publics structurants et participer à l'affirmation de l'identité de la cité - Garantir la convivialité des continuités piétonnes et faciliter le développement de la cyclabilité du territoire - Faciliter la flexibilité des usages et la réversibilité des aménagements de voirie (événements - jours de marché ...). <p><u>Révision du jalonnement</u> Réalisation d'une étude jalonnement et signalétique englobant les principaux carrefours d'accès et de desserte du bourg-centre, ainsi que le tour de ville et les nouveaux itinéraires poids-lourds. Il s'agit de revoir le jalonnement et la signalétique pour l'adapter au réseau des voiries principales retenu et à la nouvelle organisation des mobilités. Clarifier et limiter le nombre des mentions. Penser le jalonnement comme un support de l'identité du bourg-centre (mise en scène du Castrum).</p>



- Renforcer et valoriser les liaisons piétonnes entre les différentes polarités du centre ville**
Pouvoir se rendre à l'école à pied
- Conforter la vocation piétonne des ruelles du centre ancien** (ville apaisée - zone 20)
Désencrasser les espaces publics majeurs en réorganisant l'offre de stationnement
- Encourager la pratique du vélo sur les trajets courts du quotidien en levant les freins à la pratique
Pouvoir se rendre à l'école à vélo
- Développer une offre de stationnement vélo adaptée aux besoins (arceaux - conciergerie pour les visiteurs et résidents)
- Répondre au besoin en stationnement des résidents du centre ancien**
Evaluer les opportunités de créer des poches de stationnement résidentiel dans ou au contact du centre ancien (5 à 10 places)
- Se prémunir contre une augmentation du trafic de transit dans la traversée du centre-ville avec l'ouverture de l'A680
- Disposer d'alternatives crédibles à la voiture solo sur les trajets à destination de la métropole toulousaine
- Pouvoir se rabattre rapidement en TC sur la gare SNCF de Villefranche et sur le Métro toulousain
Développement des modes partagés et des services de mobilités solidaires (covoiturage, Transport à la demande, conducteurs bénévoles...)
- Sécuriser la desserte bus du collège

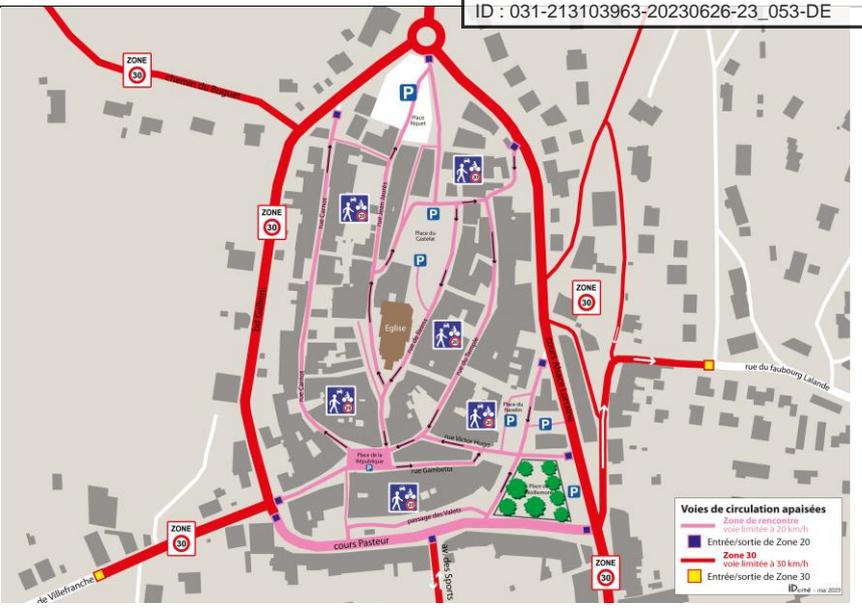
Partenaires	CD 31 Région CEREMA
Dépenses prévisionnel/définitif	24 000 € HT : - 18 000€ HT : étude et mise en œuvre du plan de circulation et de jalonnement - 6 000€ HT : campagne de comptages routiers (débits et vitesses)
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2025 : étude et concertation
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en œuvre du plan de circulation et de zones à circulation apaisée (zone 30, zone 20, aire piétonnes temporaire) Comptages routiers et vitesses (avant/après) Comptages vélos
Conséquence sur la fonction de centralité	Optimiser la qualité et la lisibilité du bourg-centre et ses connexions avec le reste du territoire Accompagner le développement de la marchabilité et de la cyclabilité du territoire Mieux lire et affirmer l'identité du bourg-centre
Annexes	



FICHE ACTION N° 3.1.2

CONSOLIDER LA « VILLE APAISÉE »

Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale
Action nom	Consolider la « ville apaisée »
Action n°	3.1.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Caraman
Description de l'action	<p>Il s'agit de finaliser la consolidation et la mise en œuvre du plan de modération des vitesses du bourg-centre et de l'associer à une démarche pédagogique de concertation et de sensibilisation à la ville apaisée.</p> <p><u>Evolution du plan de modération des vitesses</u> L'étude doit permettre de consolider le plan de modération des vitesses existant. Elle examinera les évolutions possibles du périmètre de la zone 20 du Castrum et fera des propositions pour classer en zone 30 le tour du bourg-centre. Les entrées des zones apaisées doivent être facilement identifiables par les usagers. Il s'agit donc d'adopter des principes d'aménagement simples, peu coûteux et lisibles. Mise au point d'un traitement spécifique des entrées (effet de « porte » à conforter) et mise en oeuvre du double sens cyclable dans les rues à sens unique (étude au cas par cas).</p> <p><u>Mise au point d'un projet pédagogique</u> Informier et sensibiliser pour réussir la ville apaisée Il s'agit de mettre au point un plan de sensibilisation et de communication pour faire évoluer les pratiques et les comportements. L'objectif est de susciter l'adhésion des habitants, de développer une culture commune sur les mobilités et de sensibiliser les usagers de passage.</p> <p><u>Renforcer le langage de la ville à pied / parler « piétons »</u> Le « langage » des aménagements viaires du bourg-centre doit également être celui de la ville à pied. Il s'agit donc de limiter les marquages et les mobiliers qui font référence à la route (balises, panneaux, peinture axiale...). Mise en place d'une charte d'aménagement des voiries et espaces publics.</p>

	
Partenaires	<p>CD 31 ADEME Région Etat</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>40 000 € HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 500€ HT : étude - 6 500 € HT : projet pédagogique et concertation - 30 000€ HT : aménagements et travaux
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Comptages routiers et vitesses (avant/après) Comptage vélos</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Optimiser la qualité et la lisibilité du bourg-centre et ses connexions avec le reste du territoire Accompagner le développement de la marchabilité et de la cyclabilité du territoire Mieux lire et affirmer l'identité du bourg-centre. Sécuriser/conforter les déplacements à pied et à vélo Ponctuer les entrées de ville</p>
Annexes	

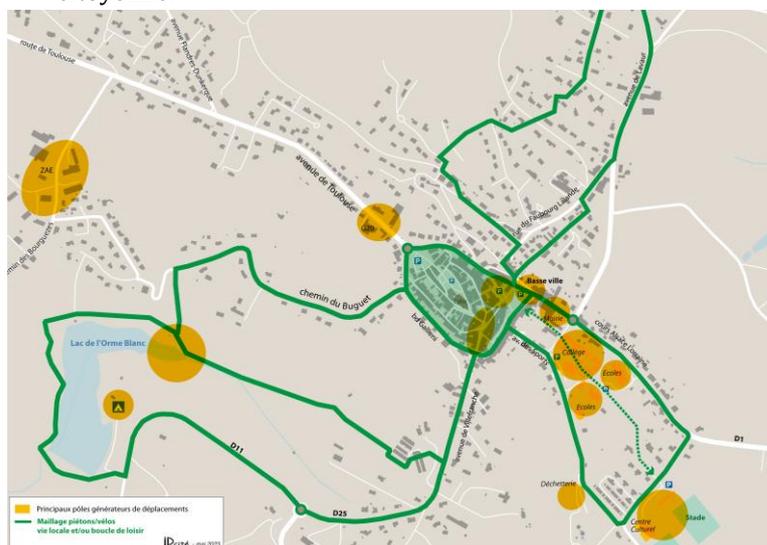


FICHE ACTION N° 3.1.3

MAILLAGE D'ITINERAIRES DOUX

Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale
Action nom	Créer un maillage d'itinéraires piétons et vélos à l'échelle de la commune
Action n°	3.1.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Caraman
Description de l'action	<p>Il s'agit d'encourager les modes actifs et d'inciter au report modal, notamment sur les déplacements courts du quotidien en disposant d'itinéraires piétons et vélos agréables et lisibles. L'élaboration conjointe d'un plan piéton et d'une schéma directeur cyclable de la ville permettra de préciser les mesures et les aménagements à réaliser.</p> <p><u>Etude du Plan piétons</u> Le plan piétons traitera des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - garantir des cheminements sûrs et confortables (dégager les trottoirs) - prendre en compte les besoins spécifiques des différents groupes d'usagers (enfants, personnes âgées, personnes handicapées) - apaiser la voirie pour favoriser tous les usages de la rue - favoriser la marche vers les établissements scolaires - faciliter les franchissements des axes majeurs - rendre la marche agréable par des espaces publics attractifs et l'installation de mobiliers de repos (bancs) - limiter les conflits d'usage avec les voitures et les vélos - jalonnement et signalétique (en lien avec l'action jalonnement) - neutraliser le stationnement des véhicules dans les 5 m en amont des passages piétons (loi LOM échéance fin 2026). <p><u>Schéma directeur cyclable de la ville</u> Le Schéma directeur cyclable traitera des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - axes cyclables et points noirs à aménager en priorité - mise en œuvre du double sens cyclable dans les rues à sens unique - dispositifs techniques et réglementaire pour aménager les continuités cyclables - armature du réseau cyclable et maillage du bourg-centre - jalonnement et signalétique (en lien avec l'action jalonnement) - localisation des stationnements vélos. <p><u>Mise en œuvre de stationnement vélos</u> Amorcer le développement de la pratique du vélo par la mise en œuvre de stationnement et de services vélo adaptés et bien dimensionnés. Implantation d'arceaux et de box sécurisés au contact des commerces, services et équipements publics.</p> <p><u>Créer une culture partagée de la mobilité</u> Il s'agit de sensibiliser et de susciter l'adhésion autour de la nouvelle organisation des mobilités sur le bourg-centre.</p> <p>Les actions à mener sont :</p>

- la mise en place d'outils et d'actions pédagogiques simples pour communiquer positivement sur les évolutions de la mobilité.
- la collecte de données et de références pour quantifier et qualifier les usages afin de casser les idées reçues et les perceptions communes qui ne correspondent pas toujours à la réalité
- Interroger les pratiques et les comportements individuels pour encourager les bonnes pratiques
- la création d'événements fédérateurs en favorisant la participation citoyenne.



Partenaires	CD 31 Programme MOBY – mobilité scolaire Programme AVELO ADEME PETR Région
Dépenses prévisionnel/définitif	20 000€ HT : - 10 000 € HT : étude + projet pédagogique et concertation - 10 000 € HT : Aménagements de stationnement vélos
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Parts modales des scolaires Comptages vélos
Conséquence sur la fonction de centralité	Créer du lien à pied et à vélo entre les principales polarités de la ville, en portant une attention particulière aux mobilités du quotidien. Réduire la dépendance à la voiture individuelle et encourager les bonnes pratiques Limiter la pression sur le stationnement dans le bourg-centre Renforcer l'accessibilité du bourg-centre et sa vocation d'animation et de loisir.
Annexes	



FICHE ACTION N° 3.1.4

ADAPTER L'OFFRE DE STATIONNEMENT

Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale
Action nom	Adapter l'offre de stationnement aux besoins des résidents et commerces du centre
Action n°	3.1.4
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Caraman
Description de l'action	<p>Il s'agit d'optimiser l'offre de stationnement public du bourg-centre pour permettre d'une part, un meilleur partage de l'espace public au profit des mobilités actives, et d'autre part une offre adaptée aux besoins des habitants et des commerçants du centre.</p> <p><u>Etude de Stationnement</u> L'étude traitera des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> réduire le stationnement illicite favoriser les usages de courte durée à destination des commerces pour conforter le dynamisme commercial du bourg-centre. revoir le fonctionnement de la zone bleue (périmètres - périodes horaires - durées de stationnement - surveillance) examiner les opportunités de nouvelles poches de stationnement au contact ou à proximité du bourg-centre valoriser les liaisons piétonnes entre les parkings de proximité et le coeur de ville animé et commerçant organiser les livraisons et les arrêts minute inventaire des axes sur lesquels il convient de libérer la voirie d'une partie du stationnement pour faciliter l'aménagement de continuités piétonnes et cyclables sûres et confortables ; et définition des mesures compensatoires possibles
Partenaires	<p>ADEME</p> <p>Etat</p> <p>Région</p> <p>Département</p>



Dépenses prévisionnel/définitif	8 000€ HT : étude et mise en œuvre
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de PV/an/place en zones réglementées Taux de rotation des véhicules en zones réglementées
Conséquence sur la fonction de centralité	Libérer la voirie et les espaces publics d'une partie de leur stationnement pour faciliter l'aménagement de continuités piétonnes et cyclables sûres et confortables. Renforcer la vitalité et l'animation du bourg-centre tout en réduisant l'encombrement des espaces publics par la voiture.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.1.5

LIGNES EXPRESS ET MOBILITES SOLIDAIRES

Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale
Action nom	Développer les lignes express et les mobilités solidaires
Action n°	3.1.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Caraman
Description de l'action	<p>Se rabattre rapidement en TC sur des pôles d'échanges attractifs. Examiner les possibilités de déploiement du transport à la demande et des mobilités solidaires</p> <p><u>Etude d'opportunité Lignes Express</u> Il s'agit d'étudier les possibilités de rabattement en TC sur la gare SNCF de Villefranche et sur le Métro toulousain. Analyse des données de fréquentation et des temps de parcours des lignes de bus existantes et identification des opportunités du territoire en matière de développement de nouveaux services du type lignes express. Permettre aux habitants d'accéder aux différentes permanences disponibles sur le territoire (France Service..).</p> <p><u>Etude d'opportunité Transport solidaire</u> Il s'agit d'examiner les opportunités de création de transports solidaires et citoyens répondant aux attentes et besoins des habitants de Caraman et des communes voisines qui fréquentent régulièrement les commerces, services et équipements du bourg-centre. Le transport solidaire met en relation des conducteurs bénévoles et des passagers. Il peut s'effectuer avec les véhicules personnels des conducteurs ou bien avec des navettes collectives selon les principes et l'organisation d'un transport à la demande.</p>
Partenaires	ADEME Communauté de Communes Terres du Lauragais PETR Région Occitanie
Dépenses prévisionnel/définitif	8 000€ HT : étude
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2026-2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer la vitalité et l'animation du bourg-centre en créant de nouveaux flux au contact du cœur de ville, Mettre en œuvre des alternatives crédibles au tout voiture Lever les freins à la mobilité des adolescents et des personnes non motorisés.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.1.6

ARTICULATION PLEINS/VIDES PENTE EQUIPEE

Territoire concerné	Commune de Caraman
Orientation stratégique	Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale
Action nom	Articulation des “pleins” et des “vides”
Action n°	3.1.6
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Caraman
Description de l'action	<p>Le secteur des écoles polarise la majorité des équipements publics communaux. Par cette situation, la pente équipée devrait être un vecteur de lien social et donner l'occasion aux habitants de se croiser. Cependant le site présente des formes urbaines juxtaposées les unes à côtés des autres sans réelle cohérence d'ensemble, créant des espaces « vides » non qualifiés. La structuration du site produit ainsi un espace fragmenté, des équipements cloisonnés par le recours à des dispositifs qui soulignent la fermeture et le besoin de sécurité. Le recours à la voiture est largement majoritaire et permet d'accéder jusqu'au seuil des équipements créant de vastes aires de stationnement peu conviviales.</p> <p>Afin de structurer ce secteur et de travailler sur la complémentarité entre les équipements, il est nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser les stationnements et reporter la place de la voiture pour fluidifier les flux et permettre de créer de nouveaux espaces publics apaisés et partagés à proximité des lieux de vie du quotidien et favoriser une plus libre circulation - Penser un continuum de cheminements doux à l'échelle de la pente équipée permettant de créer des interfaces entre les équipements, de lier les espaces et de renforcer la connexion avec le centre-bourg - Repenser le traitement des interfaces des différents équipements afin de qualifier et de diversifier les usages. Il s'agit de créer des lieux de sociabilité (type parvis ou place piétonne) et des espaces récréatifs et de loisirs (aires de jeux, placettes, mobiliers, etc.) pour souligner la vocation de chaque espace et permettre le croisement des publics. Ce traitement devra être accompagné de dispositifs de végétalisation assurant une continuité entre les aménagements <p>Engager une étude de programmation + paysage intégrant une réflexion globale sur l'intégration urbaine (espaces extérieurs, parvis, cheminements, cours, stationnements) et la sécurisation du secteur des écoles</p> <p>Réaliser une étude de stationnement permettant la mutualisation des parkings et la valorisation des liaisons piétonnes entre parkings de proximité et équipements</p> <p>Mettre en place une concertation avec les habitants de Caraman et usagers du site pour définir le choix des usages et des aménagements à développer sur le site</p>



Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2026-2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Création d'un espace dédié au stationnement, développement d'espaces publics, appropriation du secteur par les usagers et les associations
Conséquence sur la fonction de centralité	Requalification des espaces communs de la pente équipée renforçant la qualité d'usage de l'espace public et la vitalité de la commune Renforcement de la présence des familles dans l'espace public et création de liens sociaux répondant aux attentes de plus d'espaces de proximité Encourager la mobilisation des espaces attenants aux équipements par les associations, les écoles, les acteurs en lien avec les jeunes et les enfants
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2.1

ENTREE DE VILLE

Territoire concerné	Commune de Nailloux
Orientation stratégique	Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale
Action nom	Aménager les entrées de ville
Action n°	3.2.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Nailloux
Description de l'action	<p>Aménager les entrées de ville de manière qualitative incite les usagers à diminuer leur vitesse. L'aménagement peut notamment être réalisé via la mise en place de végétation mais également par la mise en place de plateaux, de cheminements doux latéraux.</p> <p>La diminution de la vitesse en amont du centre-bourg permet une mise en sécurité du piéton ou des cyclistes et incite les usagers à limiter l'usage de la voiture et à utiliser des modes de mobilité douce pour se rendre dans le centre-bourg.</p> <p>Il conviendra dans un premier temps de réaménager les voies douces afin de favoriser les continuités piétonnes et cyclables et ainsi de sécuriser leur déplacement. Dans un second temps, la plantation des végétaux devra être programmée en fonction de la saisonnalité.</p> <p>Les entrées de ville se situent en limite du périmètre ORT mais participent à l'attractivité du centre-bourg.</p>
Partenaires	UDAP 31 : avis sur le permis d'aménager CD31 : travaux sur la couche de roulement Gestionnaires des réseaux (SDEHG, SPEHA, RESEAU 31, FIBRE 31, GRDF) : enterrement de réseaux si nécessaire, reprise de réseaux et de branchements
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Défini pour l'ensemble des entrées (4). Coût maîtrise d'œuvre : 219 000 € HT Coût prévisionnel des travaux : 2 730 000 € HT</p> <p>Coûts : installation de chantier / dégagement des emprises / terrassements / travaux de voiries, de trottoirs, etc. / réseaux et éclairage / végétalisation [...]</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	CD 31 Agence de l'eau Conseil Régional Etat Fonds Vert
Calendrier	Etudes de conception (AVP + PRO) : 4 mois Passation des marchés : 2 mois Chantier : 7 mois
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg-centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux.

<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Amélioration de la qualité du cadre de vie Amélioration de l'accessibilité</p>
<p>Annexes</p>	<p>Un permis d'aménager sera nécessaire. Exemples d'aménagements possibles annexés.</p>

Exemples d'aménagement possible :

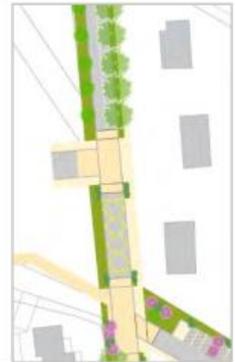
Entrée de ville sud



Entrée de ville est



Entrée de ville nord



FICHE ACTION N° 3.2.2

MOBILITES DOUCES

Territoire concerné	Commune de Nailloux
Orientation stratégique	Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale.
Action nom	Développer la mobilité douce
Action n°	3.2.2
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Nailloux
Description de l'action	<p>Cette action vise à développer les cheminements doux au sein du bourg de Nailloux. Elle se traduit par la mise en place de plusieurs outils afin de proposer des réponses adaptées en fonction des usagers (piétons, cyclistes) et des secteurs (voie fréquentée, desserte locale, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de chaudiou sur les voies peu fréquentées (d'une largeur d'au moins 6 m) mais stratégiques au niveau du fonctionnement local, - La mise en place de voies partagées « tout mode » sur les voies peu fréquentées et étroites mais stratégiques au niveau du fonctionnement local, - L'élargissement des trottoirs le long des voies fréquentées (notamment en supprimant des places de stationnement), - La création de nouvelles connexions piétonnes pour améliorer le maillage des voies douces entre elles. <p>Le centre-bourg est un secteur propice au développement des modes doux car il concentre de nombreux commerces et services.</p> <p>Il est également important de le connecter aux points d'attractivité plus éloignés afin de limiter l'usage de la voiture pour les petits déplacements. Il est donc essentiel d'assurer une bonne fluidité du trafic dans les zones fréquentées, de connecter le centre-bourg à l'ensemble de la trame bâtie et surtout de sécuriser les pratiques des usagers. Le sens de circulation des voies peut également avoir un impact sur ces différents enjeux.</p> <p>Dans un premier temps, il convient de mettre en place les voies partagées et le chaudiou dans la mesure où ces actions sont simples, rapides et peu coûteuses.</p> <p>Dans un second temps, il convient de réaliser l'aménagement des chemins existants et à créer, puis l'élargissement des trottoirs permettra de parfaire le réseau de cheminements doux de la commune.</p> <p>Des emplacements réservés sont prévus dans le PLU afin de réaliser des continuités douces.</p>
Partenaires	Communauté de communes Terres du Lauragais (convention de coordination de travaux) Département
Dépenses prévisionnel/définitif	Coûts non définis
Plan de financement prévisionnel / définitif	CCTDL DETR CD 31
Calendrier	Le projet sera réalisé petit à petit
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg-centre Occitanie PCAET

	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Kilométrage de mobilités douces
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la qualité du cadre de vie Amélioration de l'accessibilité
Annexes	Exemples d'aménagements possibles annexés.

Exemples d'aménagements possibles :

Voie partagée



Chaucidou



FICHE ACTION N° 3.2.3

SIGNALISATIONS

Territoire concerné	Commune de Nailloux
Orientation stratégique	Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale.
Action nom	Repenser les signalisations verticales et horizontales
Action n°	3.2.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Nailloux
Description de l'action	<p>La signalétique sur l'espace public répond à des besoins essentiels : se repérer, s'orienter afin de savoir où se rendre. Une signalétique à jour, uniforme ou ludique, permet aux habitants et visiteurs d'utiliser les commerces et services de façon plus sereine. Il s'agit de mettre en place une signalétique d'information locale (SIL). Ce travail sur la signalétique permettra de mettre en avant le réseau de commerces, services et équipements en place et permettra également d'inciter les habitants et visiteurs à utiliser des modes de déplacement doux (piéton ou cycle) en réalisant la proximité entre les différents points attractifs du centre-ville.</p> <p>Cette action nécessite une réflexion sur les points d'intérêt à mettre en valeur et sur les lieux d'implantation des panneaux. La signalétique choisie devra avoir pour objectif de s'intégrer harmonieusement dans le tissu urbain du centre-ville et être en cohérence avec le mobilier urbain présent sur le centre-ville.</p> <p>Exemples de signalétiques :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>Exemple de signalétique d'information locale à déployer sur la rue de la République notamment</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Exemple de signalétique renseignant sur les temps de trajet à pied</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Signalétique originale pour le site 7 (place de l'Eglise), à créer avec les habitants, élèves, associations</p> </div> </div>
Partenaires	UDAP 31 Opérateur spécialiste de la signalétique
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini pour l'instant



Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le



ID : 031-213103963-20230626-23_053-DE

Plan de financement prévisionnel / définitif	CD 31 CCTDL
Calendrier	Le projet sera réalisé petit à petit.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg-centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Quantité et positionnement de la signalétique
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la qualité du cadre de vie Amélioration de l'accessibilité
Annexes	Exemples de signalétique

FICHE ACTION N° 3.2.4

RUE DE LA REPUBLIQUE

Territoire concerné	Commune de Nailloux
Orientation stratégique	Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale.
Action nom	Restructurer et aménager la rue principale de la République
Action n°	3.2.4
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Nailloux
Description de l'action	<p>La rue de la République constitue la colonne vertébrale de la ville, car elle est le départ des voiries qui rayonnent avec le développement urbain. C'est là que sont localisés la majorité des commerces et services de proximité du centre-bourg.</p> <p>Pour assurer le bon fonctionnement de l'espace public, pacifier cet axe et le sécuriser pour les personnes qui y cheminent, les aménagements prévoient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une continuité piétonne de 1,5m de large minimum de part et d'autre de la voie, sur tout le linéaire de la rue. - Une voirie calibrée à 6m (2x2 voies, normes RD) - Des plantations en bordure de trottoir lorsque cela est possible. - L'implantation de places de stationnement minute et d'emplacements livraison.
Partenaires	<p>UDAP 31 : avis sur le permis d'aménager</p> <p>CD31 : travaux sur la couche de roulement</p> <p>Gestionnaires des réseaux (SDEHG, SPEHA, RESEAU 31, FIBRE 31, GRDF) : enterrement de réseaux si nécessaire, reprise de réseaux et de branchements</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Coût maîtrise d'œuvre : 100 000 € HT</p> <p>Coût prévisionnel des travaux : 950 000 € HT</p> <p>Coûts : installation de chantier / dégagement des emprises / terrassements / travaux de voiries, de trottoirs, etc. / réseaux et éclairage / végétalisation [...]</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>DETR</p> <p>CD 31</p> <p>Agence de l'eau</p> <p>Conseil Régional</p> <p>Fonds Vert</p>
Calendrier	<p>Etudes de conception (AVP + PRO) : 4 mois</p> <p>Passation des marchés : 3 mois</p> <p>Chantier : 12 mois</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat bourg-centre Occitanie</p> <p>CRTE</p> <p>PCEAT</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux.

Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la qualité du cadre de vie Amélioration de l'accessibilité Commerces plus visibles
Annexes	Un permis d'aménager sera nécessaire. Exemples d'aménagements possibles annexés.



FICHE ACTION N° 3.2.5

CARREFOUR DE LA HALLE

Territoire concerné	Commune de Nailloux
Orientation stratégique	Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale
Action nom	Aménager le carrefour de la Halle
Action n°	3.2.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Nailloux
Description de l'action	<p>La Halle est située au carrefour entre la rue de la République, la route d'Auterive, la rue des Pyrénées et le quartier de la Bastide.</p> <p>Le carrefour de la Halle apparaît comme un point central. Il cristallise de nombreux enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le patrimoine : avec la Halle, la mairie, l'église à proximité ; - La mobilité : en gérant les flux des trois grands axes Nord/Sud/Ouest ; - Les usages : avec la présence de commerces (tabac notamment) et d'habitations (quartier Bastide) dont il faut respecter les besoins. <p>La géométrie de ce carrefour est extrêmement contrainte. Les largeurs de cheminement doivent parfois être diminuées, notamment à l'angle Est du bâtiment.</p> <p>Une attention particulière doit être portée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la circulation : gestion du carrefour et de la vitesse. - aux espaces de stationnement - à la désimperméabilisation / végétalisation.
Partenaires	<p>UDAP 31 : avis sur le permis d'aménager</p> <p>CD31 : travaux sur la couche de roulement</p> <p>Gestionnaires des réseaux (SDEHG, SPEHA, RESEAU 31, FIBRE 31, GRDF) : enterrement de réseaux si nécessaire, reprise de réseaux et de branchements</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Coût maîtrise d'œuvre : 50 000 € HT</p> <p>Coût prévisionnel des travaux : 700 000 € HT</p> <p>Coûts : installation de chantier / dégagement des emprises / terrassements / travaux de voiries, places de stationnement, trottoirs / réseaux et éclairage [...]</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>DETR</p> <p>CD 31</p> <p>Agence de l'eau</p> <p>Conseil Régional</p>
Calendrier	<p>Etudes de conception (AVP + PRO) : 3 mois</p> <p>Passation des marchés : 3 mois</p> <p>Chantier : 6 mois</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat bourg-centre Occitanie</p> <p>PCAET</p> <p>CRTE</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux.

<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Amélioration de la qualité du cadre de vie Valorisation du patrimoine bâti</p>
<p>Annexes</p>	<p>Un permis d'aménager sera nécessaire. Photographie actuelle annexée.</p>

Photographie du carrefour de la Halle



FICHE ACTION N° 3.2.6

ESPACE A L'ARRIERE DE LA MAIRIE

Territoire concerné	Commune de Nailloux
Orientation stratégique	Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale
Action nom	Aménager et valoriser l'espace à l'arrière de la mairie
Action n°	3.2.6
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Nailloux
Description de l'action	<p>Le déplacement de la Poste vers l'esplanade de la Fraternité permet à la commune de disposer d'un nouvel espace en cœur du bourg et à proximité immédiate de la mairie.</p> <p>Au regard de l'état de ce bâtiment, il a semblé intéressant d'envisager sa démolition au profit de places de stationnements.</p> <p>Le réaménagement de ce secteur permet également d'améliorer et de sécuriser l'accessibilité de la mairie, la mise en valeur du jardin, la désimperméabilisation des stationnements.</p> <p>Le parking de la mairie sera réaménagé, désimperméabilisé, étendu à la place de l'ancienne Poste.</p> <p>La commune souhaite donner une accessibilité aux personnes à mobilité réduite à l'ensemble des entrées de la mairie (entrée principale, entrée secondaire, salle de mariage et salle du conseil) avec des accès simplifiés depuis la rue de la République et depuis le parking de la mairie.</p>
Partenaires	UDAP 31 : avis sur le permis d'aménager
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Coût maîtrise d'œuvre : 70 000 € HT</p> <p>Coût prévisionnel des travaux : 525 100 € HT</p> <p>Coûts : installation de chantier / dégagement des emprises / terrassements / travaux de voiries, places de stationnement, trottoirs, rampes d'accès, escaliers / réseaux et éclairage / murs de soutènement / aménagement des espaces verts</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>DETR</p> <p>CD 31</p> <p>Agence de l'eau</p> <p>Conseil Régional</p> <p>Fonds Vert</p>
Calendrier	<p>Etudes de conception (AVP + PRO) : 4 mois</p> <p>Passation des marchés : 3 mois</p> <p>Chantier : 7 mois</p> <p>Echéance début des travaux : deuxième semestre 2023</p> <p>Fin de travaux estimée : fin d'année 2024</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat bourg-centre Occitanie</p> <p>CRTE</p> <p>PCAET</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux.

Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la qualité du cadre de vie Amélioration de l'accessibilité Valorisation du patrimoine bâti Désimperméabilisation des sols
Annexes	Un permis d'aménager sera nécessaire. Projet d'aménagement annexé.

Projet d'aménagement



FICHE ACTION N° 3.2.7

PLACE DE L'ÉGLISE

Territoire concerné	Commune de Nailloux
Orientation stratégique	Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale
Action nom	Réaménager et valoriser la place de l'église
Action n°	3.2.7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Nailloux
Description de l'action	<p>La commune souhaite redynamiser son centre-bourg en réaménagement les espaces publics du centre bourg pour redonner plus de place au piéton et mettre en avant son patrimoine.</p> <p>La place de l'église est un espace caché situé dans le cœur historique de Nailloux. Le parking occupe aujourd'hui l'ensemble de la place. La place se situe à proximité immédiate du jardin du souvenir. La mairie est propriétaire de l'ancienne bibliothèque qui pourrait devenir un lieu public.</p> <p>Les objectifs du réaménagement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménager un espace piéton devant l'ancienne bibliothèque créant un lieu plus intimiste où développer une vie de quartier • Réorganiser et diminuer le stationnement pour laisser plus de place au piéton. • Mettre en perspective le passage couvert • Mettre en valeur le chevet de l'église • Simplifier les aménagements et les circulations du jardin du souvenir • Améliorer les accès et les co-visibilités
Partenaires	UDAP 31 : avis sur le permis d'aménager CD31 : travaux sur la couche de roulement Gestionnaires des réseaux (SDEHG, SPEHA, RESEAU 31, FIBRE 31, GRDF) : enterrement de réseaux si nécessaire, reprise de réseaux et de branchements
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût maîtrise d'œuvre : 47 000 € HT Coût prévisionnel des travaux : 670 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	DETR CD 31 Agence de l'eau Conseil Régional
Calendrier	Etudes de conception (AVP + PRO) : 4 mois Passation de marchés : 2 mois Chantier : 5 mois
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg-centre Occitanie CRTE PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux.

Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la qualité du cadre de vie Valorisation du patrimoine bâti Désimperméabilisation des sols
Annexes	Photographie de l'aménagement existant de la place et proposition d'aménagement annexés

Place de l'église (novembre 2022)



Proposition d'aménagement



FICHE ACTION N° 3.2.8

QUARTIER DE LA BASTIDE

Territoire concerné	Commune de Nailloux
Orientation stratégique	Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale.
Action nom	Réhabiliter le quartier de la Bastide
Action n°	3.2.8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Nailloux
Description de l'action	<p>La Bastide est un quartier historique de Nailloux. Sa position à proximité directe du cœur historique et du carrefour de la Halle, mais aussi son architecture typique, donne toute son importance à ce petit quartier résidentiel. Cependant la petite taille des rues rend la circulation difficile et les ruelles débouchent sur le carrefour très passant de la Halle.</p> <p>Pour ce secteur, les objectifs de projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Réorganiser les sens de circulation · Restreindre l'accès aux riverains uniquement · Requalifier les rues · Planter les pieds de façade · Valoriser et signifier le chemin d'accès vers le lac <p>Exemples d'aménagements :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p><i>Plantation des pieds de façade</i></p> </div> <div style="text-align: center;">  <p><i>Identification du quartier par le jeu de matériaux</i></p> </div> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  </div>



Partenaires	UDAP 31 Gestionnaires des réseaux (SDEHG, SPEHA, RESEAU 31, FIBRE 31, GRDF) : enterrement de réseaux si nécessaire, reprise de réseaux et de branchements
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût maîtrise d'œuvre : 40 000 € HT Coût prévisionnel des travaux : 620 000 € HT Coûts : installation de chantier / dégagement des emprises / terrassements / travaux de voiries, de trottoirs, etc. / réseaux et éclairage / végétalisation [...]
Plan de financement prévisionnel / définitif	DETR CD 31 Agence de l'eau Fonds Vert Conseil Régional
Calendrier	Le calendrier peut être phasé en 2 ou 3 étapes, en avançant rue par rue.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg-centre Occitanie CRTE PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la qualité du cadre de vie Valorisation du patrimoine bâti Végétalisation
Annexes	Photographie de l'aménagement existant de la bastide. Proposition d'aménagement.

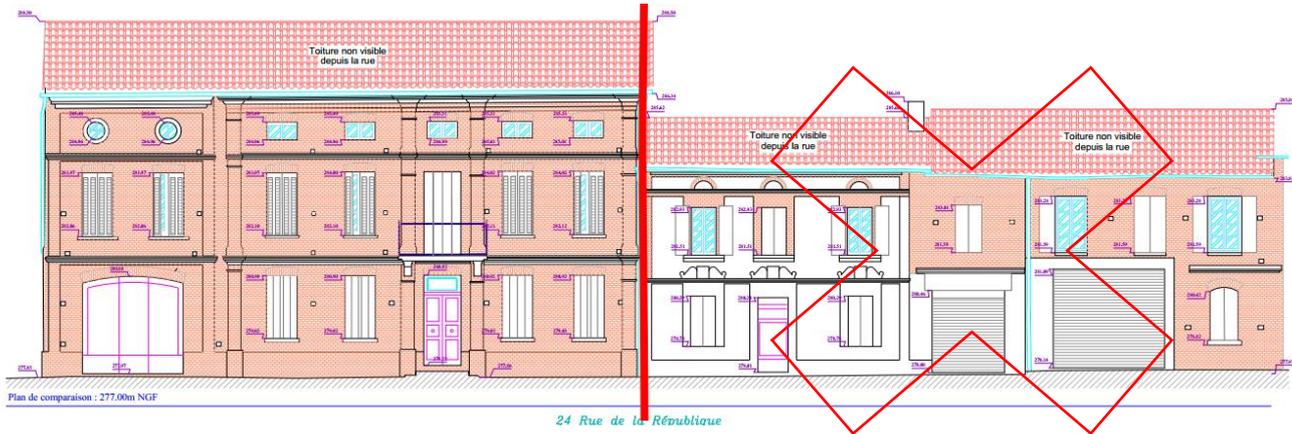
FICHE ACTION N° 3.2.9

TRAVERSEE PIETONNE

Territoire concerné	Commune de Nailloux
Orientation stratégique	Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale.
Action nom	Aménager une traversée piétonne entre la rue de la République et l'esplanade de la Fraternité
Action n°	3.2.9
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Nailloux
Description de l'action	<p>Cette action vise à ouvrir la rue de la République vers l'esplanade de la Fraternité en longeant ou traversant le parc. L'objectif est d'accéder à la nouvelle centralité que constitue l'esplanade de la Fraternité. Cela permettra de renforcer le maillage piéton du bourg et d'améliorer la qualité du cadre de vie.</p> <p>Le projet doit se dérouler en plusieurs étapes. Tout d'abord, la commune doit acheter à l'EPF Occitanie la petite maison et les garages. Ensuite, les bâtiments doivent être démolis. Enfin, l'espace doit être réaménagé afin de créer une traversée jusqu'à l'esplanade.</p>
Partenaires	UDAP
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Acquisition Coût d'achat : non connu</p> <p>Démolition Coût maîtrise d'œuvre : 25 000 € HT Coût prévisionnel des travaux : 92 000 € HT</p> <p>Traversée piétonne Coût maîtrise d'œuvre : 30 000 € HT Coût prévisionnel des travaux : 112 600 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>DETR Fonds Vert Conseil Régional CD 31 FEDER</p>
Calendrier	Le projet sera réalisé petit à petit.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat bourg-centre Occitanie PCAET CRTE</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux

<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Amélioration du cadre de vie Création d'une nouvelle centralité Amélioration de la circulation piétonne</p>
<p>Annexes</p>	<p>Façade rue de la République et projet de démolition</p>

Plan avant travaux et bâtiments à démolir



FICHE ACTION N° 3.2.10

CIRCULATION

Territoire concerné	Commune de Nailloux
Orientation stratégique	Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale.
Action nom	Retravailler les sens de circulation
Action n°	3.2.10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Nailloux
Description de l'action	<p>Cette action a vocation à fluidifier la circulation dans le bourg en laissant plus de place aux modes doux en proposant la mise en place de sens uniques dans certaines rues.</p> <p>La mise en place de sens uniques permettra de laisser plus d'espace aux piétons et aux cyclistes.</p> <p>Une période test sera nécessaire avec la mise en place de panneaux provisoires afin de rectifier les éventuels points de blocage.</p> <p>Ce projet nécessitera l'implantation de panneaux, le réaménagement de certaines voies.</p>



Partenaires	Pas de partenaire
Dépenses prévisionnel/définitif	Coûts non définis Coûts : installation de panneaux, peinture, réaménagement des voies
Plan de financement prévisionnel / définitif	CCTDL DETR CD 31 Conseil Régional
Calendrier	Le projet sera réalisé petit à petit.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Etablissement d'un plan de circulation Aménagements réalisés
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie
Annexes	Plan possible de schéma de circulation

FICHE ACTION N° 3.2.11

STATIONNEMENT

Territoire concerné	Commune de Nailloux
Orientation stratégique	Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale.
Action nom	Réorganiser le stationnement du centre-bourg
Action n°	3.2.11
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Nailloux
Description de l'action	<p>La rue de la République est un axe très passant et structurant pour la commune. La ville s'est construite autour de cette voie et les façades qui longent la rue sont la vitrine de la commune. Or aujourd'hui la place de la voiture et notamment du stationnement ne permettent pas aux habitants d'investir pleinement ce lieu. L'étroitesse des trottoirs ne favorise pas la déambulation piétonne et la vitesse des voitures dans le centre-bourg augmente l'insécurité des usagers.</p> <p>L'action proposée vise à améliorer la qualité de la rue de la République en redonnant de l'espace au piéton et à la végétation. Pour ce faire, deux facteurs principaux entrent en jeu : le besoin de foncier et la place prédominante actuelle de la voiture. Le projet est donc de réorganiser le stationnement afin de réduire l'impact de la voiture dans le paysage urbain et de récupérer de l'espace public pour les modes doux et le végétal. Cette action vise à sortir le maximum de place de stationnement linéaire de la rue de la République pour le redistribuer ailleurs. Ce sont principalement les places de stationnement permanentes qui posent un problème car elles donnent à la voiture une place continue et impactante dans l'espace public. La mise en œuvre de places de stationnement minute sera nécessaire. Des bornes de recharge pour véhicules électriques pourront être prévues ou a minima les fourreaux.</p> <p>De nouveaux espaces de stationnement devront être créés ou des parkings existants être réaménagés. Des emplacements réservés peuvent être prévus dans le PLU.</p> <p>Les stationnements seront dans la mesure du possible perméables. L'objectif stratégique est donc de repenser le stationnement en termes de nombre, de motif d'utilisation et de répartition dans le bourg.</p>
Partenaires	UDAP 31 : avis sur le permis d'aménager CD31 : travaux sur la couche de roulement Gestionnaires des réseaux : SDEHG



Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Les coûts pour les parkings place Jeanne d'Arc, Douyssat et du 24 rue de la République sont de :</p> <p>Coût maîtrise d'œuvre : 50 000 € HT</p> <p>Coût prévisionnel des travaux : 500 000 € HT</p> <p>Coûts : installation de chantier / dégagement des emprises / terrassements / travaux de voiries, de trottoirs, etc. / réseaux et éclairage / végétalisation [...]</p> <p>Le chiffrage du parking de la mairie est comptabilisé dans la fiche action « espace à l'arrière de la mairie ».</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>DETR</p> <p>CD 31</p> <p>Agence de l'eau</p>
Calendrier	<p>Etudes de conception (AVP + PRO) : 4 mois</p> <p>Passation des marchés : 2 mois</p> <p>Chantier : 3 mois</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat bourg-centre Occitanie</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Evolution du nombre de places de stationnement</p> <p>Evolution du type de stationnement (temporaire / pérenne)</p> <p>Evolution du nombre de bornes de recharge</p> <p>Evolution du nombre de places pour les personnes à mobilité réduite</p> <p>Evolution de la localisation des espaces de stationnement</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Stationnement minuté à proximité du centre</p> <p>Amélioration du cadre de vie</p>
Annexes	<p>Un permis d'aménager sera nécessaire.</p> <p>Exemple d'aménagement possible</p>

Schéma d'aménagement du parking place Jeanne d'Arc
(Extension du parking)



FICHE ACTION N° 3.3.1

ETUDE GLOBALE SUR LES MOBILITES

Territoire concerné	Commune de Villefranche-de-Lauragais
Orientation stratégique	Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale
Action nom	Elaborer une étude globale sur les mobilités
Action n°	3.3.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Villefranche-de-Lauragais
Description de l'action	<p>La circulation, le stationnement et plus largement les mobilités sont identifiées, par les élus mais également par la population, comme étant des enjeux forts pour la commune. Les espaces publics ne sont pas valorisés et très peu de connexions existent entre le centre-ville et les autres espaces (lotissements, ZAE...). De plus, la morphologie de la bastide, l'augmentation du nombre d'habitants et l'arrivée massive d'actifs en journée influent sur l'organisation interne des circulations.</p> <p>La commune est donc désireuse de lancer une étude globale sur l'ensemble des domaines afférant aux mobilités : sens de circulation, stationnement, liaisons centre-ville/extérieur, vitesses, sécurisation des voies etc. La volonté porte également sur le développement des modes doux : pistes cyclables, voies piétons, techniques innovantes : s'cool bus, pédibus etc. L'objectif est d'améliorer le cadre de vie des habitants, d'apaiser les tensions et de réfléchir intelligemment à l'usage de la voiture.</p> <p>La thématique des mobilités étant un sujet sensible sur la commune, la participation de la population à cette étude est indispensable pour concevoir ensemble les futurs tracés/aménagements. Aussi, des temps de participation citoyenne sont à prévoir. La consultation des jeunes Villefranchois via le conseil municipal des jeunes est également possible.</p> <p>Cette étude globale apportera aux élus une vision d'ensemble sur les possibilités d'actions. Elle servira de guide pour les années à venir et d'une base pour la mise en œuvre opérationnelle des actions. Un bureau d'études aura la charge de mener à bien ce schéma directeur des mobilités.</p>

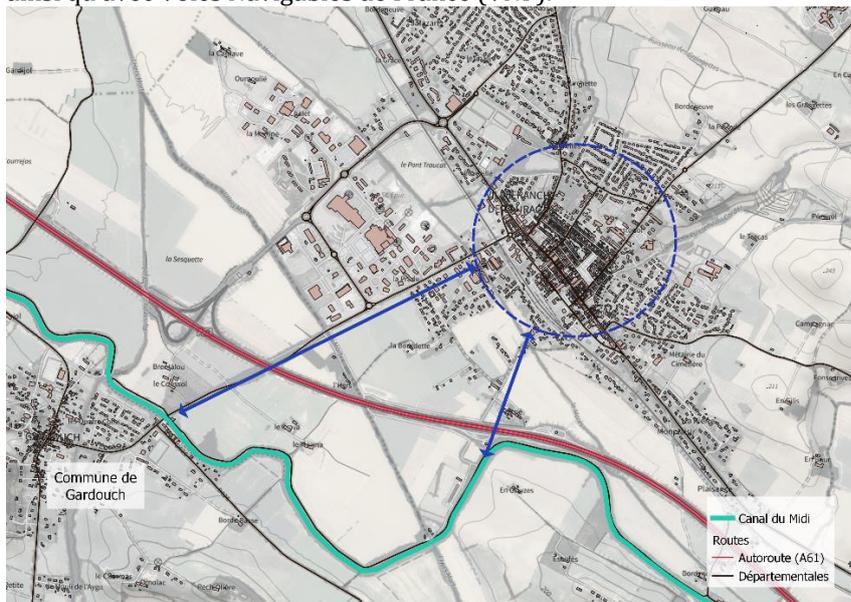
	
Partenaires	DDT/Architecte Conseil de la DDT Région Occitanie CAUE 31 UDAP 31 ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	60 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financement de la Région Occitanie (BDT) : 50% Fond Verts CD 31 : participation citoyenne ADEME Agence de l'Eau
Calendrier	Rédaction du cahier des charges et lancement de la consultation : fin 2023 Lancement étude : début 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Délai d'avancement Prise en compte des enjeux de sécurité Participation de la population
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer les circulations et la sécurité, valoriser le patrimoine de la commune, augmenter la qualité des espaces publics et favoriser leur usage
Annexes	



FICHE ACTION N° 3.3.6

LIAISON CANAL DU MIDI

Territoire concerné	Commune de Villefranche-de-Lauragais
Orientation stratégique	Relier les divers espaces, publics et fonctions afin de créer une dynamique communale
Action nom	Développer les liaisons et la signalétique du centre vers le canal du Midi
Action n°	3.3.6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Villefranche-de-Lauragais
Description de l'action	<p>Villefranche est localisé non loin du Canal du Midi, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.</p> <p>Ce site touristique est facteur d'attractivité sur le territoire du Lauragais. Toute l'année, de nombreux visiteurs parcourent ce site que cela soit à pied, en vélo ou encore en péniche.</p> <p>Le canal est également prisé par les habitants du territoire.</p> <p>L'enjeu pour Villefranche est d'attirer les touristes déambulant non loin du cœur de ville. Pour cela, la municipalité envisage de créer/renforcer les liaisons douces sur une trajectoire canal du midi/centre-ville. En plus de rendre le cœur de ville plus accessible aux touristes, l'aménagement de telles voies bénéficiera également aux Villefranchois ainsi qu'aux travailleurs qui souhaiteraient profiter de la douceur du canal du Midi.</p> <p>La mise en œuvre de panneaux signalétiques est indispensable pour communiquer auprès des visiteurs du site.</p> <p>Cette action est en lien avec l'action 1.3.1.</p> <p>Ce projet est à penser en étroite collaboration avec la commune de Gardouch ainsi qu'avec Voies Navigables de France (VNF).</p>
Partenaires	<p>CD 31</p> <p>Communauté de communes Terres du Lauragais</p> <p>Région Occitanie</p> <p>PETR</p>



	Partenaire technique : Commune de Gardouch Office de Tourisme Intercommunal Voie Navigables de France Etat : L'entente Canal du Midi
Dépenses prévisionnel/définitif	Non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	2025-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Création de voies douces vers le canal Mise en œuvre de panneaux de signalétique vers le Canal Mise en œuvre de panneaux de signalétique vers Villefranche-de-Lauragais
Conséquence sur la fonction de centralité	Rendre la commune accessible aux sites touristiques du territoire Renforcer l'aspect touristique Favoriser les déplacements doux Renforcer la position de Villefranche dans son territoire
Annexes	

ANNEXE 6 – LA MAQUETTE FINANCIERE

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maitre d'Ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur le niveau de validation pour chaque financeur
3.2.6 (partie)- aménager l'espace à l'arrière de la mairie, 3.2.11(partie)- Réorganiser le stationnement 2023	Commune de Nailloux	1 162 968.37€ HT	484 279.37€ HT 41%	300 000.00€ HT	CD 31 : 378 689.00	Demandes effectuées dans l'attente d'un retour des financeurs.
3.2.4 (partie)- Restaurer et aménager la Rue de la République, 3.2.9 (partie) - Traversée piétonne, 3.2.11(partie)- Réorganiser le stationnement Opération globale rue de la république 2023-2025	Commune de Nailloux	1 976 237.77€ HT	649 061.22€ HT 32%	600 000.00€ HT	Agence de l'eau : pas déterminé. Conseil Départemental : 678 689.00 Conseil Régional : 48 487.55	La commune sollicitera le Conseil Départemental et l'Etat pour la tranche 2 à hauteur de 300 000 euros chacun.
1.3.1- Etude globale sur les mobilités 3.3.6- Se faire accompagner dans l'élaboration d'un plan de végétalisation du centre-ville	Commune de Villefranche-de-Lauragais	60 000€ HT	20%	Fonds Vert	Région : 50% CD 31 ADEME Agence de l'eau	A solliciter
3.4.2- Rénovation thermique des bâtiments publics	Commune de Caraman					
	Commune de Nailloux					
	Commune de Villefranche-de-Lauragais	75 000€ HT			SDEHG	SDEHG : Accordé

Total crédits Etat sollicité par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)